

PROJET N° : 171-11438-00

ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE STRATÉGIQUE (ÉESS) DU PROCESSUS REDD+ AU TOGO

CONSULTATION EN AVAL

OCTOBRE 2019





ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE STRATÉGIQUE (ÉESS) DU PROCESSUS REDD+ AU TOGO CONSULTATION EN AVAL

UNITÉ DE COORDINATION NATIONALE REDD+,
DIRECTION NATIONALE ODEF

VERSION FINALE

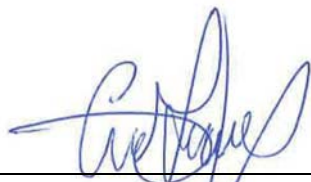
PROJET N° : 171-11438-00
DATE : OCTOBRE 2019

WSP CANADA INC.
1135, BOULEVARD LEBOURGNEUF
QUÉBEC (QUÉBEC) G2K 0M5
CANADA

TÉLÉPHONE : +1 418 623-2254
TÉLÉCOPIEUR : +1 418 624-1857
WSP.COM

SIGNATURES

PRÉPARÉ PAR



Éric Giroux, ing., M.Sc. hydrogéologie
Expert en ÉESS

RÉVISÉ PAR

Mathieu Cyr, géographe, M. Env., M.B.A.
Chef de mission

ÉQUIPE DE RÉALISATION

WSP CANADA INC. (WSP)

Chef de mission	Mathieu CYR, géographe, M. Env., M.B.A.
Expert en ÉESS	Éric GIROUX, ing., M.Sc. hydrogéologie
Édition et relecture	Cathia GAMACHE

ENDE CONSULTING

Expert en évaluation environnementale	Dr Tchandikou TCHEINTI-NABINE
Expert en ressources culturelles	Séwonou Kodjo NOUSSOUGLO
Expert en gestion des pestes	Minto DJATOITE
Expert en développement social	Dr Pitaloumani GNAKOU ALI

Référence à citer :

WSP- LAND RESOURCES-ENDE. 2019. *ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE STRATÉGIQUE (ÉESS) DU PROCESSUS REDD+ AU TOGO. CONSULTATION EN AVAL. RAPPORT PRODUIT POUR UNITÉ DE COORDINATION NATIONALE REDD+, DIRECTION NATIONALE ODEF. 9 PAGES ET ANNEXES.*

LISTE DES ABREVIATIONS ET ACRONYMES

CGES	Cadre de Gestion Environnementale et Sociale
CP	Cadre de Procédures
CPR	Cadre de Politique de Réinstallation
ÉESS	Évaluation Environnementale et Sociale Stratégique
FCPF	Fonds de Partenariat pour le Carbone Forestier
REDD	Reduced Emissions Deforestation and Forest Degradation
PGP	Plan de Gestion des Pestes
UCN-REDD+	Unité de Coordination Nationale REDD+

TABLE DES MATIÈRES

1	INTRODUCTION	1
1.1	MISE EN CONTEXTE	1
1.2	OBJECTIFS	1
2	APPROCHE MÉTHODOLOGIQUE.....	2
2.1	CALENDRIER	2
2.2	NIVEAU DE PARTICIPATION.....	2
2.3	APPROCHE MÉTHODOLOGIQUE.....	3
3	PRÉSENTATION DES RÉSULTATS	5
3.1	CGES	5
3.2	PGP	5
3.3	CPR	6
3.4	CP.....	6
3.5	CHEFS TRADITIONNELS ET RESPONSABLES DES FORÊTS COMMUNAUTAIRES.....	6
3.6	RESPONSABLES DE L'ENVIRONNEMENT ET DES FORÊTS	7
3.7	PRODUCTEURS AGRICOLES	7
3.8	TECHNICIENS DE L'AGRICULTURE.....	7
3.9	SOCIÉTÉ CIVILE	7
3.10	CHEFS RELIGIEUX.....	8
3.11	ACTEURS DE LA CULTURE	8
3.12	ACTEURS DE LA SÉCURITÉ	8
3.13	PERSONNES VULNÉRABLES.....	8
4	CONCLUSION	9

TABLE DES MATIÈRES (suite)

TABLEAUX

TABLEAU 2-1	CALENDRIER DES RENCONTRES DE CONSULTATION.....	2
TABLEAU 2-2	NOMBRE DE PERSONNES INVITÉES ET NOMBRE DE PARTICIPANTS.....	2

ANNEXES

A	TERMES DE RÉFÉRENCES DE LA CONSULTATION EN AVAL
B	LISTE DES PRÉSENCES
C	COMPTE-RENDU DES ATELIERS
D	PRÉSENTATION DU GROUPEMENT

1 INTRODUCTION

1.1 MISE EN CONTEXTE

L'adhésion du Togo au Fonds de Partenariat pour le Carbone Forestier (FCPF) explique la volonté du gouvernement d'intégrer la REDD+ dans le plan de développement national, afin de permettre à la forêt et aux arbres hors forêt de continuer à jouer un rôle socio-économique et écologique très important.

À cet effet, la conduite de ce processus doit aboutir à l'élaboration de la stratégie nationale REDD+ dont la mise en œuvre va entraîner aussi bien des retombées positives (entre autres la lutte contre les changements climatiques et l'amorce de nouveaux programmes multisectoriels) que des impacts négatifs collatéraux sur l'environnement et les conditions de vie des communautés locales : d'où la nécessité de réaliser une Évaluation Environnementale Sociale Stratégique (ÉESS) en vue d'intégrer les considérations environnementales et sociales dans le processus de préparation à la REDD+.

La version 1 de cette stratégie a été validée en juillet 2018 par l'ensemble des acteurs, aussi bien au niveau régional que national. Conformément au processus de l'ÉESS, les différentes options retenues dans la version 1 de cette stratégie ont fait l'objet d'une évaluation des impacts positifs et négatifs potentiels des activités attendues sur l'environnement biophysique et humain au cours d'ateliers de consultation dans les régions et au niveau national. Ces ateliers ont aussi permis de produire une version 2 et un plan d'action qui a fait l'objet en octobre 2019 de cinq (5) ateliers régionaux et d'un atelier national de consultation et de validation. C'est dans ce contexte que le groupement de cabinets WSP/LR/ENDE, qui a été recruté pour accompagner l'Unité de Coordination Nationale (UCN) REDD+ dans la conduite de ce processus, a procédé à sa consultation en aval sur l'ÉESS ainsi que sur ses instruments de sauvegardes environnementales et sociales, soit le Cadre de Gestion Environnementale et Sociale (CGES), le Plan de Gestion des Pestes (PGP), le Cadre de Politique de Réinstallation (CPR) et le Cadre de Procédures (CP).

Les termes de références des ateliers de consultation sont présentés à l'annexe A, tandis que les listes de présence pour chacune des consultations sont présentées à l'annexe B. De plus, un compte-rendu des consultations, incluant un rapport photographique et un rapport spécifique pour les représentants sectoriels, dans chaque région, est présenté à l'annexe C. Finalement, la présentation PowerPoint du groupement WSP/LR/ENDE est présentée à l'annexe D.

1.2 OBJECTIFS

L'objectif global de ces consultations est d'analyser, d'améliorer et de valider le rapport de l'ÉESS ainsi que les instruments de mesures de sauvegardes environnementales et sociales élaborés, et ce, dans une approche participative avec les acteurs. Il s'agit spécifiquement de :

- partager et faire une analyse critique avec les acteurs sur les principales conclusions du processus de conduite de l'ÉESS ;
- partager et faire une analyse critique avec les acteurs sur les mesures de sauvegardes environnementales et sociales proposées à savoir, le CGES, le PGP, le CPR et le CP ;
- échanger et améliorer le contenu du rapport d'ÉESS et des quatre instruments de sauvegardes environnementales et sociales élaborés ;
- prendre en compte les recommandations et les orientations pour améliorer et finaliser les documents ;
- obtenir un consensus sur le rapport de l'ÉESS, les instruments de sauvegardes environnementales et sociales, puis les valider de façon participative.

2 APPROCHE MÉTHODOLOGIQUE

2.1 CALENDRIER

Conformément aux termes de référence, six (6) séances de consultation ont été tenues durant la période comprise entre le 8 et le 25 octobre 2018 (voir tableau 2-1). Ces rencontres ont été planifiées par l'UNC-REDD+ afin de couvrir adéquatement l'ensemble des régions.

Tableau 2-1 Calendrier des rencontres de consultation

RÉGION	VILLE	DATE D'ATELIER UCN SUR LA VERSION 2	DATE DE SÉANCE DE CONSULTATION
Atelier avec les acteurs de la Région des Savanes	Dapaong (Hôtel de Dapaong)	3 octobre 2019	4 et 5 octobre 2019
Atelier avec les acteurs de la Région de la Kara	Kara (Palais des Congrès)	7 octobre 2019	8 et 9 octobre 2019
Atelier avec les acteurs de la Région Centrale	Sokodé (Hôtel Central)	10 octobre 2019	11 et 12 octobre 2019
Atelier avec les acteurs de la Région des Plateaux	Atakpamé (Évêché)	14 octobre 2019	15 et 16 octobre 2019
Atelier avec les acteurs de la Région Maritime	Tsévié (Hôtel Saint Georges)	17 octobre 2019	18 et 19 octobre 2019
Atelier avec les acteurs de la Région Lomé Commune (atelier national)	Lomé (Hôtel Concorde)	20 octobre 2019	23 et 24 octobre 2019

2.2 NIVEAU DE PARTICIPATION

Au total, près de 534 personnes ont été invitées à participer aux différents ateliers, dont 235 non-résidents et 299 résidents. La synthèse des parties prenantes invitées est présentée au tableau 2-2. Après compilation des feuilles de présence, 395 personnes ont effectivement participé aux ateliers, ce qui représente un taux de participation de 74 % (voir tableau 2-2).

Tableau 2-2 Nombre de personnes invitées et nombre de participants

LIEU	INVITÉS			NOMBRE DE PARTICIPANTS	TAUX DE PARTICIPATION
	Total	Résidents	Non-résidents		
Atelier de Dapaong / Région des Savanes	84	38	46	68	81 %
Atelier régional de Kara/ Région de la Kara	84	40	44	77	92 %
Atelier régional de Sokodé / Région Centrale	76	42	34	61	80 %
Atelier régional d'Atakpamé / Région des Plateaux	104	37	67	71	68 %
Atelier régional de Tsévié / Région Maritime	84	40	44	54	64 %
Atelier national / Lomé-Commune	102	102	00	65	64 %
Total	534	299	235	395	74 %

Ainsi, à l'exception de la consultation à Atakpamé qui avait un taux de participation plus faible relié à un conflit avec une activité nécessitant la présence des acteurs politiques, nous considérons que le niveau de participation est excellent. De plus, selon les feuilles de présence recueillies pour chaque groupe de discussion, les commentaires reçus reflètent des discussions impliquant un large éventail d'intervenants.

2.3 APPROCHE MÉTHODOLOGIQUE

Dans le cadre de ces consultations publiques, les ateliers ont été tenus sur une durée de trois jours :

- Le premier jour était consacré à l'analyse, l'amélioration et la validation de la version 2 de la Stratégie Nationale REDD+ ainsi que le plan d'action y afférant.
- Les jours 2 et 3 étaient consacrés à l'analyse, l'amélioration et la validation du rapport de l'ÉESS et les instruments environnementaux et sociaux y afférant, soit le CGES, le PGP, le CPR ainsi que le CP.

Outre le cérémonial d'ouverture et de clôture, la méthodologie de travail au cours de ces ateliers était basée essentiellement sur des échanges et partages en plénière et des travaux en groupes suivis de restitution.

Chaque atelier était organisé principalement en quatre (4) séquences, soit :

- **La plénière introductive** : cérémonial d'ouverture, mise en place d'un bureau de l'atelier pour diriger les travaux, adoption du programme, présentation introductive suivie des échanges et constitution des groupes de travail.
- **Les travaux en groupe** : analyse et amélioration du contenu des documents.
- **La restitution des résultats des travaux de groupes en plénière** : échanges, harmonisation des compréhensions, amélioration des contenus, mise en cohérence et en forme des documents, formulation des recommandations et des orientations pour la suite.
- **La synthèse des travaux et clôture de l'atelier** : formulation des recommandations, validation participative des documents, définition des prochaines étapes et clôture de l'atelier.

Lors des séances portant sur la finalisation et la validation de l'ÉESS et des instruments de sauvegardes, le Groupement a d'abord procédé à une présentation introductive visant à mettre la table pour l'amorce des discussions. Cette présentation visait essentiellement à mettre en perspective les principaux points à considérer, les thèmes abordés étant les suivants :

1 ÉESS :

- a Rappel des concepts de l'ÉESS
- b Revue du programme de travail et du processus de consultation
- c Mise en contexte / État de situation :
 - État général de la situation
 - Évolution de l'occupation des terres, 2005-2017
 - Interactions entre les causes directes et sous-jacentes de la déforestation et la dégradation des forêts au Togo
- d Présentation des effets environnementaux et sociaux des axes stratégiques préliminaires REDD+ – version 1
- e Présentation des mesures d'atténuation des effets négatifs et bonification des effets positifs
- f Présentation des effets résiduels
- g Retour sur les conclusions générales de l'ÉESS

- 2 Présentation du CGES
- 3 Présentation du PGP
- 4 Présentation du CPR
- 5 Présentation du CP

Une période d'échange en plénière entre le groupement, l'UCN-REDD+ et les participants a eu lieu entre la présentation de chacun des 5 blocs. Ensuite, les participants se sont divisés en 4 groupes pour discuter en profondeur des instruments de sauvegardes selon leur intérêt :

- présentation du CGES : participants du secteur de l'environnement et de la foresterie ;
- présentation du PGP : participants du secteur de l'agriculture ;
- présentation du CPR : participants de la société civile ;
- présentation du CP : participants du secteur politique.

Il a été convenu avec l'UCN que l'ÉESS ne nécessitait plus un effort de consultation additionnel et qu'il était préférable de se concentrer sur les instruments de sauvegardes.

Ensuite, ces travaux en atelier (ou carrefour) ont fait l'objet d'une restitution en plénière (pour chaque instrument de sauvegarde). Pour chacun des sous-groupes, un rapporteur a été nommé afin de colliger et partager les résultats des travaux effectués.

En parallèle aux ateliers, le groupement a effectué des entrevues avec des représentants de chaque secteur pour obtenir leurs commentaires à propos de chacun des instruments de sauvegardes :

- chefs traditionnels et responsables des forêts communautaires ;
- responsables de l'environnement et des forêts ;
- producteurs agricoles ;
- techniciens de l'agriculture ;
- société civile ;
- chefs religieux ;
- acteurs de la culture ;
- acteurs de la sécurité ;
- personnes vulnérables.

3 PRÉSENTATION DES RÉSULTATS

En premier lieu, plusieurs participants n'avaient pas pris connaissance des documents préalablement aux ateliers. Plusieurs ont soulevé que la quantité (ÉESS, CGES, PGP, CPR, CP) et le volume (nombre de pages) de la documentation produite représentent un défi de compréhension. Ils ont aussi souligné que le nombre de pages rend difficile l'impression en format papier pour de nombreux participants. Le besoin de support à leur niveau pour la gestion future du processus REDD+ a été souligné.

Il a aussi été mentionné à plusieurs reprises qu'il y a une insuffisance de capacité (nombre de ressources et formation) pour faire respecter les différentes réglementations existantes et que les futurs projets REDD+ représenteront un fardeau additionnel. À plusieurs reprises, des inquiétudes ont été soulevées à l'effet les études, tout comme les mesures d'atténuation et de compensation, devront être incluses dans les budgets et échéanciers de réalisations des éventuels projets REDD+.

L'importance d'impliquer les acteurs locaux (ex: consultants, experts) dans la réalisation des projets REDD+ a de maintes fois été soulevées par les participants. En effet, les participants soulignent que, comme la réalisation des initiatives nécessitera l'accès à des spécialistes, il faut dès maintenant prévoir la formation de spécialistes locaux (ex. : programmes universitaires pour les Études d'Impact Environnemental et Social (ÉIES).

Des compléments d'information provenant des participants, que ce soit lors des périodes d'échanges ou des ateliers, que ce soit oralement ou bien à l'aide de versions commentées (mode révision) des documents, ont permis de bonifier les documents pour leur version finale.

De façon unanime, les participants ont apprécié l'effort de consultation effectué, notamment au niveau de la qualité des présentations effectuées et des réponses obtenues aux questions posées. En plus de permettre aux intervenants de commenter sur les enjeux environnementaux et sociaux à considérer, les échanges ont permis de distinguer les objectifs et raison d'être des différents instruments de sauvegardes environnementales et sociales ainsi que de recueillir des recommandations de bonification.

Finalement, d'autres enjeux spécifiques sont présentés sommairement dans les sections suivantes selon chacun des instruments de sauvegardes (CGES, PGP, CPR, CP) mais aussi selon chacun des secteurs d'intervenants.

3.1 CGES

- Ajouter des effets positifs potentiels pour l'axe 2 de la stratégie REDD+:
 - création de microclimats ;
 - écotourisme ;
 - récupération des terres dégradées.
- Présenter des méthodes alternatives aux agriculteurs pour réduire ou modifier la production d'ignames qui engendre le brûlage des forêts.

3.2 PGP

- Améliorer/clarifier la définition et standardiser l'utilisation des termes « Pestes », « Pesticides », « herbicides » et « apiculture ».
- Prioriser la lutte biologique par rapport à la lutte chimique.

- Assurer la qualité (homologation de la qualité du produit et accréditation des fournisseurs) des engrais et pesticides/herbicides :
 - sensibilisation sur les risques des produits non-homologués;
 - augmentation des ressources (inspection des produits, contrôle douanier);
 - gestion du processus d'homologation par les autorités régionales.
- Subventionner les produits homologués afin qu'ils soient plus accessibles.
- Améliorer l'emballage des pesticides afin de conscientiser les utilisateurs sur les risques pour la santé.
- Créer une infrastructure de gestion (voire destruction) des produits non-homologués achetés par les utilisateurs.
- Créer une infrastructure de gestion (incluant le recyclage) des emballages vides (engrais et pesticides) pour réduire cette une source de pollution.

3.3 CPR

- Modifier les comportements de la population et des autorités concernant l'occupation illégale des aires protégées et des emprises, car il est reconnu que l'absence d'intervention au départ devient un permis d'occupation.
- Sensibiliser les intervenants sur les mesures du nouveau code foncier afin de faciliter son application.
- Assurer une collaboration et une coordination de tous les intervenants locaux (chefs traditionnels, forestiers, etc.) avant de procéder à des interventions de déplacement.
- Créer des outils de planification spatiale du territoire (ex. : GIS).
- Les compensations prévues dans le CPR pourraient encourager les gens à occuper illégalement les aires protégées.

3.4 CP

- Respecter l'autorité des forestiers dans la protection des aires protégées, notamment par les élus locaux, afin qu'ils puissent exécuter leur mandat.
- Impliquer les élus locaux dans la gestion des ressources naturelles dans leur localité.
- Ajouter certains intervenants locaux et régionaux dans le mécanisme de gestion des plaintes.
- Préciser que le CDQ et le CVD n'ont pas la compétence de résoudre les conflits et devraient seulement agir comme courroie de transmission.

3.5 CHEFS TRADITIONNELS ET RESPONSABLES DES FORÊTS COMMUNAUTAIRES

- Impliquer les chefs dans la réalisation des projets REDD+ afin d'assurer la coordination de tous les acteurs et d'informer la population.
- Mettre en œuvre des mesures d'accompagnement pour la restauration des terres pauvres.
- Promouvoir les énergies renouvelables à travers la fabrication des fours solaires.
- Compléter l'inventaire des forêts.

3.6 RESPONSABLES DE L'ENVIRONNEMENT ET DES FORÊTS

- Sensibiliser les acteurs politiques (préfets, maires, députés) sur les responsabilités qui leur incombent dans le cadre du processus REDD+.
- Donner une partie des parcelles occupées aux occupants et reboiser le reste au lieu de procéder à des réinstallations.
- Reboiser les berges des points d'eau avec des plantes favorables au repeuplement des espèces aquatiques.
- Compléter la cartographie des aires protégées et créer des antennes régionales de la cellule de « géoréférentiation ».
- Favoriser la foresterie urbaine, qui est aussi un excellent moyen de lutte contre le réchauffement climatique.
- Créer des petites entreprises de transformation de bois pour aider à regrouper ceux qui mènent ces activités et ainsi améliorer leur efficacité.

3.7 PRODUCTEURS AGRICOLES

- Mettre en œuvre des mesures pour amener chaque éleveur à avoir un espace bien défini pour son troupeau afin de mettre fin au problème de destruction de l'agriculture.
- Promouvoir l'agriculture familiale pour réduire la famine.
- Promouvoir la culture du soja, notamment du soja biologique, dont la demande augmente.
- Créer une agence de recrutement pour compenser la diminution de la main d'œuvre qui est effrayée par les risques sur la santé de l'utilisation des produits chimiques.

3.8 TECHNICIENS DE L'AGRICULTURE

- Accélérer la matérialisation des couloirs de transhumance afin de pouvoir orienter réellement les transhumants.
 - Harmoniser la période et l'espace de transhumance dans une région, voir même entre les pays voisins car les transhumants ne respectent pas les frontières.
 - Sensibiliser les utilisateurs sur les mesures de sécurité requises pour l'utilisation des pesticides.
 - Mettre en place un système de destruction des emballages des pesticides après utilisation et de mettre en place des moyens pour recycler ces emballages après utilisation.
- Ajouter les impacts possibles sur les mangroves, qui constituent une source de vie pour les espèces aquatiques.

3.9 SOCIÉTÉ CIVILE

- Trouver des sources de revenus pour compenser celui provenant du bois énergie prélevé dans les aires protégées.
- Offrir un support aux femmes et handicapés qui désirent posséder une terre en vertu du nouveau code foncier car son application reste difficile pour ceux qui tentent de faire valoir ce droit.
- Mettre en œuvre des plans de communication avant la réalisation des projets.

3.10 CHEFS RELIGIEUX

- Impliquer les chefs religieux dans la réalisation des projets REDD+ afin qu'ils informent leurs fidèles.

3.11 ACTEURS DE LA CULTURE

- Considérer le vol des vestiges dans certaines localités frontalières.

3.12 ACTEURS DE LA SÉCURITÉ

- Les représentants de la sécurité (gendarmerie, police nationale) mentionnent qu'ils peuvent légalement appuyer les acteurs de l'environnement et de la foresterie si des infractions sont soulevées.

3.13 PERSONNES VULNÉRABLES

- Prendre des dispositions particulières pour qu'une faveur soit accordée prioritairement à ces personnes.
- Prendre des dispositions pour aider les femmes à accéder à la terre.
- Renforcer les capacités des femmes pour participer à des activités génératrices de revenus.
- Réserver des espaces dans les aires protégées consacrés à la plantation des arbres qui servent de commerce aux femmes, comme les plantes de cure dent et les anacardes.
- Promouvoir l'agroforesterie et à la gestion des déchets auprès des jeunes.

4 CONCLUSION

Les ateliers régionaux et l'atelier national de la Consultation en aval ont été organisés afin de compléter et valider, de manière participative, le rapport principal de l'ÉESS ainsi que les instruments de sauvegardes environnementales et sociales y afférents, soit le CGES, le PGP, le CPR et le CP. L'organisation des ateliers a également permis à l'UCN-REDD+ de présenter et valider, de manière participative, la version 2 de la Stratégie nationale REDD+.

Les compléments d'information provenant des participants aux différents ateliers organisés, que ce soit lors des périodes d'échanges ou des travaux en carrefours, que ce soit oralement ou bien à l'aide de versions commentées (mode révision) des documents, ont permis de bonifier l'ÉESS et les instruments de sauvegardes environnementales et sociales, en vue de la préparation des versions finales des documents.

Le consensus ayant émergé de ces rencontres est que le rapport principal de l'ÉESS et les instruments de sauvegardes environnementales et sociales constituent une excellente base d'information technique et scientifique en mesure de constituer un support adéquat à la mise en œuvre de la Stratégie nationale REDD+. Pour assurer le déroulement harmonieux de cette mise en œuvre, les participants ont été unanimes en ce qui a trait à l'importance des éléments suivants :

- la sensibilisation et le dialogue continu entre l'ensemble des parties prenantes impliquées, incluant les communautés locales ;
- le renforcement de la capacité des acteurs et des communautés locales, tant au niveau régional que national ;
- le support financier et la dotation adéquate du personnel qui devra supporter le développement et la mise en œuvre des projets REDD+, au niveau des communes et des préfectures.

ANNEXE

A TERMES DE RÉFÉRENCES DE LA CONSULTATION EN AVAL



REPUBLIQUE TOGOLAISE

MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT ET DES RESSOURCES FORESTIERES



COORDINATION NATIONALE REDD+

**Projet de soutien à la préparation à la Réduction des Émissions dues à la Déforestation et à la
Dégradation des forêts (REDD+)**

Organisation de 05 ateliers régionaux et 01 atelier national de consultation et de validation de la version 2, du plan d'actions de la stratégie nationale REDD+ du Togo et les livrables de l'EESS avec les acteurs du processus REDD+.

Termes de référence

Composante 2 : Préparation de la stratégie

Activités A3C2 et A17C2 du PTBA 2019 révisé du don initial

Financement : Don FCPF TF 018779 administré par le groupe de la Banque mondiale

Août 2019

1. Contexte et Justification

L'élaboration de la stratégie nationale REDD+ constitue une opportunité de proposer des mesures à court, moyen et long termes devant conduire à faire face à tous les défis liés à la déforestation et à la dégradation des forêts, en assurant une gestion durable des forêts et l'augmentation de stocks de carbone et en préservant la biodiversité. Ce processus se veut analytique, innovant et participatif en impliquant toutes les parties prenantes, dans le diagnostic de la situation actuelle et le choix des options stratégiques, ainsi que les mécanismes opérationnels de mise en œuvre des actions programmées. Afin de garantir le caractère participatif et inclusif du processus, la préparation de la stratégie nationale REDD+ du Togo est conduite par la Coordination nationale REDD+ et le Groupe national de travail, à travers les groupes thématiques sectoriels, et avec l'implication effective de toutes les parties prenantes au processus (société civile, secteur privé).

Du 22 au 26 mai 2018, le draft de la première version de la stratégie nationale REDD+ a été consolidée et finalisée en atelier à Kpalimé par les membres des groupes thématiques, les représentants des organisations de la société civile, la coordination nationale REDD+ et le consultant national, chargé d'accompagner les acteurs dans l'élaboration de la stratégie nationale REDD+. La stratégie REDD+ se devant être participative et inclusive, cette première version a été validée de façon participative, au mois de juillet 2018, à travers de larges consultations aux niveaux préfectoral, régional et national. Au total 42 ateliers de consultation ont été organisés à cet effet et ont permis de toucher 1 904 personnes dont 10 % de femmes.

Vu que la mise en œuvre du processus REDD+ peut avoir des impacts négatifs collatéraux sur l'environnement et les communautés locales, il a été conduit, de septembre 2018 à janvier 2019, de larges consultations avec les parties prenantes aux niveaux préfectoral, régional et national qui ont permis d'évaluer les effets positifs et négatifs que pourraient générer les options stratégiques REDD+ proposées dans la version 1 de la stratégie et de donner des orientations pour améliorer et affiner cette stratégie. Au total 42 ateliers de consultation ont été organisés et ont mobilisé 1 788 acteurs dont 10,5 % de femmes.

Par ailleurs, le comité national REDD+, au cours de sa réunion tenue le 27 décembre 2018, après échanges sur la première version de la stratégie nationale REDD+ a formulé des orientations et recommandations à prendre en compte dans l'élaboration de la version finale.

Sur la base des conclusions de l'évaluation des impacts potentiels des options REDD+ retenues dans la première version et des orientations formulées par le CN-REDD+, la coordination nationale, avec l'appui du consultant en stratégie, a produit un draft de la deuxième version de la stratégie REDD+ et un draft du plan d'actions de ladite stratégie. Ces drafts ont été consolidés et finalisés, en atelier à Lomé les 24 et 25 juillet 2019, avec les membres des groupes thématiques sectoriels, les représentants des universités, des organisations de la société civile et du secteur privé.

Le processus d'élaboration de la stratégie REDD+ se devant être participative et inclusive, il importe d'associer les parties prenantes à l'analyse, à l'amélioration et à la validation participative de cette deuxième version et le plan d'actions y afférent. En outre, la réalisation d'une évaluation environnementale et sociale stratégique (EESS) a permis d'intégrer les considérations environnementales et sociales dans le processus de préparation à la REDD+. Un rapport global de la conduite de ce processus et quatre (04) instruments de sauvegardes environnementales et sociales sont élaborés. Tout comme la stratégie, il est important de les valider de manière participative et inclusive à travers de larges consultations des acteurs.

C'est dans ce cadre que s'inscrivent les cinq (05) ateliers régionaux et l'atelier national de consultation et de validation de : (i) la version 2 de la stratégie et le plan d'actions, (ii) rapport de l'EESS et les instruments de sauvegardes environnementales et sociales, objets des présents TdR.

2. Objectifs et résultats attendus des ateliers

2.1. Objectifs des ateliers

L'objectif global de ces consultations est d'analyser, d'améliorer et de valider dans une approche participative avec les acteurs : i) la version 2 de la stratégie nationale REDD+ du Togo et le plan d'actions y afférent ; ii) le rapport de l'EESS et les instruments de mesures de sauvegardes environnementales et sociales élaborés.

Il s'agit spécifiquement de :

a. Par rapport à la version 2 et le plan d'actions de la stratégie nationale REDD+ :

- Partager et faire une analyse critique avec les acteurs des options stratégiques revues et affinées à l'issue de l'évaluation des impacts potentiels des options contenues dans la première version de la stratégie ;
- Partager et faire une analyse critique avec les acteurs sur le plan d'actions et le coût estimatif de mise en œuvre de la stratégie nationale REDD+ 2020 -2029 ;
- Echanger, améliorer le contenu des documents puis formuler des recommandations et des orientations à prendre en compte pour les finaliser ;
- Valider de façon participative la version 2 et le plan d'actions de la stratégie REDD+ du Togo avec les parties prenantes.

b. Par rapport au rapport de l'EESS et les instruments de sauvegardes environnementales et sociales :

- Partager et faire une analyse critique avec les acteurs sur les principales conclusions du processus de conduite de l'EESS ;
- Partager et faire une analyse critique avec les acteurs sur les mesures de sauvegardes environnementales proposées à savoir : i) le cadre de gestion environnemental et social (CGES) et ; ii) le plan de gestion des pestes (PGP) ;
- Partager et faire une analyse critique avec les acteurs sur les mesures de sauvegardes sociales proposées qui sont : i) le cadre politique de réinstallation (CPR) et ; ii) le cadre procédural ou fonctionnel (CP /CF) à considérer dans le processus de mise en œuvre de la stratégie REDD+ du Togo.
- Echanger et améliorer le contenu du rapport EESS et des 04 instruments de sauvegardes environnementales et sociales élaborés ;
- Formuler des recommandations et des orientations pour permettre au groupement de cabinet en charge de l'EESS de prendre en compte pour améliorer et finaliser les documents ;
- Obtenir un consensus sur le rapport de l'EESS, les instruments de sauvegardes environnementales et sociales puis les valider de façon participative.

2.2. Résultats attendus

A la fin des ateliers, les résultats suivants devront être atteints :

a. Par rapport à la version 2 et le plan d'actions de la stratégie nationale REDD+ :

- Une analyse critique des options stratégiques REDD+ retenues dans la deuxième version de la stratégie, ainsi que les mécanismes opérationnels de mise en œuvre des actions programmées, est réalisée et leur contenu discuté et amélioré ;
- Une analyse critique du plan d'actions et du coût estimatif de mise en œuvre de la stratégie nationale REDD+ 2020 -2029 est réalisée, et leur contenu discuté et amélioré
- Des recommandations et des orientations sont formulées pour l'amélioration et la finalisation des documents ;
- La version 2 et le plan d'actions de la stratégie REDD+ du Togo sont validés de façon participative par l'ensemble des acteurs présents.

b. Par rapport au rapport de l'EESS et les instruments de sauvegardes environnementales et sociales :

- une analyse critique des conclusions du processus de conduite de l'EESS est réalisée et le contenu du rapport discuté et amélioré;
- Une analyse critique du cadre de gestion environnemental et social (CGES) et du plan de gestion des pestes (PGP) est réalisée, leur contenu discuté et amélioré;
- une analyse critique du cadre politique de réinstallation (CPR) et du cadre procédural ou fonctionnel (CP /CF) est réalisée, leur contenu discuté et amélioré,
- Des recommandations et des orientations sont formulées pour l'amélioration et la finalisation du rapports de l'EESS et les instruments de sauvegardes environnementales et sociales élaborés,
- Le rapport de l'EESS, le cadre de gestion environnemental et social (CGES), le plan de gestion des pestes (PGP), le cadre politique de réinstallation (CPR) et le cadre procédural et fonctionnel (CP/CF) à considérer dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie nationale REDD+ sont validés de façon participative par l'ensemble des acteurs.

3. Approche méthodologique

Dans le cadre de ces consultations publiques, il sera organisé au total 05 ateliers régionaux (Dapaong, Kara, Sokodé, Atakpamé et Tsévié) et un atelier national à Lomé. Chaque atelier durera **3 jours** :

- Le **premier jour** sera consacré à l'analyse, l'amélioration et la validation de la version 2 de la stratégie et le plan d'actions y afférent ;
- Les jours **2 et 3** seront consacrés à l'analyse, l'amélioration et la validation du rapport de l'EESS et les instruments environnementaux (CGES et PGP) et sociaux (CPR et CF).

Outre le cérémonial d'ouverture et de clôture, la méthodologie de travail au cours de ces ateliers sera basée essentiellement sur : i) des échanges et partages en plénière ; ii) des travaux en groupes suivis de restitution.

Chaque atelier sera organisé principalement en quatre (4) séquences qui sont :

- **La plénière introductive** : cérémonial d'ouverture, mise en place d'un bureau de l'atelier pour diriger les travaux, adoption du programme, présentation introductive suivie des échanges et constitution des groupes de travail ;
- **Les travaux en groupe** : analyse et amélioration du contenu des documents ;
- **La restitution des résultats des travaux de groupes en plénière** : échanges, harmonisation des compréhensions, amélioration des contenus, mise en cohérence et en forme des documents, formulation des recommandations et des orientations pour la suite ;
- **La synthèse des travaux et clôture de l'atelier** : formulation des recommandations, validation participative des documents, définition des prochaines étapes et clôture de l'atelier.

4. Lieux – Durée et Participants aux ateliers

a. Participants aux ateliers

Les 05 ateliers régionaux et l'atelier national regrouperont au total 534 participants. Sur les 534 participants invités, 235 sont non-résidents et 299 sont résidents. La synthèse des participants est présentée dans le tableau 1 ci – dessous et les détails dans les tableaux 2, 3, 4, 5, 6 et 7.

En plus des 102 participants pour l'atelier national, il y aura au **total 13 officiels qui seront invités** pour la cérémonie d'ouverture. La liste de ces officiels pour la cérémonie d'ouverture de l'atelier National est présentée dans le tableau 8.

Tableau 1 : Synthèse du nombre de participants par atelier

N°	Lieu	Nombre de participants total invités	Nombre de participants résidents	Nombre de participants non-résidents
1	Atelier de Dapaong / Région des Savanes	84	38	46
2	Atelier régional de Kara/ Région de la Kara	84	40	44
3	Atelier régional de Sokodé/Région Centrale	76	42	34
4	Atelier régional d'Atakpamé/Région des Plateaux	104	37	67
5	Atelier régional de Tsévié/Région Maritime	84	40	44
6	Atelier national/Lomé- Commune	102	102	00
	Total	534	299	235

Tableau 2 : Détails des participants de l'atelier régional de Dapaong / Région des Savanes

N°	Structures	Nombre de personnes	Détails	Participants	
				résidents	Non-résidents
	Administration publique				
1	Direction régionale de l'environnement, du développement durable et de la protection de la nature	9	1 DR, 07 DP, 01 assistant au point focal	1	8
2	Direction régionale ODEF	2	1 DR + 1 chef secteur kpendjal		2
3	Direction régionale de l'agriculture	2	1 DR + 1 chef section production végétale et contrôle des végétaux	2	
4	Point focal ANGE	1		1	
5	Direction régionale du Plan	2	1 DR + 1 cadre	2	
6	Direction régionale ICAT (Institut de Conseil et d'Appui Technique)	2	1 DR + 1 CSVAPA	2	
7	ITRA (Institut Togolais de Recherche Agronomique)	2	1 DR + chercheur protection végétaux	2	
8	Direction de développement à la base	1	1 DR	1	
9	Direction régionale promotion de la femme	1	1 DR	1	
10	Direction régionale de l'eau et de l'hydraulique villageoise	1	1 DR	1	
11	Direction régionale Urbanisme et habitat	1	1 DR	1	
12	Direction régionale Mines et énergie	1	1 DR	1	
13	Direction de la culture	1	1 DR	1	
14	Direction régionale enseignement primaire et secondaire	1	1 DR	1	
15	Direction régionale de l'enseignement technique	1	1 DR	1	
16	Direction régionale de la santé	1	1 DR	1	
17	Trésorier – payeur	1	1 responsable	1	
18	Gendarmerie régionale	1		1	
19	Police régionale	1		1	
20	Tribunal de Dapaong	1		1	
	Sous-Total	33		23	10

	Acteurs de la société civile et du secteur privé				
21	CNODD/ONG	7	Fodes, RAFIA, Songouman, Carto, Code utile, grail-NT, Kpaalpak	3	4
22	CTOP/CROPPA	2	Président et technicien	1	1
23	CNJ/CRJ	2	Président CRJ, président CPJ Oti	1	1
24	CFREDD	3	1 PF régional et 2 PF préfectoraux (Tône et Tandjoaré)	2	1
25	FETAPH/APHMOTO	1	Directeur	1	
26	ONATEPH	1		1	
27	Propriétaires de forêts communautaires	3	Moumouane PAK, Natchambonga, Nyanlé		3
28	Planteurs privés/Propriétaires de forêts privés	4	2 AVT, 2 APPT		4
29	Chefferie traditionnelle	4	Chefs de cantons de : Korbongou, Nandoga et Cinkassé, Mango		4
30	Autorités religieuses (1 catholique, 1 musulman, 1 protestant)	3		3	
	Sous-Total	30		12	18
	Préfectures /Elus locaux				
31	Préfecture de Tône	3	SG Préfecture (01) + 02 maires	3	
32	Préfecture de Tandjoare	3	SG Préfecture (01) + 02 maires		3
33	Préfecture de l'Oti	3	SG Préfecture (01) + 02 maires		3
34	Préfecture de Cinkassé	3	SG Préfecture (01) + 02 maires		3
35	Préfecture de Kpendjal	3	SG Préfecture (01) + 02 maires		3
36	Préfecture de Kpendjal Ouest	3	SG Préfecture (01) + 02 maires		3
37	Préfecture de OTI Sud	3	SG Préfecture (01) + 02 maires		3
	Sous-Total	21		3	18
	Total	84		38	46

Tableau 3 : Détails des participants de l'atelier régional de Kara / Région de la Kara

N°	Structures	Nombre de personnes	Détails	Participants	
				résidents	Non-résidents
	Administration publique				
1	Direction régionale de l'environnement, du développement durable et de la protection de la nature	9	1 DR, 07 DP, 01 assistant au point focal	3	6
2	Direction régionale ODEF	2	1 DR + 1 chef secteur Kéran	1	1
3	Direction régionale de l'agriculture	2	1 DR + 1 chef section production végétale et contrôle des végétaux	2	
4	Point focal ANGE	1		1	
5	Direction régionale du Plan	2	1 DR + 1 cadre	2	
6	Direction régionale ICAT (Institut de Conseil et d'Appui Technique)	2	1 DR + 1 CSVAPA	2	
7	ITRA (Institut Togolais de Recherche Agronomique)	2	1 DR + chercheur protection végétaux	2	
8	Direction de développement à la base	1	1 DR	1	
9	Direction régionale promotion de la femme	1	1 DR	1	
10	Direction régionale de l'eau et de l'hydraulique villageoise	1	1 DR	1	
11	Direction régionale Urbanisme et habitat	1	1 DR	1	
12	Direction régionale Mines et énergie	1	1 DR	1	
13	Direction de la culture	1	1 DR	1	
14	Direction régionale enseignement primaire et secondaire	1	1 DR	1	
15	Direction régionale de l'enseignement technique	1	1 DR	1	
16	Direction régionale de la santé	1	1 DR	1	
17	Trésorier – payeur	1	1 responsable	1	
18	Gendarmerie régionale	1		1	
19	Police régionale	1		1	
20	Tribunal de Kara	1		1	
	Sous-Total	33		26	07

	Acteurs de la société civile et du secteur privé				
21	CNODD/ONG	7	RESOKA, AGIR, AE2D, CAP-JR, ARAD, MOUVEN, PADES	2	5
22	CTOP/CROPPA	2	Président et technicien	1	1
23	CNJ/CRJ	2	Président CRJ, président CPJ Kéran	1	1
24	CFREDD	3	1 PF régional et 2 PF préfectoraux (Doufelgou et Assoli)	2	1
25	FETAPH/APHAK	1	Directeur	1	
26	ONATEPH	1		1	
27	Propriétaires de forêts communautaires	3	Tchitchao, SriKa, Dankpen		3
28	Planteurs privés/Propriétaires de forêts privés	4	AVT, APPT		4
29	Chefferie traditionnelle	4	Chefs de cantons de : Bassar, Dankpen, Pagouda, Kantè		4
30	Autorités religieuses (1 catholique, 1 musulman, 1 protestant)	3		3	
	Sous-Total	30		11	19
	Préfectures/Elus locaux				
31	Préfecture de la Kozah	3	SG Préfecture (01) + 02 maires	3	
32	Préfecture de Doufelgou	3	SG Préfecture (01) + 02 maires		3
33	Préfecture de la Kéran	3	SG Préfecture (01) + 02 maires		3
34	Préfecture de Dankpen	3	SG Préfecture (01) + 02 maires		3
35	Préfecture de Bassar	3	SG Préfecture (01) + 02 maires		3
36	Préfecture de Binah	3	SG Préfecture (01) + 02 maires		3
37	Préfecture d'Assoli	3	SG Préfecture (01) + 02 maires		3
	Sous-Total	21		3	18
	Total	84		40	44

Tableau 4 : Détails des participants de l'atelier régional de Sokodé / Région Centrale

N°	Structures	Nombre de personnes	Détails	Participants	
				résidents	Non-résidents
	Administration publique				
1	Direction régionale de l'environnement, du développement durable et de la protection de la nature	7	1 DR, 05 DP, 01 assistant au point focal	3	4
2	Direction régionale ODEF	2	1 DR + 1 chef secteur Blitta	1	1
3	Direction régionale de l'agriculture	2	1 DR + 1 chef section production végétale et contrôle des végétaux	2	
4	Point focal ANGE	1		1	
5	Direction régionale du Plan	2	1 DR + 1 cadre	2	
6	Direction régionale ICAT (Institut de Conseil et d'Appui Technique)	2	1 DR + 1 CSVAPA	2	
7	ITRA (Institut Togolais de Recherche Agronomique)	2	1 DR + chercheur protection végétaux	2	
8	Direction de développement à la base	1	1 DR	1	
9	Direction régionale promotion de la femme	1	1 DR	1	
10	Direction régionale de l'eau et de l'hydraulique villageoise	1	1 DR	1	
11	Direction régionale Urbanisme et habitat	1	1 DR	1	
12	Direction régionale Mines et énergie	1	1 DR	1	
13	Direction de la culture	1	1 DR	1	
14	Direction régionale enseignement primaire et secondaire	1	1 DR	1	
15	Direction régionale de l'enseignement technique	1	1 DR	1	
16	Direction régionale de la santé	1	1 DR	1	
17	Trésorier – payeur	1	1 responsable	1	
18	Gendarmerie régionale	1		1	
19	Police régionale	1		1	
20	Tribunal de Sokodé	1		1	
	Sous-Total	31		26	05

	Acteurs de la société civile et du secteur privé				
21	CNODD/ONG	7	Resoderc, ADCF, ED, AE2D, RADAR, Défi et développement, jeunesse et survie	3	4
22	CTOP/CROPPA	2	Président et technicien	1	1
23	CNJ/CRJ	2	Président CRJ, président CPJ Tchamba	1	1
24	CFREDD	3	1 PF régional et 2 PF préfectoraux (Tchaoudjo et Plaine de Mô)	2	1
25	FETAPH/Association Monde Radieux	1	Résident de conseil	1	
26	ONATEPH	1		1	
27	Propriétaires de forêts communautaires	3	Tchavadè, Alibi 2, Bago, Bolohou		3
28	Planteurs privés/Propriétaires de forêts privés	4	AVT, APPT		4
29	Chefferie traditionnelle	4	Chefs de cantons de : Sokodé, Sotouboua, Boulouhou, Blitta	1	3
30	Autorités religieuses (1 catholique, 1 musulman, 1 protestant)	3		3	
	Sous-Total	30		13	17
	Commissions préfectorales de développement (CPDD) et élus locaux				
31	Préfecture de Tchaoudjo	3	SG Préfecture (01) + 02 maires	3	0
32	Préfecture de Tchamba	3	SG Préfecture (01) + 02 maires		3
33	Préfecture de Sotouboua	3	SG Préfecture (01) + 02 maires		3
34	Préfecture de Blitta	3	SG Préfecture (01) + 02 maires		3
35	Préfecture de Plaine de Mô	3	SG Préfecture (01) + 02 maires		3
	Sous-Total	15		3	12
	Total	76		42	34

Tableau 5 : Détails des participants de l'atelier régional d'Atakpamé / Région des Plateaux

N°	Structures	Nombre de personnes	Détails	Participants	
				résidents	Non - résidents
	Administration publique				
1	Direction régionale de l'environnement, du développement durable et de la protection de la nature	14	1 DR, 12 DP, 01 assistant au point focal	3	11
2	Direction régionale ODEF	2	1 DR + 1 chef secteur Wawa		2
3	Direction régionale de l'agriculture	2	1 DR + 1 chef section production végétale et contrôle des végétaux	2	
4	Point focal ANGE	1		1	
5	Direction régionale du Plan	2	1 DR + 1 cadre	2	
6	Direction régionale ICAT (Institut de Conseil et d'Appui Technique)	2	1 DR + 1 CSVAPA	2	
7	ITRA (Institut Togolais de Recherche Agronomique)	2	1 DR + chercheur protection végétaux		2
8	Direction de développement à la base	1	1 DR	1	
9	Direction régionale promotion de la femme	1	1 DR	1	
10	Direction régionale de l'eau et de l'hydraulique villageoise	1	1 DR	1	
11	Direction régionale Urbanisme et habitat	1	1 DR	1	
12	Direction régionale Mines et énergie	1	1 DR	1	
13	Direction de la culture	1	1 DR	1	
14	Direction régionale enseignement primaire et secondaire	1	1 DR	1	
15	Direction régionale de l'enseignement technique	1	1 DR	1	
16	Direction régionale de la santé	1	1 DR	1	
17	Trésorier – payeur	1	1 responsable	1	
18	Gendarmerie régionale	1		1	
19	Police régionale	1		1	
20	Tribunal de Atakpame	1		1	
	Sous-Total	38		23	15

	Acteurs de la société civile et du secteur privé				
21	CNODD/ONG	7	COADEP, ODIAE, ODHI, ADAC, CED, AJEAH, TETESTAI	2	5
22	CTOP/CROPPA	2	Président et technicien	1	1
23	CNJ/CRJ	2	Président CRJ, président CPJ Kloto	1	1
24	CFREDD	3	1 PF régional et 2 PF préfectoraux (Ogou et Kloto)	2	1
25	FETAPH	1	Directeur	1	
26	ONATEPH	1		1	
27	Propriétaires de forêts communautaires	3			3
28	Planteurs privés/Propriétaires de forêts privés	4	AVT, APPT		4
29	Chefferie traditionnelle	4	Chefs de cantons de : Badou, Amlamé, Anié, Atakpamé	1	3
30	Autorités religieuses (1 catholique, 1 musulman, 1 protestant)	3		3	
	Sous-Total	30		12	18
	Préfectures/Elus				
31	Préfecture de l'Ogou	3	SG Préfecture + 02 maires	3	
32	Préfecture d'Anié	3	SG Préfecture + 02 maires		3
33	Préfecture d'Amou	3	SG Préfecture + 02 maires		3
34	Préfecture de Kpélé	3	SG Préfecture + 02 maires		3
35	Préfecture de Badou	3	SG Préfecture + 02 maires		3
36	Préfecture de l'Est-Mono	3	SG Préfecture + 02 maires		3
37	Préfecture de Moyen Mono	3	SG Préfecture + 02 maires		3
38	Préfecture d'Agou	3	SG Préfecture + 02 maires		3
39	Préfecture de Kloto	3	SG Préfecture + 02 maires		3
40	Préfecture de Haho	3	SG Préfecture + 02 maires		3
41	Préfecture de Danyi	3	SG Préfecture + 02 maires		3
42	Préfecture de Kougnohou	3	SG Préfecture + 02 maires		3
	Sous-Total	36		3	33
	Total	104		37	67

Tableau 6 : Détails des participants de l'atelier régional de Tsévié / Région Maritime

N°	Structures	Nombre de personnes	Détails	Participants	
				résidents	Non-résidents
	Administration publique				
1	Direction régionale de l'environnement, du développement durable et de la protection de la nature	10	1 DR, 08 DP, 01 assistant au point focal	2	8
2	Direction régionale ODEF	2	1 DR + 1 chef secteur Avé	1	1
3	Direction régionale de l'agriculture	2	1 DR + 1 chef section production végétale et contrôle des végétaux		2
4	Point focal ANGE	1		1	
5	Direction régionale du Plan	2	1 DR + 1 cadre	2	
6	Direction régionale ICAT (Institut de Conseil et d'Appui Technique)	2	1 DR + 1 CSVAPA	2	
7	ITRA (Institut Togolais de Recherche Agronomique)	2	1 DR + chercheur protection végétaux		2
8	Direction de développement à la base	1	1 DR	1	
9	Direction régionale promotion de la femme	1	1 DR	1	
10	Direction régionale de l'eau et de l'hydraulique villageoise	1	1 DR	1	
11	Direction régionale Urbanisme et habitat	1	1 DR	1	
12	Direction régionale Mines et énergie	1	1 DR	1	
13	Direction de la culture	1	1 DR	1	
14	Direction régionale enseignement primaire et secondaire	1	1 DR	1	
15	Direction régionale de l'enseignement technique	1	1 DR	1	
16	Direction régionale de la santé	1	1 DR	1	
17	Trésorier – payeur	1	1 responsable	1	
18	Gendarmerie régionale	1		1	
19	Police régionale	1		1	
20	Tribunal de Tsevie	1		1	
	Sous-Total	34		21	13

	Acteurs de la société civile et du secteur privé				
21	CNODD/ONG	7		2	5
22	CTOP/CROPPA	2	Président et technicien	1	1
23	CNJ/CRJ	2	Président CRJ, président CPJ Yoto	1	1
24	CFREDD	3	1 PF régional et 2 PF préfectoraux (Zio et Agoè)	1	2
25	FETAPH/	1	Directeur	1	
26	ONATEPH	1		1	
27	Propriétaires de forêts communautaires	3			3
28	Planteurs privés/Propriétaires de forêts privés	4	A identifier par AVT (2), APPT(2)		4
29	Chefferie traditionnelle	4	Chefs de cantons de : Tsévié, Aného, Vogan, Assanhou		4
30	Autorités religieuses (1 catholique, 1 musulman, 1 protestant)	3		3	
	Sous-Total	30		10	20
	Préfectures /Elus locaux				
31	Préfecture des Lacs	3	SG préfecture et 02 maires		3
32	Préfecture de Bas-Mono	3	SG préfecture et 02 maires		3
33	Préfecture de Golfe	3	SG préfecture et 02 maires		3
34	Préfecture de Zio	3	SG préfecture et 02 maires	3	0
35	Préfecture de Vo	3	SG préfecture et 02 maires		3
36	Préfecture de Yoto	3	SG préfecture et 02 maires		3
37	Préfecture de l'Avé	3	SG préfecture et 02 maires		3
38	Préfecture d'Agoè-Nyivé	3	SG préfecture et 02 maires		3
	Sous-Total	24		3	21
	Total	84		40	44

Tableau 7 : Détails des participants de l'atelier national / Lomé

N°	Structures	Nombre de personnes	Détails
Acteurs de l'administration publique et des institutions de recherche			
1	Ministère de l'environnement, du développement durable et de la protection de la nature	20	Direction étude et planification : 02 Membres du groupe thématique : 05 ANGE : 05 Cellule IFN : 01 Cellule cartographie : 01 Points focaux des conventions : 05 ODEF : 01
2	Ministère de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche	12	Direction planification : 01 Membres du groupe thématique : 05 Direction de la protection des végétaux : 02 Direction de la filière végétale : 01 Direction de l'élevage : 01 ITRA : 01 ICAT : 01
3	Ministère de la planification du développement	06	Direction planification : 01 Membres du groupe thématique : 05
4	Ministère de l'urbanisme et de l'habitat	06	Direction planification : 01 Membres du groupe thématique : 05
5	Ministère de l'économie et des finances	05	Membres du groupe thématique : 05
6	Ministère du développement à la base, de l'artisanat et de l'emploi des jeunes	01	Direction planification : 01
7	Ministère de l'action sociale et de promotion de la femme	04	Directeur planification : 01 Membres du groupe thématique : 03
8	Ministère de l'eau et de l'hydraulique villageoise	01	Direction planification : 01
9	Ministère des mines et de l'énergie	06	Direction planification : 01 Membres du groupe thématique : 05
10	Ministère de l'administration territoire, de la décentralisation et des CL	01	Direction de la centralisation : 01
11	Ministère de la justice	01	
	Ministère de la Protection civile	01	
	Ministère de la santé	01	
	Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche	01	
	Ministère de la communication, de la culture et des sports	02	Direction de la culture : 02

17	Agence des Energies renouvelables/MME	01	
18	Projet AMCC+/MERF	01	Coordonnateur
19	Projet WACA/MERF	01	Coordonnateur
20	Universités du Togo	08	FDS : 02 ; ESA/Agronomie : 01 Département de Géographie : 01 Département de sociologie : 01 Faculté de droit : 01 ; ESTEBA : 01 Laboratoire GTVD : 01
	Sous-Total	79	
Acteurs des organisations de la société civile et du secteur privé			
21	CNODD/ONG	06	FNRR :01 ; UONGTO : 01 ; FONGTO : 01 JVE : 01 ; INADES : 01 ; AFHON : 01
22	CTOP	01	Secrétaire Exécutif
23	CNJ	01	Président
24	CFREDD	01	Présidente
25	FETAPH	01	
26	ONATEPH	01	
	GNT/GDF	01	
	SYTREBACT et SARIEF	01	
27	Propriétaires de forêts privées et communautaires	02	AVT : 01 et APPT : 01
	Cabinet SECDE	01	
	Cabinet JAT Consulting	01	
	Cabinet Envi Développement	01	
28	Chefferie traditionnelle	02	
26	Autorités religieuses (1 catholique, 1 musulman, 1 protestant)	03	Catholique : 01 ; Protestant : 01 ; Musulman : 01
	Sous-Total	23	
	Total	102	

Tableau 8 : Liste des officiels à la cérémonie d'ouverture

N°	Officiels	Nombre
1	Ministre de l'environnement, du développement durable et de la protection de la nature	1
2	Directeur de Cabinet MEDDPN (DC)	1
3	Secrétaire Général du MEDDPN (SG)	1
4	Conseiller technique du MEDDPN	1
5	Chargé de mission du MEDDPN	1
6	Représentant de son Excellence le Président de la République sur les questions de REDD+	1
7	Directeur des ressources forestières (DRF)	1
8	Directeur de l'environnement (DE)	1
9	Directeur des études et de la planification (DEP)	1
10	Directeur des affaires administratives et financières (DAAF)	1
11	Directeur de l'inspection des ressources forestières (DIRF)	1
12	Directeur Général de l'ODEF	1
13	Directeur Général de l'ANGE	1
	TOTAL	13

b. Lieux et dates des ateliers

Atelier	Lieux des ateliers	Calendrier prévisionnel pour les ateliers	
		Validation de la version 2 de la stratégie et plan d'actions	Validation des livrables de l'EESS (rapport et instruments)
Atelier avec les acteurs de la Région des Savanes	Dapaong (Hôtel de Dapaong)	03 octobre 2019	04 et 05 Octobre 2019
Atelier avec les acteurs de la Région de la Kara	Kara (Palais des Congrès)	07 Octobre 2019	08 et 09 Octobre 2019
Atelier avec les acteurs de la Région Centrale	Sokodé (Hôtel Central)	10 Octobre 2019	11 et 12 Octobre 2019
Atelier avec les acteurs de la Région des Plateaux	Atakpamé (Evêché)	14 Octobre 2019	15 et 16 Octobre 2019
Atelier avec les acteurs de la Région Maritime	Tsévié (Hôtel Saint Georges)	17 Octobre 2019	18 et 19 Octobre 2019
Atelier avec les acteurs de la Région Lomé Commune (atelier national)	Lomé (Hôtel Concorde)	20 Octobre 2019	21 et 22 Octobre 2019

5. Programme indicatif

Horaire	Activités	Responsable
Jour 1 de l'atelier : Consultation et validation de la version 2 de la stratégie et le plan d'actions		
7h30-8h00	Installation des participants	REDD+
8h00-9h00	La plénière introductive - Cérémonial d'ouverture - Mise en place d'un bureau pour diriger les travaux de l'atelier - Objectifs de l'atelier et organisation pratiques - Adoption du programme.	REDD+
9h00-9h30	Pause-café et photo de famille	REDD+
9h30 - 10h30	La plénière introductive - Présentation introductive (version 2 stratégie et plan d'actions) suivie des échanges préliminaires - Constitution des groupes de travail ; - Partage et validation des consignes des groupes de travail.	Bureau
10h30-13h00	Travaux de groupe : analyse et amélioration du contenu des documents	Bureau
13h00-15h00	Pause déjeuner	REDD+
15h00-17h00	Restitution des résultats des travaux de groupe et échanges	Bureau
17h00-17h30	Synthèse des travaux de la journée - Recommandations et orientations - Validation participative des 02 documents (version 2 stratégie et plan d'actions) - Définition des prochaines étapes	Bureau
17h00-17h30	Pause-café et fin des travaux de la journée	REDD+

Jour 2 de l'atelier : Consultations et validation du rapport de l'EESS et des instruments environnementaux (CGES et PGP) et sociaux (CPR et CF)		
7h30 – 9h30	La plénière introductive - Présentation introductive (rapport EESS et les 04 instruments élaborés) suivie des échanges préliminaires - Constitution des groupes de travail ; - Partage et validation des consignes des groupes de travail.	Bureau
9h30-10h00	Pause-café	REDD+
10h00-12h30	Travaux de groupe : analyse et amélioration du contenu des documents	Bureau
12h30-14h30	Pause déjeuner	REDD+
14h30 - 17h00	Travaux de groupe : analyse et amélioration du contenu des documents (suite et fin)	Bureau
17h00 – 17h 30	Pause – café et fin de la journée	REDD+
Jour 3 de l'atelier : Consultations et validation du rapport de l'EESS et des instruments environnementaux (CGES et PGP) et sociaux (CPR et CF)		
8h00-10h30	Restitution des résultats des travaux de groupes suivie des échanges	Bureau
10h30-11h00	Pause – café	REDD+
11h00-13h30	Synthèse des travaux des 02 journées - Recommandations et orientations - Validation participative des 05 documents (rapport EESS, CGES, PGP, CPR, CF) - Définition des prochaines étapes - Synthèse globale de l'atelier - Evaluation de l'atelier - Clôture de l'atelier	Bureau et REDD+

ANNEXE

B

LISTE DES PRÉSENCES

ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE STRATÉGIQUE (ÉESS) DE LA STRATÉGIE REDD+ AU TOGO

Validation de l'ÉESS et des instruments – Octobre 2019

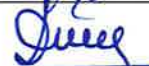
Rencontre : DAPAONS - SOCIÉTÉ CIVILE

Date	Nom	Titre / Organisation	Contact	Signature
4/10	NAGUIRE G.T. Yvette	Directrice AFE, point focal CFREDD	90252842	
	DINEGUE M. Robin	SRHAB 5 / Ing Sanitaire	90969795	
	TCHANILE Salissou	Treor / Dapaons	90212055	
	KOLANI Beithien	Directeur Exécutif ONA Code Utile Afrique	90283199 - codeutileaf@yahoo.fr beithien@yahoo.fr	
	MANO S. Dandegou	Président Forêt Commu Nyante	91583622	
	DJASSIMATI Gnimda	Représentante DRN/ANPC	92662629	
	MINLEKIBEK. Agnès	point focal CFREDD	90282805	
	YENTCHABRE Y. Pendente	Direction Régionale de la culture	90199253 ygentchabre@gmail.com	
	LOUKOUBA Dormane	Point focal Education Inclusive FETAPH/APHMOTO	aphmoto@yahoo.fr 90700994	
	KOUGBENOU Ayefoune	Chargé de suivi / FODES	92808393 fodes93@gmail.com	
	KOUAN K. Bouktindame	Forestier / RAFFIA	90873058 kenicodemess@gmail.com	
	PANASSA Pissina m	Technicien / REFED (Forestière)	90892643 Pissina diane@gmail.com	
	TANPIAGOU Tchiimbia	AVT	92336685	
	KOUAMI Koffi	Responsable Régional APPT	92628774	
	ABDONKERIME Abdaubastou	APPT Secrétaire	93995201	
✓	PAHOU Edouard	Pasteur EEPT	90734282 essopahou@gmail.com	

ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE STRATÉGIQUE (ÉESS) DE LA STRATÉGIE REDD+ AU TOGO

Validation de l'ÉESS et des instruments – Octobre 2019

Rencontre : DAPAONG - POLITIQUE

Date	Nom	Titre / Organisation	Contact	Signature
4/10	Lamboni Bakonmoro	chef canton	90 24 77 39	
	IMATINE Tiélimpo	SG/Prefecture Kpendjal-Duval	91 82 37 78	
	ESSO Pirénéwé	SG/Pref. de Tône	90 71 40 30	
	N'GBAMOU A. Koya	SG de l'Oti	90 38 85 42	
	BAKOBAM Komlan B	SG/Pref. de l'Oti-Gnd	91 75 01 05	
	BOUKARI Moale	Maire Kp. ouest 1	90 71 53 4	
	DOUTI Nanmoupa	Maire TONE 3	90 26 22 15	
	BAH-TRAORE A. Iatifu	Commissaire de Police	90 38 05 99	
	DEBIRE L. Kandjime	Maire cinkane 2	91 75 66 38	
	BAWILA Mademota	Groupeement Gendarmerie	90 13 67 21	

ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE STRATÉGIQUE (ÉESS) DE LA STRATÉGIE REDD+ AU TOGO

Validation de l'ÉESS et des instruments – Octobre 2019

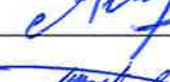
Rencontre : DAPAONG - POLITIQUE

Date	Nom	Titre / Organisation	Contact	Signature
4/10				
	LARE Monokpa	Maire - Tandjare 1	90 01 95 42	
	LADANI Yentroulengue	OT 12 Maire	93 42 61 71	
	DANIMELOU Bakas	SG / Tandjougare	90 83 68 85	
	ADRY Yaovi Semanu	DRPDAT-RS.	90 10 52 93	
	ISOBO Agi	ANADER - R. S. ANAB - TONE	90 87 41 52	
	NAGNANIGO Koungbo	Maire Cinkasse 1	90 21 64 52	
	TAMPOADEB Gountanké	Maire de TONE 1	90 29 28 18	
	LAMBONI Kambarime	SG / CINKASSE	93 01 86 44	
	MINTOIBA Komlan	MAIRE/Kp-DUET 2	90 97 64 26	
	SAMBIANI Arzoume	Maire KPENDJAL 1	90 07 87 58	
	NAMBIEMA T. Zakou	Chief canton MANGO	90 04 46 63	
	NAGNANIGO Bouraïma	chef canton Cinkasse	90-01-10-12	
	SALISSA Koungoumba	Maire Tandjougare 2	90 84 75 30	
	BABOU DOU Seidou	Maire OT 1-1	92 60 50 06	
✓	BANTCHANI Djidane	Représentant SG Kpendjal	20 30 21 77	

ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE STRATÉGIQUE (ÉESS) DE LA STRATÉGIE REDD+ AU TOGO

Validation de l'ÉESS et des instruments – Octobre 2019

Rencontre : DAPAOG - ENVIRONNEMENT

Date	Nom	Titre / Organisation	Contact	Signature
4/10	L ^e ATAKOURA Abalo	DREDDPN-S	90187517	
	Lt. DOUTI Kannahin	DPEDDPN Kpendjal-Ouest	91834255	
	Lt. EDOH Messan	DPEDDPN-Tandjougare	90110894	
	Lt AKPARO Abukari	DPEDDPN Lomé	90818149	
	Ltn TCHAGAFO Essouwazina	DPEDDPN Cinkame	94528927	
	NADOH Ali	Président Focal ANGE	91916292	
	IDRISSOU Amidou	Coord ONG GRAIL/NT	90001894	
	BABA Fayçal	Conseil Préfectoral des Jeunes OTI	92860609	
	SORK Damigou	Président CRTJ/sav	92648186	
	SOKOU Zawa	DREDDPN-S	90975477	
	Lt TACIBA Pyabalo	DPEDDPN/ Kpendjal	90386022	
	MAWOULOGNA Tchagouni	DPEDDPN - Oti	90.038858	
	DURD-TCHEDRE Banna	DPEDDPN / OTI-Sud	90960139	
	NIKAMBA Bakoufa	ODEF - Savanes	91117029	
	Colt TSALAYIA Kombi	DR ODEF des Savanes	90829300	



ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE STRATÉGIQUE (ÉESS) DE LA STRATÉGIE REDD+ AU TOGO

Validation de l'ÉESS et des instruments – Octobre 2019

Rencontre : DAPAONG - AGRICULTURE

Date	Nom	Titre / Organisation	Contact	Signature
4/10	DOUTY A. Matéyendou	Président CROPPA-S	90135221/90718989	
	BAKON A. Batobakou	CSPVCV / DRAPAH-S	91858201	
	DIDJENGOU Tondje	Maire / KPENDJAL2 (BORGO)	90346823	
	GNENI OUKO-TOBO S.	ITRA-DAPAONG	90388947	
	NADJARE Tampion	Animateur / SARAC	90234315	
	DOULTI Kossi	ICAT	90125824	
	KAMPANI Léne	Directeur Adjoint / CARTO	90001694/99510154	
	LARE Yendouman	SVAPA / ICAT	90881283/94352164	
	KABASSIMA Tchieu	Responsable ITRA	90791956	
	BETINIGNE Mingoube B.	Technicien / CROPPA-S	90878903	
	NOUNGBARE Worgandja	coordonnateur KPAAL N'PAAG	90196283	
	LARE Yimbambati	Secr. IEC / DREBHV-S	90294853	

Validation de l'ÉESS et des instruments – Octobre 2019

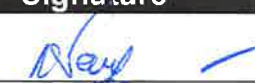
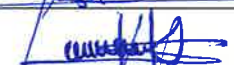
Rencontre :

[illegible]

ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE STRATÉGIQUE (ÉESS) DE LA STRATÉGIE REDD+ AU TOGO

Validation de l'ÉESS et des instruments – Octobre 2019

Rencontre : SERVICES TECHNIQUES (REGION DES SAVANES)

Date	Nom	Titre / Organisation	Contact	Signature
4/10	PARINÉ Nangui-P	ADRAE/S (CULTURE)	90275498	
	YENTCHABRE Y. Youndeou	Secrétaire DRAC/Savanes	90199253	
	DIRO-ICHEDRE Banna	DPEDDPN/Oti	90260130	
	Lt. TCHAGAFI Essoungana	DPEDDPN Cinkame	91528927	
	NIKAMBA Bakoufa	ODEF - Savanes	91112020	
	MAWOULIGNA Tchagami	DPEDDPN - Oti	90.03.88.58	
	Col TSALAVI Amotefe Koula	DR ODEF des Savanes	90829300	
	LE TACIBA Pyabalo	DPEDDPN/Kpendjal	90386022	
	Lt. DOUTI Kannahin	DPEDDPN/Kpendjal-Oust	91834255	
	Lt EDOH Messan	DPEDDPN/Mandjona	90110894	
	Lt Aikpardo Alakue	DPEDDPN/Tome	90818149	
	SOKOU Yawo	DPEDDPN - Assistant	90875477	
	Lt ATAKOURA Abalo	DPEDDPN-S.	90187517	

ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE STRATÉGIQUE (ÉESS) DE LA STRATÉGIE REDD+ AU TOGO

Validation de l'ÉESS et des instruments – Octobre 2019

Rencontre : *Avec les chefs traditionnels et les responsables de forêts communautaires (REGION DES SAVANES)*

Date	Nom	Titre / Organisation	Contact	Signature
	CHEFS TRADITIONNELS			
5/10	NAMBLEMA ZAKAR	chef canton MANGO	90044663	
	Lamboni Sakonneme	chef canton Nandoga	9024 77 39	
	NANANGO Bouzaima	chef canton cinbasse	90-01-10-12	
	ODANEU-DOBLI Oumouou	chef canton Korbongou	90056573/98675951	
	RESPONSABLES DE FORETS COMMUNAUTAIRES			
	TOUNDSA Yiliguini	Responsable RECT Natchambonga ou pdt CVD Natchambonga	9337.04.07	
	TOTPE Ladjieke	représentant de la forêt communautaire	Moumouane 92-0128-22	

ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE STRATÉGIQUE (ÉESS) DE LA STRATÉGIE REDD+ AU TOGO

Validation de l'ÉESS et des instruments – Octobre 2019

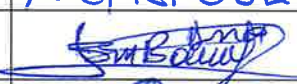
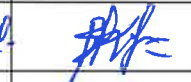
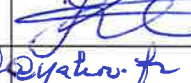
Rencontre : LES PERSONNES VULNERABLES (REGION DES SAVANES)

Date	Nom	Titre / Organisation	Contact	Signature
	CONSORTIUM DE FEMMES			
S/P	NAGUIBEGIT. yvotte	Point focal CFREDD+ Tandjougare	98196260 90252842	
	LADANI yentroulenque	Point focal OTI-2	93426171	
	PANASSA Pissinam	Point focal C.F.-REDD+ Tone	90.89.26.43.	
	NIASSIMAH Gnindou	Représentante DRN/ANPC	92662629.	
	MINLEKIBE W. Agnès	Point focal CFREDD+ LONE	90282805	
	JOBO Afi	Ministère de Développement à la Base - ANAJEB / Savanes	90874152	
	KOUDATRE Linannam	Promotion & Gestion Rég. régional	90385134	
	PERSONNES HANDICAPEES			
✓	LOUKOURA Dermano	Point focal Education Inclusive FETAPH / APHMOTO	90206599 90760934	

ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE STRATÉGIQUE (ÉESS) DE LA STRATÉGIE REDD+ AU TOGO

Validation de l'ÉESS et des instruments – Octobre 2019

Rencontre : AGRICULTEURS ET OSC (REGION DES SAVANES)

Date	Nom	Titre / Organisation	Contact	Signature
	ORGANISATIONS DES PRODUCTEURS AGRICOLES			
S/10	BETINGNE Mingolele B	Technicien / CROPPA-S	90378903	
↓	Douty A. Mateyendou	Président CROPPA-S	90135221/90718989	
↓	MINLEKIBE W. Agnè	Présidente UNIFESA	90282805	
	ORGANISATIONS DE LA SOCIÉTÉ CIVILE			
S/10	BOUNELE Salifou	SONGOU-MAN / Directeur	bks.bounele6@gmail.com	
↓	NAGHIBE G.T. Yvette	Directrice Exécutive de l'association AFE	ofassociation@gmail.com	
	KOUAMI Koffi	Responsable régional A.P.P.T.	9262 8774	
	KOLANI Beithien	Directeur Exécutif ONG Code Utile Afrique	90283199 - code.utile.af@yahoo.fr beithien@yahoo.fr	
↓	KOUGBLENDU Ayéjouné	Chargé de bureau FODES	92 80 83 93 fodes93@gmail.com	

ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE STRATÉGIQUE (ÉESS) DE LA STRATÉGIE REDD+ AU TOGO

Validation de l'ÉESS et des instruments – Octobre 2019

Rencontre : KARA - SOCIÉTÉ CIVILE

Date	Nom	Titre / Organisation	Contact	Signature
8/10	TETEYABA K. Gnanfah	Directeur/AGIR	90234554	
	TALEMA yao	AVT	91421583	
	PATERE K. Franck	APPT	90536339	
	ADIKPI ESSOZimma	Forêt communautaire Responsable	90742950	
	DIIBRIL Nassahenda	AE2D	91820516	
	Ayim ABOL	F. C SIKKA BINA H	91908305	
	TEJI Massamaesso	APPT	90881505	
	AGNAIT Sourou	DE, AST, RESOKA	90932138	
	TCHABIA N'NAN	AVT	93423785	
	AGNON M'toumahore	CTJ Kéran	91185984	
	KOUYOLOU ELOU	AC/APHAH	91571765	
	DJAKADA Abra Née BIDJOLO	Représentante PPR CF REDD+ Kara	91114787	
	TADONA Diama	PP CF REDD+ Doudjeu	90366428	
	MAGNANGO Messan	DE/ONG ARADD	90230203	
	KPATAROU P. Sereine	MOUVEN	91006269	
✓	TCHABANA Adia	PEP CF REDD+ ASSOLI		

Validation de l'ÉESS et des instruments – Octobre 2019,

Rencontre :

RRRA - SOCIÉTÉ CIVILE

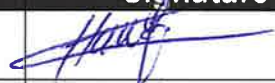
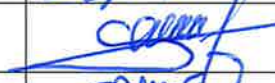
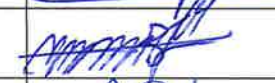
כן



ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE STRATÉGIQUE (ÉESS) DE LA STRATÉGIE REDD+ AU TOGO

Validation de l'ÉESS et des instruments – Octobre 2019

Rencontre : 8/10 - POLITIQUES - KARA

Date	Nom	Titre / Organisation	Contact	Signature
01	HASSIM Maliawai	DR. Plan	91 15 42 23	
02	TITORA NARE	Maire (DANKPE 2)	90 25 82 24	
03	ADJALIE Toungebem	Inspecteur IETFP-Kara	90 14 68 58	
04	Nicoué S. Selom	Chf d'Inspection ETFP-Kara	90 09 95 29	
05	N'DAH N. Lapoili	Maire Kéran 3	90 38 29 89	
06	DATIBE Adjji	Maire Kéran 2	90 90 59 76	
07	IBRIGA Soudji-Au	Maire Adjoint Dankpen 1	92 07 99 82	
08	PITAGNALI Sylvain	Inspecteur E.E.P.T	90 97 81 63	
09	OURO-KAVAH Samounon	officier de Police (Commissariat)	91 98 44 70	
10	NYAMAKOU K. Selom	Chef de Police (Commissariat)	91 98 69 97	
11	N'LOWA Koudutche	SG Pref. Kozah	91 84 24 22	
12	LAKOUGNON E. Koffi	SG Pref. Binah	90 19 48 98	
13	BELO Sélou	SG Pref. Dapfoun	90 03 65 38	
15	KABASSIMA M. Berma	SG Pref. Dankpen	90 18 56 28	
16	BAMAZI K. Pandangui	Chf Division Formation DRE-Kara	90 18 33 40	
17	NAJJOMBE Napo	SG Pref. BASAR	90 29 62 29	

ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE STRATÉGIQUE (ÉESS) DE LA STRATÉGIE REDD+ AU TOGO

Validation de l'ÉESS et des instruments – Octobre 2019

Rencontre : KARH. POLITIQUE

Date	Nom	Titre / Organisation	Contact	Signature
8/10	YASSIM ABLA	Maire Soufègou 3	90063009	
19	TATANGUE Ali	Maire Bènah 2	90046719	
20	BAMAZE Tchao	Maire Bènah 1	90047175	
21	GRATI D.L. Kokou	Maire Bassar 1	90037671	
22	TCHAPO Koudi	Maire Bassar 3	90244587	
23	KONTAWA Dimdimaga	Mairie Kozah 1	98045020	
24	KPATI CHA Akesso	Kozah 1	90333930	
25	KPANKPAIGBO Bussiweli	Doufelgou I	90129507	
26	PINIZI Essoudina	Rep DR VUASP	91071680	
27	ZATO Tchagafou	Point focal Assoli	90293454	
08/10/19	PISSIXOU Sami E.	Maire Commune Kozah 3	90002909	
	ADOM Samfele	Maire Kozah 4	91329118	

ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE STRATÉGIQUE (ÉESS) DE LA STRATÉGIE REDD+ AU TOGO

Validation de l'ÉESS et des instruments – Octobre 2019

Rencontre :

KARA - ENVIRONNEMENT

Date	Nom	Titre / Organisation	Contact	Signature
8/10	BONA Kossi	DP Environnement	90027002	
	MEBA Koudjoukalo	DRAE - Kara	90 14 68 39	
	WIAHE Gnofam	chf secteur ODEF	90221473	
	GBENIN Benjamin	DP Environnement	90244412	
	ABAHOU N. Mounguzam	DR-ODEF	90 8407 12	
	GNANTIA Alocuondjou	Regent	91757923	
	TANAYE Madjire	DP- Environnement	91085017	
	KOUDINA Tomfey	coordonateur CAP-ESR	90325313	
	AKALO Kamini	DE Dankpan	90765995	
	TOSSOU Dote Akpéga	DR-Envir / Kara	90037106	
	BOSSIKÉ D. Florence	soeulapue / PADES	91296601	
	SOE IT ADAM	DREDDPN BASSAR	90303618	
	YATA Aladjou	DREDDPN / Kara	93702650	
V				

ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE STRATÉGIQUE (ÉESS) DE LA STRATÉGIE REDD+ AU TOGO

Validation de l'ÉESS et des instruments – Octobre 2019

Rencontre :

KARA - AGRICULTURE

Date	Nom	Titre / Organisation	Contact	Signature
8/10	MAGAMANA A. ESSO	Directeur ITRAKRAS	91 28 95 02	
	AROUNA Montarou	SG CROPPA-K	90 93 04 13	
	BOÏCHONA A. clément	CR3 - KARA	90-45-19-44	
	SOUROU Ptawissouwe	ANADEB / Suivi évaluation	90 86 04 20	
	NABOUNJA Dakahiba	AADC / ICAT-Kara	90 16 40 05	
	ADAMAH-TASSAH.T.	TSGS / IRS - Kara	90 79 96 00	
	TAKOUGNA DI Egbé	chargé de Programme	90 84 58 28	
	SIMTA Palakibawi	Représentant 2 ^e IMAM de Kara	90 41 36 08	
	AMEGBO Kossi Abey	chargé de la production végétale	CV. 92409426	
	POUTOULI Akliou	chef Service suivi-Evaluation	ICAT-Kara 90 06 55 06	
	BELEYI Nagninniwé	DR / DRAPAH-K.	90 22 18 66	
	TCHABANA Béré	Chercheur / ITRA	90 12 89 98	
	POUWEKA Bpamkou	chef village rep. Pdt.	91 35 80 31	
	SERTCH Madjuteba	chef Canton Bongole	90 34 38 35	

ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE STRATÉGIQUE (ÉESS) DE LA STRATÉGIE REDD+ AU TOGO

Validation de l'ÉESS et des instruments – Octobre 2019

Rencontre : Responsable des OSC et Acteurs de la Culture (Kara).

Date	Nom	Titre / Organisation	Contact	Signature
6/10	DIKAKADA Adro Née BIDJOLÉ	Représentante du PFR CE REDD+ Kara	91 11 47 87	
	TETEYABA K. Gnangla	Directeur AGIR	90 23 45 54	
	DISIBRIL Nassahouden	AEDD Dankpen	91 82 05 16	
	KOUDINA Tomfo	Coordina. CAP-ESR	90 32 53 13	
	AGNAH Sourou	DEAST/RESOKA	90 93 21 38	
	TADONA Dama	AFRDD	90 36 64 28	
	<u>Acteurs de la Culture</u>			
	BATCHATCHILE Belmatia	Représentant DRAC Kara.	90 18 42 60	
✓	MEBA Kouadjoukalo	DRAC Kara	90 14 68 57	

ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE STRATÉGIQUE (ÉESS) DE LA STRATÉGIE REDD+ AU TOGO

Validation de l'ÉESS et des instruments – Octobre 2019

Rencontre :

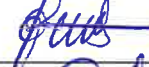
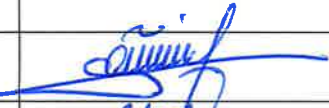
~~LEADER - ASAD/ICAT - Sokoto~~ Agriculture et Environnement
Kara

Date	Nom	Titre / Organisation	Contact	Signature
18/10	Acteurs de l'Agriculture			
1	AMEGBE Kosi Mogo	DRAPAH SPV.CV.	92409426	
2	POUTOULI Arliss	Chf service suivi Evaluation ICAT-Kara	90065506	
3	ADOM Samfelle	CSPAHCU/DRAPAH/K	91329118	
4	NABOUOJA Dakaliba	Assistant ADC ICAT	90164005	
5	MAGADIANA Abalo-Eso	DR ITRA	91288502	
	<u>Acteurs de l'environnement</u>			
1	Tossou Date Akpeja	DR En / Kara	90037106	
2	NAHE Gmofam	Chf section ODEF	90221473	
3	BONA Kossi	DP Kevon	90027002	
4	TANAYE Madjre	DPE - Doulgou	91085017	
5	ABALO N. Mangwam	DR - ODEF - Kara	90840712	
6	ADAM Abouragab	DPE Bassar	90303618	
7	SATA T. Aladjou	Chf section Ressource Forestière Kara	93702650	

ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE STRATÉGIQUE (ÉESS) DE LA STRATÉGIE REDD+ AU TOGO

Validation de l'ÉESS et des instruments – Octobre 2019

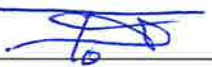
Rencontre : *avec les chefs traditionnels de Kara et Responsables Religieux (Kara)*

Date	Nom	Titre / Organisation	Contact	Signature
8/10	POUWERA Papanman	chef village	9135 8031	
1	TAGONE Boulgaon	chef Canton	9074 0187	
	SERITCHI Madjideba	chef Canton	90343835	
	GNANTA Alouwandjou	Régent	9157923	
	Responsables religieux			
-	Pasteur PITAGNALI Sylvain	Inspecteur EEPT	90976163	
-	SIMTA Palakizavi	Représentant d'IMAM de Kara	90413608	

ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE STRATÉGIQUE (ÉESS) DE LA STRATÉGIE REDD+ AU TOGO

Validation de l'ÉESS et des instruments – Octobre 2019

Rencontre : Les producteurs agricoles (Région de la Kara)

Date	Nom	Titre / Organisation	Contact	Signature
8/10	AYIWA ABOU	F. C. BINAH	91 90 83 05	
	TAKOUGNADI Eyadéma	Chargé de Program/CROPPA	90 81 58 28	
	AROUNA Moutarou	SG CROPPAK	90 93 04 13	
	AGNAH Sourou	D.E AST/RESOTA	90 93 21 38	
	PATEREKoudjodeu	APPT	90 53 63 39	
	TEYI Massamasso	APPT	90 88 15 05	

ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE STRATÉGIQUE (ÉESS) DE LA STRATÉGIE REDD+ AU TOGO

Validation de l'ÉESS et des instruments – Octobre 2019

Rencontre : *les responsables des femmes et personnes en situation de handicap (Personnes vulnérables)* Kara

Date	Nom	Titre / Organisation	Contact	Signature
9/10	TCHABANA Adia	ASSOCIATION PFP CFREDD+	90 19 56 39	
	DJAKADA Abra née BIDJOLU	Représentante PFR CFREDD+ Kara	91 11 47 87	
	TADONA Diana	PFCFREDD+ Doulfelgou	90 36 64 28	
	TCHABIA N'WAA	AVT KANTE	93 42 37 85	
	KPATAROU P. Serehine	MOUVEN	91 00 62 69	
	AGNON M. Richard	CPJ Kéran	91 18 59 84	
	BODKPESSI Essouanton	CRJ- (CPJ- Bimah)	93-70-85-36	
	BOKHONA A-clément	CRJ-KARA	90-45-19-44	
	KOUYOLOU EYANGI APOHAK		91 57 17 65	

Validation de l'ÉESS et des instruments – Octobre 2019

Rencontre :

Validation de l'ÉESS et des instruments – Octobre 2019

Rencontre : ~~Consortium femme REDD+~~ *Acteurs de l'environnement kara (suite)*
Collectivité locale, Plan/gros personne

[illegible]

ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE STRATÉGIQUE (ÉESS) DE LA STRATÉGIE REDD+ AU TOGO

Validation de l'ÉESS et des instruments – Octobre 2019

Rencontre : SKODIS 11/12 octobre - SOCIÉTÉ CIVILE

Date	Nom	Titre / Organisation	Contact	Signature
11/10	GNOFAM Mayi	REDD+/DEP/AFED	90099081/99 201224	
	NABEDE Bawou	Animateur Q5 Tchoungbo	bawounabede@yahoo.fr 91235080	
	WORDU Assoumao	Représentante M5	92701562	
	SEYBOU Nouridine	Représentant du chef de terrain	98074104	
	ISSIFOU Aboulouye	Chargeur de suivi Forêt communale Tchoungbo	90550255	
	PALAKINDI Agnankpou	Point Focal ONATEPH-RC	91422666	
	TCHIROU GBELE Bassira	ONG Défis et Développement	90118679	
	ADDDOZI Yao	PFAB /SRHAB-RC	91200167	
	IKELIMA AFFO Séab.	Ajy au maire TCHANGBO	90906474	
	POTCHONESSA Georges	RADAR /coord. prog.	90138855 /99,270827	
	ADROU - TCHASSAMA Abdou - Lahifu	Chargé de Proj. ONG AERO	lahifulahifu1@gmail.com 90286696	
	BAWIMAY Aboudermane	Coordonnateur ONG J.S	dermandedemo@gmail.com 90237267	
	DIWA F. Rachelle	ONG Dimension Humaine Secrétaire - Caissière	jiwanachelle@gmail.com 90950218	
	PETEI Yao	chef Canton Sitorou	90236336	
	MOTIEN Aboumar	Coord. Programme ONG E-D	90923559	
	ATORO Patahoum	Relais FETAPH Centrale	90081041	



ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE STRATÉGIQUE (ÉESS) DE LA STRATÉGIE REDD+ AU TOGO

Validation de l'ÉESS et des instruments – Octobre 2019

Rencontre : seconde - POLITIQUE

Date	Nom	Titre / Organisation	Contact	Signature
04/10	DOTSE Meidjina	3.6. Préfecture - Blitta	90 11 96 61	
	N'DAFIDINA Badenaka	SG/Préfet - Sotouboua	90 09 66 20	
	JAZIMWAI Yao B.	Maire Blitta 1	30 87 20 40	
	KUDZU Kodjogan	chef SPDSE à la DRPDAT-RC	90 97 78 56	
	GNANGUISSA Pléban	Maire - Sotouboua 1	90 85 85 18	
	AGBADA Padamulin	Maire Sotouboua 2	90 33 50 65	
	OURO-DJERI Abdul-Razek	Directeur Régional / DRPDAT-RC	91 52 39 50	
	SAWO Moukadassi	SG Préfecture de MO	90 95 95 78	
	TEHAGNAO Kpégouni	Maire de Tchadoudjo 4 (Agoulou)	90 39 54 00 / 90 86 59 16	
	SOUKOUNA Yao	Représentant chef Canton Blitta-gare	92 09 07 02	
	GMAMPDUM Séidou	Maire de MO2	92 05 95 49	
	KOTOKOLI Komi	Maire Blitta 3	91 64 92 72	
	TAOEMANN Baém	Direction Régionale Enseignement Technique scolaire	90 08 75 64	
	KATAPARA Desmone	Maire Tchamka 1	90 03 19 01	
	KILIOU Kokolou	Maire Tchadoudjo 1	90 76 06 48 / 91 57 13 32	
	ASSINDA Akoumaguina	Maire Adjoint MO1	90 83 98 71	

Validation de l'ÉESS et des instruments – Octobre 2019

Validation de l'ÉESS et des instruments – Octobre 2019

Rencontre : Sokolov - Politiak - Skokov



ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE STRATÉGIQUE (ÉESS) DE LA STRATÉGIE REDD+ AU TOGO

Validation de l'ÉESS et des instruments – Octobre 2019

Rencontre :

SCHE - ENVIRONNEMENT

Date	Nom	Titre / Organisation	Contact	Signature
11/10	AFFO Até Badianiou	BREDDPN/C	90196485	
	BANLA Tchao	DPEDDPN/Sotouboua	90971396	
	DETY Kokou Amouzou	DPEDDPN/Blitta	90084276	
	AKPLA Yao	DPEDDPN/Tchaoudjo	alepeconature@gmail.com 90194581	
	KERIM Ach-radj	DPEDDPN/Mô	90273706	
	TCHASSEJ Awral	Point Focal ANGE (centrale)	90378374	
	LAPTCHARASimkpe	ODEF Blitta	90083790/99604100	
	PALI AGOMDEH bernard	AUT SOTOUBOUA	90476809/99942458	
	BAZAH Kontaya	AUT SOTOUBOUA	91696647/99285335	
	ADOH Y. Mounassirou	Forêt communautaire Bago	90990653/97746262	
	TCHADJOBO Amissou	PFREDH/DPEDDPN-C	91978413	
	BADJAGOMA Bazamabadi	CRI/Sotouboua	90414707/9727273	
	PIZA Kodjo	APPT/Planteau	90-71-02-22	
	TCHONDA Plansouwa	DPEDDPN Tchamba	90194618	
	AFFO-DGAMA	PFC ALIBI 1	90463030/98711160	
	LAKMOU Atebaou	Gendarmerie (représentant CB Redd+)	9181537/99963978	

e l'ÉESS et des instruments – Octobre 2019

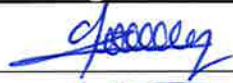
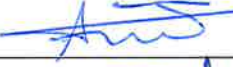
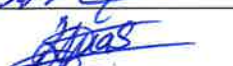


ENDE Consulting
Environnement et Développement

ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE STRATÉGIQUE (ÉESS) DE LA STRATÉGIE REDD+ AU TOGO

Validation de l'ÉESS et des instruments – Octobre 2019

Rencontre : SOKODJÉ - AGRICULTURE

Date	Nom	Titre / Organisation	Contact	Signature
11/10	SOUKOU Koffi	DA ICAT/AC	90015910 soukoulou@yahoo.fr	
	AZOTI Pyabalo	CS VAPA ICAT	90831901	
	TCHAKINGUENAFANTA Fanta	DRAPAH - RC DP/Tchaoudjo	90208775 tchakinguena.fanta@gmail.com	
	KOTA-MAMAH Agolo	Assistant S.E/DRAPAH	90313895 rafaelkota@gmail.com	
	AKONA Kodjo	Chargé Suivi-Evaluation ANADEB	kodjonaakona@anadeb.org	
	PITCHAKU Kofi	DR / Hydraulique	pitchaku70@yahoo.com	
	AGOTO Pontouli	CROPPA	90191742	
	MONDO Koumboguidja	DRPDAT	91617730	
	KANZAKADE Koulan	PCA CTOP/CROPPA	90111675	

ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE STRATÉGIQUE (ÉESS) DE LA STRATÉGIE REDD+ AU TOGO

Validation de l'ÉESS et des instruments – Octobre 2019

Rencontre : Responsables de la Société Civile et de la Culture. (Centrale)

Date	Nom	Titre / Organisation	Contact	Signature
11/10	NABENE Bawon	Représentant EPS Tchaoudjo	91 23 50 80	
	TCHIROU-GBELE Bassirou	Directeur ONG éfio et développement	90 18 67 9 / 98 53 94 57	
	ADROU - TCHASSAMA Abdou - Laktou	Chargé de Projet ONG AEZO	90 28 66 96	
	PALAKINDI Agnamblaw	Point focal REDD+ ONATEPH-Togo centrale	81 42 26 66	
	MENEN Aboumaza-	Coordinateur ONG E-D	90 92 35 59	
	SIWA F. Rachelle	Secrétaire caennaise ONG Dimension Humaine	90 95 02 18	
	ISSIFOU Aboulouye	ONG ABAD	togoahad@gmail.com 90 95 02 55	
	OURO-KOMRA Aissatou	Coordinateur chargé des Dr- de jeunes et Euf	alanoni80@gmail.com	
	BAWINTY Aboudermane	Coordinateur ONG JS Ajanpaya, No	dermoudermou@gmail.com 90 23 72 67	
	POTCHONXESSA Gorge	coord-prog. RADAR	90 13 88 55 / 70 44 47 93	
	ADODOZI Yao	TFAB / SRHAB-RE	91 20 01 67	
	ATORO Patahouem	Relais PETAPH Centrale	90 08 10 41	
	GNOPAM Maye	Coordinateur Régional CF REDD+	90 09 94 81	
	ALIZIM & KARKA	D.R. Culture Centrale	90 03 76 77	

Validation de l'ÉESS et des instruments – Octobre 2019

Rencontre :

l'EES et des instruments – Octobre 2019



ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE STRATÉGIQUE (ÉESS) DE LA STRATÉGIE REDD+ AU TOGO

Validation de l'ÉESS et des instruments – Octobre 2019

Rencontre : Responsables religieux, Plantons et Producteurs Agricoles.

Date	Nom	Titre / Organisation	Contact	Signature
11/10/19	BAGNA Emile	Prêtre	90551722	
	AKARIBA - PLANTE Pataheya	Pasteur (EAPT)	91413805	
	OURO. TAGBA Télévision	Imam (Musulman)	90232908	
	KADZAKADE Komlan	PCA CTOP/CROPPA	90141675/93264502	
	AGOTO Pontouli	CTOP/CROPPA	90191742	
	BAGNA ISSAKA	chef canton	90515240	
	BAWINAY Aboudoumane	Coordonnateur ONG JS MOT	90237267	
	SEIBOU Nemsidine	Planton Préve	98074104	
	ISSIFOU Aboulaye	Ferme ALBARKA	fermealbaraka@gmail.com 90950255	

ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE STRATÉGIQUE (ÉESS) DE LA STRATÉGIE REDD+ AU TOGO

Validation de l'ÉESS et des instruments – Octobre 2019

Rencontre : Les responsables de l'environnement (Centrale).

Date	Nom	Titre / Organisation	Contact	Signature
12/10/19	TCHONDA Plomseuwa	Dir. Prof. envir Tchamba	90194618 vivienfor@yahoo.fr	
12/10/19	DETY Kokou Amouzou	Dir. Préf. envir. Blitta	90084276/detykokou@yahoo.fr	
12/10/19	AKPLA Yao	Dir. Préf. Env. Tchacoukpo	90194581 akpreconature@gmail.com	
" "	AFFO Ate' Badjanion	Directeur rég. Env. DP/NC	90196485 affoatebadjanion@yahoo.fr	
" "	TCHADJOBO Amissou	Ing. Travaux. PFERMT/DPEDPN/C	91978413/99303854 tchadjoboamissou@hotmail.fr	
↓	KERIM Ach-raf	Dir. Préf. envir. MÔ	90273706 achrafkerim16@gmail.com	
	BANLA Tchao	DPEDPN Sotouboua	90971396 tbanla@gmail.com	
↓	GNOFAN Meye	CFREDD / Région	900000001 gnofanmeye@yahoo.fr	



Validation de l'ÉESS et des instruments – Octobre 2019

Rencontre :

[illegible]

Rencontre : Chefs traditionnels et responsables des forêts maréc.



ENDE Consulting
Environnement et Développement

ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE STRATÉGIQUE (ÉESS) DE LA STRATÉGIE REDD+ AU TOGO

Validation de l'ÉESS et des instruments - Octobre 2019

Rencontre :

CPR - Sainte-Église - Atokpame

Date	Nom	Titre / Organisation	Contact	Signature
1	FANGLO Akouvi Elisabeth	Représentant du DE ODHI	91 19 55 06	akouvi
2	ESSEH Afua Kofie	PR CF-REDD+ Plateaux	90 35 68 70	afua
3	HOUNMEY Sèho Adodo	Directeur / ONG TETEUSTAI	96 21 66 9 / 98 28 75 90	Sèho
4	KOUNTEYA Simawele	Chargé développement filiales / CE D	91 95 04 38	simawele
5	BANKA Dossou	Époux Jurek / ODHI	90 21 87 8 / 91 60 91 55	BANKA
6	ASSORBA Kodjo	Représentant FETAPH	90 03 86 08	assorba
7	ATTIOGBE Kodjo	D.E / ONG ADAC	90 32 56 02	attio
8	AGBELEMANWUSI Maurungbo	DNATEPH	90 63 26 84	agbele
9	KPANDEKPA Adome	Coordonnateur COADEP	92 64 01 80	kpandekpa
10	PALE Natabalo	ANPC - Togo	92 24 46 - 81	pale
11	BANA-EWA Tagba	DR ANPC Togo	90 05 51 06	bana-ewa
12	PIDASSA Bakai	Com groupe GN	90 01 65 00	pidassa
13	AMETEPE Mance	Winner group Togo	91 56 55 80	ametepe
14	AFELETE Koffi Ameto	CPS/CNS Koto	92 08 46 65	afelete
15	KOMLAN Essé	Point focal CF REDD+ Ogon	91 61 54 04	komlan
16	FIABI Koku Tsoskewo	Pasteur E.E.P.T	90 13 20 65	fiabi

WSP



ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE STRATÉGIQUE (ÉESS) DE LA STRATÉGIE REDD+ AU TOGO

Validation de l'ÉESS et des instruments - Octobre 2019

Rencontre : ~~CP - Plateau~~ CP - Plateau - Atakpame

Date	Nom	Titre / Organisation	Contact	Signature
19/10	SABOUTOU Arimou	SG / Plateau	90 70 27 05	
	TABLISSA Mamankpan	SG / Pref Est-Mono	90 03 11 65	
	BITHO E. Kondo	SG / Pref Ogoe	90 28 59 35	
	AGOUNKEI Noumonvi	Maire OGOE 2	90 91 60 79	
	ADEKEDEO N'Zouou	SG / Prefecture ANIE	90 09 42 46	
	SOGOYOU Bekayi T.	SG Plateau	90 01 33 81	
	AYIDOTE SOSSOU	Maire	90 83 99 88 / 98 71 26 38	
	AKRANZA Yawovi V.A.	Thésaurier Régie - wil des Plateau	90 99 65 49	
	FANTODJI Mawouina	Maire / C-MM2	90 20 45 36	
	AWITY J. Mensah Pierre	Maire / Moyen Mono 1	90 17 86 29	
	TAMBO ASSITEHOU Kokou	Maire / EST-MONO 2	90 86 68 91	
	AMETEPE KOLOU N.	DRPAAT / RP	90 02 09 67	
	AGOHOU Koko	DR PLAN	90 86 68 52	
	KODJOBAPPE M. Dzifa	Maire (EST-MONO 3)	90 11 14 68	
	BOLIKATE KOSSI	SG Pref Anou	90 14 97 89	
	ATOH Kwami	R / Maire Koto 2	90 25 73 46	

WSP



Validation de l'ÉESS et des instruments – Octobre 2019

Validation de l'ÉESS et des instruments – Octobre 2019

Rencontre :

l'ÉESS et des instruments – Octobre 2019



ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE STRATÉGIQUE (ÉESS) DE LA STRATÉGIE REDD+ AU TOGO

Validation de l'ÉESS et des instruments, Octobre 2019

Rencontre : C6P- Agriculture - Atokpano

Date	Nom	Titre / Organisation	Contact	Signature
15/10/2019	ALASSANI M. Labiboulaye	Représentant de l'Imam de la mosquée centrale	9190 3072/98685440	
15/10/2019	KATATALLA Alex	Représentant catégorique	99015961	
15/10/2019	AKPELASSI Abotchi	Représentant du chef Canton	90251213/98685019	
15/10/19	BAYODA Hadabalo	technicien CTOF/CROPPA	92495479/97977730	
15/10/19	KANOUR N'Gon/bi	Représentant du directeur ITRA/CRA-SH	92 04 52 42	
15/10/19	BAKA Essé Essénam	Représentant du directeur régional de l'ANADER	90 08 24 82	
15/10/19	TCHENDO Kola	DR/DR Hydraulique	90063670	
15/10/19	TOUGOUNINE Tani B.	Direction régionale Santé	91995269	
15/10/19	AMEGNIKPE Ayawu	Chargé d'étude/DRAC	70436426	
15/10/19	ASMA Sali	Assistant suivi évaluation/DRAPAH-P	90843225	
15/10/19	FIAKLI K. Seyram	Projet - DRAPAH	90766163	

ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE STRATÉGIQUE (ÉESS) DE LA STRATÉGIE REDD+ AU TOGO

Validation de l'ÉESS et des instruments - Octobre 2019

Rencontre : CGES- Forêt - Atkramé

Date	Nom	Titre / Organisation	Contact	Signature
15/10/19	TCHAMBOUGOU Mahiré	DPEDDPN EST MONO	90 86 41 30 / 99 50 02 24	
15/10/19	MOUSIA Battarou	DP / DPEDDPN - Ogon	90 13 55 35	
	CIAYO Agbessi Mendah	Coordonnateur Plateaux APPT Ouest	90 18 06 56 / 98 66 83 27	
	ESSIOMBE A. Ikekédigbo	Responsable Forêt communautaire OTADI-AMOU	91 11 76 14 / 98 47 27 79	
	NTSOUGA K. Agbe	Forêt communautaire ED.	90 86 65 27 / 99 11 67 35	
	EDOUWOSSI K. Emmanuel	Forêt communautaire	99 42 06 21 / 70 03 08 10	
	ANKOU Kodjo Zako	Responsable Forêts Communautaires	90 39 95 24	
	KOUSSANOU Messang	DPEDDPN - Agoua	90 15 93 16	
15/10/19	ASSOUWANDOU Issaka	DPEDDPN - Amou	90 06 37 28	
"	LE TCHOYONE Kpante	DPEDDPN - Agou	90 39 32 15	
"	LE ANETITOU Kanyai	DPEDDPN - Kloti	91 57 88 92	
"	LE ADJIGO Mawule	DPEDDPN - Danyi	90-89-12-16	
	KOFFI Kessseyi	APPT Amie	90 17 33 40	
	TRAGBA-KOUSSA M.	DPEDDPN - Amie	90 85 53 13	
	SANOUSSI Soudy	chef service / ANGE		
	BOUAME Kessivi A.	DPEDDPN / Plateaux	90 14 68 03	

GNANG H. Koula DPEDDPN - wawa



ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE STRATÉGIQUE (ÉESS) DE LA STRATÉGIE REDD+ AU TOGO

Validation de l'ÉESS et des instruments 7 Octobre 2019

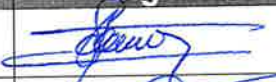
Rencontre : CGES - Forstner - Markpome

[illegible]

ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE STRATÉGIQUE (ÉESS) DE LA STRATÉGIE REDD+ AU TOGO

Validation de l'ÉESS et des instruments – Octobre 2019

Rencontre : Les élus locaux et les SG (Région des Plateaux) Atakpamé

Date	Nom	Titre / Organisation	Contact	Signature
15/10	DOH Komlan Agbèko	Maire Kloto 3 (Kuma)	90 17 05 53	
	ATOH Kwanu	KPALIME (LAVIE) Maire Kloto 2	90 25 73 46	
	AGOUNKET Noumonvi	Maire OGOU 2	90 91 60 79	
	TAMBO ASSITCHOU Kokou	Maire EST-MOND 2	90 86 68 91	
	OGOUNOUNDE Kokou	Maire ANÉ 2	90 15 21 99	
	OGOUNMÉDI KOKOUVI	Maire adjoint.	91 70 88 12	
	AYIDUTE SOSSOU	Maire HAHO 2	90 83 99 88	

Validation de l'ÉESS et des instruments – Octobre 2019

Rencontre :

Producteurs agricoles et planteurs (Plateaux / Atakpame)



Validation de l'ÉESS et des instruments – Octobre 2019

[illegible]

Validation de l'ÉESS et des instruments – Octobre 2019

Rencontre :

Validation de l'ÉESS et des instruments – Octobre 2019
Rencontre : Acteurs de la culture Plateaux / Atakpamé



Validation de l'ÉESS et des instruments – Octobre 2019

Rencontre :

e l'ÉESS et des instruments – Octobre 2019



Validation de l'ÉESS et des instruments – Octobre 2019

Rencontre :

Chefs traditionnels x région des Plateaux (Atakpamé)

[illegible]

Validation de l'ÉESS et des instruments – Octobre 2019

Validation de l'ÉESS et des instruments – Octobre 2019

Validation de l'ÉESS et des instruments – Octobre 2019
Rencontre : Personnes vulnérables (Femmes, jeunes, Personnes Handicapées) Atokpam



ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE STRATÉGIQUE (ÉESS) DE LA STRATÉGIE REDD+ AU TOGO

Validation de l'ÉESS et des instruments – Octobre 2019

Rencontre : *Les responsables de l'environnement et forêt (Plateaux/Atakpame)*

Date	Nom	Titre / Organisation	Contact	Signature
15-10-19	GNANG A-Koulo	DPEDDPN - Wawo	91886563	
✓	TAGBA-LAKASSA M.	DPEDDPN - Amie	90855313	
✓	MOUHA Bamarou	DPEDDPN - Ogon	90135585	
✓	ASSOUMANOU Bssaka	DPEDDPN - Amou	90069728	



Axe 3 - Societe civile : CPR

date	NOM	STRUCTURE & TYPE	CONTACTS	SIGNATURE
5/10	GNANHO Gnamissiole	Chef div Act° sele à la DRASTFA	90967032	Gnif
↓	ABOKI Amathien	AJEAH Directeur Exécutif	91259423	JB
↓	ATTIOGBE Kodjo	ONG: ADAC D.E	90325602	Johnny

ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE STRATÉGIQUE (ÉESS) DE LA STRATÉGIE REDD+ AU TOGO

Validation de l'ÉESS et des instruments – Octobre 2019

Rencontre : Techniciens de l'Agriculture (Groupe 1) Maritime/Série

Date	Nom	Titre / Organisation	Contact	Signature
	ZOUPOYA Kokiou	Directeur ITRA/CRAL	90024856 ehozoupoza@yahoo.fr	
	SOHOIN Komi	CSAEP / DREHV-M	90078905 komi-sohin@yahoo.fr	
	DOSSOU Komlan	chef. Section DRAPAH RT	90285340 komlandoss@yahoo.fr	
	KEME Koffi	SG CROPPA/CTOP	ctop03@yahoo.fr	
	AHONON A. Selom	Chercheur ITRA / CRAL	90176158 ahononson@gmail.com	
	BILA Zouératou	Assistante chargée de Programmes / CTOP	ctop03@yahoo.fr 90838876	
	HOUNKANLI Kossi D.	DR / DRAPAH-M	90320421 hounkanlikossi@gmail.com	

ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE STRATÉGIQUE (ÉESS) DE LA STRATÉGIE REDD+ AU TOGO

Validation de l'ÉESS et des instruments – Octobre 2019

Rencontre : ^{Cape 2} Techniciens de l'environnement, (Maritime / Pêche / Vie)

Date	Nom	Titre / Organisation	Contact	Signature
18/10/19	FIAGBOLA A. Adjidebodzi	DREDDPN Agée-Nyive	905057 21	
	KINI Keami	DREDDPN - Vo	90949918	
	ESSI Ankou E.	Prof. Goffe Dep SG	90934584	
	AKOBI Zangbani A	chef recteur ^{AVE}	9031-66-25	
	AMADOU S. Abibator	DREDDPN AVE	903514 23	
	ADAM Zoubeirou	Autorité Musulmane (AMZ)	909753 17	
	LI. GHADY A. Djanyl	DREDDPN - 210	901196 52	
	BILA Zoubeirou	CTOP / ACP	90838876	
	BALIBAKO M. Beronté	Membre DREDDPN-M	90735494	
	ABOSSI Abou	DR - ODER - Pêche / Vie	99584189	
	ALINDON Agbeko	DREDDPN Bas-MONO	90179500	
	BOGEME Komi S.	DREDDPN LACS	90396276	
	OUKAYA Laïssé	CP / Jeunes Vols	92102725 / 98526667	

Validation de l'ÉESS et des instruments – Octobre 2019

Validation de l'ÉESS et des instruments – Octobre 2019

Validation de l'EESS et des instruments – Octobre 2019

Rencontre : Les techniciens de l'environnement (Maritime/Terrestre)

ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE STRATÉGIQUE (ÉESS) DE LA STRATÉGIE REDD+ AU TOGO

Validation de l'ÉESS et des instruments – Octobre 2019

Rencontre : GROUPE 3: Société Civile; Planteurs; Producteurs; ANGÉ; Action Sociale; Mines; Jeunesse (Tché)

Date	Nom	Titre / Organisation	Contact	Signature
18-10-19	ADJAMAGBO Kossi	DR p.i DRASPFA-M	90016536	
	SALLAH Panwipah	Géologue / DR-Mines	92415610	
	ATANEKLO K. Dadjé	CPJ / Yoto	91539413	
	AGBOKOU YAO A.	Président AUT	90032183	
	KPIZING Esadong	AUT	90096063	
	KOTO Dissa	Président EC	96961165	
	KATOLAJEMA Baguilma	CRS ^(CNS) Maritime	92718307	
	DOSSEY Abra-JIFA	APPT	70376656	
	APENOUSSOU Dadjé	APPT	90274450	
	AGBEK/ANOU Dima	CF-Redd+/ONG AVIP	90120717	
	AGBOTE Yao Agbelewasi	Président Plateforme ZIO COSCREMA	90159479	
	DOSSE MIDODZI komi	Président Forêt communautaire ATIMU (Agbelewasi)	91610731/98953710	
	ZEWU. Afiani Akpene	2e force REDD+ AVE CF-REDD+ ONG-IZOA (Directrice Exé)	90238287	
	BAFEYA W. Tatiana	PPF/ZIO CF REDD+	90026256 wtatiana@yahoo.fr	

Rencontre : Société Civile (Maritime / Isénéré)



ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE STRATÉGIQUE (ÉESS) DE LA STRATÉGIE REDD+ AU TOGO

Validation de l'ÉESS et des instruments – Octobre 2019

Rencontre : SG - Maire - chefferie traditionnelle - Planification (Groupe 4)

(1)

Date	Nom	Titre / Organisation	Contact	Signature
01	Togbui NOMENYO Bélete II	chef canton ASSAHOUN	99.46.01.53	
02	NAMPAGOU Lakouissou	Charge d'Etudes DRDST- RM	90 18 88 01	
03	TOGBOU KOMINI-BESSOU KPEGLI II	chef canton TSEVIE	90926092 - 96146800	
04	SENYOH Kwasi Atsu	Directeur ISSET (Ensig Tech)	9159 26 88	
05	MENSAHA. Benoît	Maire Commune Lacs 2	90770178	
06	MAMA INOUSSA	DELEGUE MAIRE LACS 1	90818120	
07	AMEGNONAN Kassi	Maire, YOTO 1	90043923	
08	AKAKPO Ahomadegbé	SG. Préfecture de V6	90839845	
09	AKAM-BUEDZE K Edem	SG P/YOTO	9003 88 92	
10	BEGBE Kokou	Maire YOTO 3	92 70 70 07	
11	TAWAO P. Sam	Mairie Agoré Nyivé 4	90 81 71 28	
12	AYENA. Melano	Agoré Nyivé 3 / Mairie	98 47 94 53	
13	MEISIA K. Edem	Préfecture de Z10	99 18 36 16	
14	MINOGBLON Kodjo	Maire de V03	99532369	
15	Giffa Gawe E. ANAKPO	Gouverneur Rég OZATEH	90313121 / 99643094	
16	MISSIAGBETO Komlan	SG BAS-MONTO	90189741	



Validation de l'ÉESS et des instruments – Octobre 2019

Rencontre : Acteurs de la Culture (Maritime/Tservé).



Validation de l'ÉESS et des instruments – Octobre 2019

Rencontre :

Rencontre : Chefs traditionnels. (Maritime/Tsivié)

22

Rencontre :

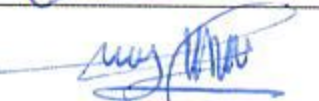
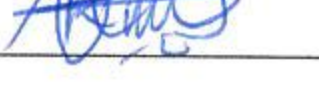
Rencontre : Les producteurs agricoles et Planteurs (Maritime/Tséré)



ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE STRATÉGIQUE (ÉESS) DE LA STRATÉGIE REDD+ AU TOGO

Validation de l'ÉESS et des instruments – Octobre 2019

Rencontre : Acteurs de l'Agriculture GROUPE I (Lomé)

Date	Nom	Titre / Organisation	Contact	Signature
23/10/19	PALI Magnoudéwa	Tech. Labo / DE / MAPAH	90 92 73 60	
23/10/19	ADJOSSA Anani M.	Assistant / MAPV / ICAT	92 27 24 68	
11	AZIABA Ayikoe G.	Assistent / MAPAH	90 38 40 23	
11	AKAKPO A. Efanom	Environnementaliste DPU MAPAH	91-39-59-23	
11	Tcha-Thom Maglwa	Dr. Ing Eau, Sol, Enva Energie ESTBA	91-20-81-01	
11	AKODAMAYI A. Juliette	Chargée de Programme CTOP	90 11 41 10	
	MOUZOU Palakuyéme	Assist. Tech. du conseiller Eau PR à la CE/PR	91 94 90 71	
	DOGNO Koffi M	Biologiste Labo / DE / MAPAH	91 68 43	
	LABIHATSOU Philippes	Chargé d'études / MDBAS	92 12 03 36	
	BATAWUI K. Mawinani	Chargé d'études / DPU	91 75 42 86	
	Tchagodomou Ouro-Koumomi	Agronome / DPU	90 10 16 95	
	NDOH Ikpindi	Chargé d'étude DPPSE / MAPAH	90 33 93 38	
	GNATA-GNATA 1.	Environnementaliste / MAPAH	90 77 81 05	
	AMOUZOU Yaovi Holale	Chargé d'études / DPU	90-17-11-73	
	TCHANILEY Larounga	ESA/UL Enseignant	90 25 73 44	
	KILOU Essodona Charles	DNG JVE	92 63 78 18	

①

ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE STRATÉGIQUE (ÉESS) DE LA STRATÉGIE REDD+ AU TOGO

Validation de l'ÉESS et des instruments – Octobre 2019

Rencontre : Environnement ; ONG - Société civile ; Patrimoine culture Groupe 2

Date	Nom	Titre / Organisation	Contact	Signature
23/10/2019	BAFAT Diyakadola D.	Laboratoire GTV D/UL	32421643 maruyba01@hotmail.com	Bafat
23/10/2019	LIASSI K. Frédéric	Sociologue, chargé de Commun. / DEP / MEDDPN	90005437	Liassi
23/10/2019	ATARA Lébéme Léwa	Eaux et Forêts / Inades Formation Ing. Travaux Togo	96699284 / 98604660 lehem.stara@inadesfo.net	Atara
23/10/19	SAMERE Koudi Sylve	ONG / (NASPFA)	92438875 sylvesentysamere@gmail.com	Samere
23/10/19	TOMFAT E. Badijala	chef de section / Direction Patrimoine Culturel	90005447	Tomfat
23/10/19	AGBOUJI Kossi	Chargé d'étude / DEP / MEDDPN	kossithomasgoudon@gmail.com 90929852	Agbouji
23/10/19	GNAMA Wiyam	DEP / MEDDPN	Pringnamck@yahoo.fr 90365806	Gnama
23/10/19	OURO-BOSSE Bonwessodjo	MEDDPN / FEM	abassleking@yahoo.fr 90264832	Ouro-Bosse
23/10/19	SIMTAKO Balema	CDT - ODEF	91912140	Simtako
23/10/19	NASSAN Tayibatou	GRH - UMT	90-06-44-01	Nassan
23/10/19	SANKOUTCHA Bouleuvre	MEDDPN / DE Géographe	90304483 b.sankoutcha@yahoo.com	Sankoutcha
23/10/19	ICOUAO KAO A.	ODEF	9002378 guyko2000@yahoo.fr	Icouao
23/10/19	SIMLIWA Tchardjaou	ONG AFHON	92420465 simliwaafhonn@gmail.com	Simliwa
23/10/19	OUBOTE Gmadjome	PTLCC / MEDDPN	oubotesyev@yahoo.fr	Oubote
23/10/19	DANSROU Kodjo	Porte parole SYTRA BRET / SARIBF	sytrabret@yahoo.fr 90077568	Dansrou
23/10/19	BADASSAN Tchaa Esso-E.	SECOE	90731584	Badassan

[illegible]

ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE STRATÉGIQUE (ÉESS) DE LA STRATÉGIE REDD+ AU TOGO

Validation de l'ÉESS et des instruments – Octobre 2019

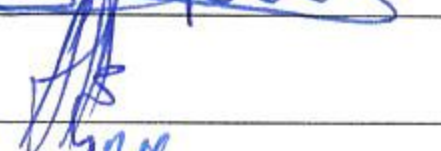
Rencontre : Techniciens, Agents et Acteurs de l'environnement (Lomé)

Date	Nom	Titre / Organisation	Contact	Signature
23/10/19	GNAMA Wicpari	chef section DRF/MEDDPN	princegnama@yahoo.fr 90365806	
23/10/19	AGBOUJI Kossi	Chargé d'étude;	kossithomasgoukon@gmail.com	
23/10/19	SIMTAKO Balema	Chef Division CT/OEF	simtakob2007@yahoo.fr 91912140	
23/10/19	BADASSAN Tchaa	Resp. Environnement/SEDAE	badassan13@gmail.com 90731584	
23/10/19	KOSSI Komu' Elom	Assistant de l'expert Environnementaliste/CN REDD+	91120234 ekossi@graindegetogo.net	
23/10/19	DANSROU Kodjo	Porte parole SYTRÉ SARIEF	sytré@sytré-togo.org 90077568	
23/10/2019	Yoro IROKO Ouwakitan	spécialiste sauvegarde environnementale/ANADER	yuroko77@gmail.com Tel: 99087910	
"	LIASSISSI Frédéric	Sociologue, DEP/MEDDPN	90005437	
"	SEBASSE Agoro	DEIE / ANAGE	90117131 sebasseagoro@gmail.com	
"	AGBEME Lo Jell	Bureau d'études JAI Consulting	90344574 jaiconsulting@gmail.com	
"	BAFAI Diyakadla D.	Laboratoire GTVD/UL	902421643 marybaoh@hotmail.com	

ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE STRATÉGIQUE (ÉESS) DE LA STRATÉGIE REDD+ AU TOGO

Validation de l'ÉESS et des instruments – Octobre 2019

Rencontre : URBANISME / Groupes / Axe 4

Date	Nom	Titre / Organisation	Contact	Signature
23/10/19	WONON Koffi	Chef de Division MVUHSP	90893768	
23/10/19	KPANOGA M'Darkena	Ingenieur / MVUHSP	90.00.72.46	
23/10/19	AROUZOU A. Kokou	Ingenieur / MVUHSP	91563098	
23/10/19	PALI Solim	Chef Section MUHC	90891389	
23/10/19	AGUEM. MASHINA B.	Chef de Service MUHC	90941424	
23/10/19	AFEO Bidjo	Directeur MUHC	9325-84-48	

ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE STRATÉGIQUE (ÉESS) DE LA STRATÉGIE REDD+ AU TOGO

Validation de l'ÉESS et des instruments – Octobre 2019

Rencontre : Société Civile / ONG

Groupe 3

Date	Nom	Titre / Organisation	Contact	Signature
23/10/2019	NYAMA Jean	DG/Min	nyama.jean@yahoo.fr	
	PRINCE-AGBOASTAN Sewou D	ONATPH - chargé Projets	90070817 bibliques@gmail.com	
	NANTOB Mafobatchie	M.C. / Département Socio/UL	90364182 nantob_bobo@yahoo.fr	
	GOKU yawar	chef division MASPFA	90318323 gokuyawar@yahoo.fr	
	WOMENOR Afi M.	MASPFA / DPSE chef Div. Suivi-Ev.	90302832 jacquelinewome@gmail.com	
	PASSIZI Tchilabou	Assistante / FETAPH	passizi_tchilabou@yahoo.fr	
	ABALO-SAMA Abidé	Environnementaliste / ATZER	abideabalosama@gmail.com	
	POLOKSI Botolesam	Directeur EV M/VUHS	botolesam@yahoo.fr	
	Dr TINDJO Djagui	chef division DGC / MASPFA	90188884 richardtindjo@yahoo.fr	
	TEHACA Esschanam	Chef sect de la DGC / MASPFA	93-26-20160 tehaca.felicit@gmail.com	
	CATARIA-A. Quam	CNE-Togo / Ing Com	90006834 cataria.robert@gmail.com	
	AGDADOMOU Alhassane	UMT / Sociologue	alhadirecteur@gmail.com	

Validation de l'ÉESS et des instruments – Octobre 2019

Validation de l'ÉESS et des instruments – Octobre 2019

Validation de l'ÉESS et des instruments – Octobre 2019
Rencontre : Représentants de la société civile (Lomé) et ONG (Lomé C.)

ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE STRATÉGIQUE (ÉESS) DE LA STRATÉGIE REDD+ AU TOGO

Validation de l'ÉESS et des instruments – Octobre 2019

Rencontre : Cadre Fonctionnel / Acteurs Institutionnels (Lomé) Groupe 4

Date	Nom	Titre / Organisation	Contact	Signature
23-10-19	TORO O. Aporiama	chef section DGAT/MPDC	9023 2070 toroimaleorouam@yahoo.fr	
"	Fabrice AKUETEY	CE / MPDC	9192 39 98 fakuey@gmail.com	
"	TCHEDRE Tagma	MATDCL/DDC/ chargée d'études	9027 80 40 tagmatchedre@gmail.com	
"	AMOLOUVI Kodjo A	Expert Associé Envi- Développement	9195 34 92 amolouvi@gmail.com	
"	SATSI Kossima	chargée d'études / MEF	9028 81 16 satsikossima@yahoo.fr	
"	ABRYA A. Delali	Secrétaire Permanente FNRR-TOGO	9089 25 82 fnrr2006.tg@gmail.com	
"	KONLANI Sengle	Responsable Programme FONGTO	pierre.k@fongto.org	
"	GNASSENGBE Anetse	chef division MASA	gnassengbe@yahoo.fr	
"	WOHOU Koffi	chef de division MVUHSP	wohoukoffi@yahoo.fr	
"	ABOTSI Komla Elieplim	Chercheur / Direction de la recherche	abotsi90@yahoo.fr	
"	KPANOAGA M'bakana	chargé d'étude MVUHSP	90.80.72.46 abelkpanoaga@yahoo.fr	
"	AMOUZOU A. Kokou	chargé d'étude MVUHSP	amouzouanegno@gmail.com	
"	PALI Solim	chef section MVUHSP Membre groupe Témoin	solimpali@gmail.com	
"	YUDI Komlan	GRH / MCS ECE Point Focal	Ykomlan@hotmail.com	
"	ANITE Ahourma	Directeur / MPDC	9025 17 00 aahourma@yahoo.fr	
"	AGUEM-MASSINA Béluin	Chef div MVUH SP	herveaguemmassina@gmail.com	

" AFFO Bidjo Directeur Poir / MVUHSP bidjo.a@yahoo.fr

" SOMANA Atesou ANADEB / Ser. à la Base somanaatesou@yahoo.fr

13 MOROU Amadou A. HEDDPN/DC

LAND RESSOURCES



ENDA

Consulting

Environnement et Développement

Validation de l'ÉESS et des instruments – Octobre 2019

Validation de l'ÉESS et des instruments – Octobre 2019

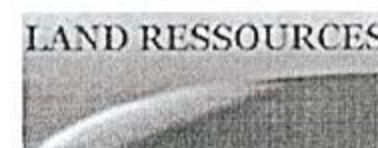
Rencontre : Subsistance humaine, Ressources vulnérables



Validation de l'ÉESS et des instruments – Octobre 2019

Validation de l'ÉESS et des instruments – Octobre 2019

Rencontre : Acteurs de la culture (Lomé)



Rencontre : Actions sociales (Lomé)

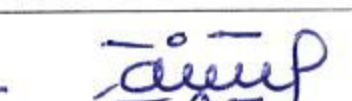
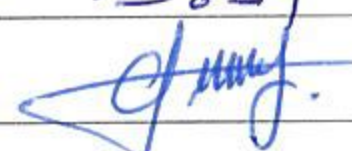
Actions sociales (Lomé)

WSD

ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE STRATÉGIQUE (ÉESS) DE LA STRATÉGIE REDD+ AU TOGO

Validation de l'ÉESS et des instruments – Octobre 2019

Rencontre : Groupes 4 / Axe 4

Date	Nom	Titre / Organisation	Contact	Signature
		Planification du Développement		
23-10-19	TORD O. Arouman		9023 2070 toulonimalemanama@yahoo.fr	
11	Fabrice AKUETSEY		81 92 3998 fakuetey@gmail.com	
11	ANNE Ahouma	Directeur / MAPDC	90 15 17 60 aahouma@yahoo.fr	
11	DEGBOETSE Komlan A.	Economiste	90332099 augustinamevo@gmail.com	
		Economie et Finances		
23/10/19	SATSI Kossina	Chargée d'études / HEF	90 28 81 16 satsi.kossina@yahoo.fr	
23/10/19	LAMBONÉ Nafan	1 / BDPF	90710152 nafanjonas@gmail.com	

ANNEXE

C

COMPTE-RENDU DES
ATELIERS





COMPTE RENDU DE CONSULTATION

TITRE DU PROJET	Évaluation environnementale et sociale stratégique (ÉESS) de la Stratégie nationale REDD+ au Togo – Consultation avale sur l'ÉESS et ses instruments de sauvegardes
NUMÉRO DE PROJET	171-11438-00
DATE	Octobre 2019
PRÉPARÉ PAR	Eric Giroux (WSP) / Mathieu CYR (WSP)

16e étage
1600, boul. René-Lévesque Ouest
Montréal (Québec) H3H 1P9
Canada

T: +1 514 340-0046
F: +1 514 340-1337
www.wsp.com

1. DAPAONG – 4/5 OCTOBRE 2019

NOMBRE DE PARTICIPANTS : 68

1.1 PRÉSENTATION DU GROUPEMENT ET PÉRIODE D'ÉCHANGES AVEC LES PARTICIPANTS

1.1.1 ÉESS

Comment contourner les risques? Mesures d'atténuation présentées dans l'ÉESS. Aussi, les 4 instruments donnent des outils pour la mise en œuvre des projets REDD+ à venir. Finalement, il y aura des mesures spécifiques dans les ÉIES des projets.

Après les résultats des études, comment appuyer la présentation des projets? Les instruments donnent des outils d'application, mais ce sera aux initiateurs (acteurs présents ici par exemple) de présenter les projets en soutien avec des bailleurs et l'UCN (production des ÉIES).

Renforcement des capacités : enjeu de gestion des engrais/pesticides. Est-ce possible de former les gens? Les détails sont dans le PGP mais on reconnaît qu'il manque de ressources pour sensibiliser la population et pour contrôler la qualité des produits.

Comme Dapaong est dans une zone frontalière, les engrais et pesticides proviennent d'autres pays, car ils sont moins chers. Il est recommandé d'avoir une uniformisation des homologations pour prévenir les problèmes de qualité (sources moins chères primées par les utilisateurs)? Les détails sont dans le PGP mais d'emblée il est convenu qu'il y a un manque de ressources au Togo. Un renforcement des capacités est requis (ex. laboratoire de l'AFAO) mais aussi un changement de comportement des usagers (achat de produits homologués). Il faut aussi s'assurer que les produits dits homologués soient vraiment accrédités (achat à faire dans des boutiques accréditées seulement). Actuellement, il manque de ressources pour valider l'accréditation des produits.

À quel niveau en sommes-nous dans l'application de la politique sur les aires protégées ? L'UCN répond à la préoccupation du projet antérieur (PRAT) qui ont manqué de consultation et qui a été suspendu mais reviens sur l'importance de regarder en avant avec REDD+.

Causes de dégradation de l'environnement : doit aussi inclure les insectes (forêts, cultures). Pourrions-nous inclure la lutte biologique (pesticides)? Le Groupement mentionne que ceci fait partie du PGP.

Il est important de sensibiliser tous les acteurs par rapport à la gestion des engrais/pesticides. Il y a des procédures en place, malgré le manque de ressource, tout commence par la sensibilisation des impacts négatifs de ne pas utiliser les bons engrais/pesticides, notamment comme source de contamination des aliments.

La majorité des produits utilisés dans la région ne sont pas homologués, car moins chers et provenant d'autres pays. Un enjeu oublié est la destruction des produits non-homologués achetés par les utilisateurs. Le Groupement mentionne que cela est abordé dans le PGP.

Il est important de faire la promotion des changements de comportements pour la gestion des pesticides. Il est important de faire la promotion des pesticides locaux pour éviter les problèmes de santé. L'UCN mentionne un exemple où ils ont accompagné des projets de soutien aux femmes et aux jeunes.

Les dispositions légales sur la gestion des pesticides ne sont pas connues par les leaders d'opinion. Elles devraient aussi être vulgarisées. L'UCN répond que des documents de vulgarisation ont été produits.

Le processus d'accréditation des produits biologiques est-il existant ? Devrions-nous plutôt faire la promotion des produits biologiques au lieu de promouvoir les pesticides? Il est suggéré de faire des essais pilotes sur l'utilisation de produits biologiques. L'UCN souligne qu'elle ne fait pas la promotion des pesticides. Il est toutefois reconnu qu'on doit continuer d'utiliser les pesticides chimiques pour subvenir aux besoins alimentaires.

La réalisation des initiatives semble nécessiter l'accès à des spécialistes et il faut prévoir la formation de spécialistes locaux (ex.: programmes universitaires pour les études d'impact). L'UCN mentionne quelques exemples de renforcement en cours avec des universités togolaises. L'UCN mentionne qu'il existe plusieurs ressources formées, mais qu'elles ne sont pas utilisées.

Armes chimiques : Il faut une coordination entre REDD+ et l'ANIAC pour éviter que les pesticides soient utilisés comme armes et comme source de danger pour la santé. L'UCN reconnaît qu'une coordination est requise.

COMPTE RENDU DE CONSULTATION EN AVAL

Importance de la formation et éducation sur la gestion des forêts, à la base pour les parents en plus des enfants.
Le Groupement revient sur l'importance de comprendre que les projets doivent être initiés et financés par les acteurs actuels dans le cadre de REDD+.
Discussion sur l'importance d'utiliser les ressources / compétences locales et de faire une façon togolaise et non plus celle imposée par les financeurs de projets, comme d'autres pays africains. L'UCN revient sur la croissance des capacités locales grâce aux partenariats avec les firmes internationales.
1.1.2 Cadre de Gestion Environnementale et Sociale (CGES)
Est-ce que des budgets sont prévus dans les projets REDD+ pour présenter les projets/études ? Le Groupement mentionne que normalement, les études représentent un faible pourcentage des travaux, mais oui en effet, elles doivent être prévues au budget global du projet.
Renforcement des capacités pour l'intégration des femmes et jeunes. Il faut ajouter les personnes handicapées (15 % de la population). Le Groupement mentionne que la présentation ajoutera cet aspect mais l'ÉESS inclut cette catégorie de personnes vulnérables.
Questionnement sur la différence entre ÉESS et ÉIES. Le Groupement revient sur la présentation de la section antérieure à cet effet.
Demande d'éclaircissement sur les Catégories de projets du processus screening. Le Groupement présente les différentes catégories.
Les habitants des aires protégées sont parfois des membres de groupes djihadistes, ce qui représente un enjeu de sécurité pour les responsables forestiers et la population locale.
Il est fortement recommandé que les politiques respectent l'autorité des responsables forestiers. En fait, un besoin de travailler en équipe sur le terrain est nécessaire. Les élus locaux doivent être plus impliqués dans la gestion des ressources naturelles dans leur localité.
1.1.3 Plan de Gestion des Pestes (PGP)
Aucune question ou commentaire (l'enjeu a été soulevé lors de la première période d'échange).
Il est fortement recommandé d'augmenter les ressources des responsables de la gestion des végétaux.
1.1.4 Cadre de Politique de Réinstallation (CPR)
La BM demande des PAR, mais est-ce que le régime foncier actuel est favorable? Le Groupement répond que le régime actuel a été déjà bonifié (terres appartiennent aux communautés et non à l'État) et que dans le cadre de la REDD+, le régime foncier actuel aura l'appui des dispositions complémentaires de la Banque mondiale (BM). Donc, le régime actuel est favorable aux futurs projets REDD+.
Le patrimoine culturel physique peut-il par exemple être une forêt sacrée ? Le Groupement confirme que c'est le cas mais que les forêts sacrées ont des mesures de protection particulières par rapport aux aires protégées.
Comment REDD+ peut accompagner les localités dans cette protection du patrimoine culturel ? L'UCN mentionne les projets doivent prévoir un budget d'accompagnement par des spécialistes au besoin, mais l'UCN peut apporter un support.
Est-ce que REDD+ a prévu un mécanisme de gestion des plaintes? Le Groupement répond que c'est déjà prévu dans le CGES, le CPR et le CP. Le Groupement présente le mécanisme.
Occupation dans les aires protégées de façon illégales, méritent-ils d'être réinstallés ? L'UCN répond que la PO 4.12 de la BM répond à cet enjeu. Présentation des trois types de personnes affectées et du mode de gestion.
Dans le passé, plusieurs projets ont été faits sans ÉIES. Un cas particulier est présenté (nouvelle aire protégée) et on demande si un ÉIES a été fait ? L'UCN répond que le projet PRAT a fait l'objet d'études et de mesures de protection requise par le bailleur de fond.
Comment doit-on gérer les occupants de terrain de façon illégale. L'UCN répond que le CPR prévoit un mode de gestion.

COMPTE RENDU DE CONSULTATION EN AVAL

1.1.5 Cadre de Procédures (CP)

Financement des instruments se fait comment ? Le Groupement répond que normalement c'est le promoteur (indirectement le bailleur de fonds) qui finance les études et la réalisation des projets. Des exemples sont présentés.

Axe 1 (maîtrise de l'eau) devrait aussi créer un besoin de restitution des ressources. Le Groupement rappelle que cet aspect est couvert dans le CPR.

Axe 4 (aménagement du territoire) : Le déplacement de personnes pourrait être requis. Le Groupement vérifiera ce qui est déjà inclus dans les instruments.

1.2 ATELIERS (CARREFOURS) DE DISCUSSIONS PAR DOCUMENT (REGROUPEMENT DES PARTICIPANTS)

ÉESS : Après discussion avec les parties prenantes, il est convenu qu'aucun atelier n'est requis pour discuter de l'ÉESS et qu'il est préférable de se concentrer sur les instruments de sauvegarde.

Cadre de Gestion Environnementale et Sociale (CGES) – Intervenants reliés à l'environnement

Plan de Gestion des Pestes (PGP) – Intervenants reliés à l'agriculture

Cadre de Politique de Réinstallation (CPR) – Intervenants reliés à la société civile

Cadre de Procédures (CP) – Intervenants reliés à la politique

Discussions en sous-groupe par représentants sectoriels (agriculture, environnement, société civile, politique), incluant les enjeux spécifiques aux personnes vulnérables

1.3 PÉRIODE DE RESTITUTION

1.3.1 ÉESS

L'enjeu de gestion (voire destruction) des produits non-homologués achetés par les utilisateurs sera ajouté

1.3.2 Cadre de Gestion Environnementale et Sociale (CGES)

Point 5.1 : expliquer la réduction des eaux rurales

Tableau 5.1 :

Axe 1 :

- Option 2 : ajouter la récupération des terres dégradées comme effet positif car la matière organique améliorera la qualité des sols et il y aura une atténuation de l'érosion.
- Option 3 : ajouter la déforestation et les GES comme effet négatif.
- Option 5 : ajouter comme effet positif que cela évitera les conflits entre éleveurs et agriculteurs ainsi que l'accès aux aires protégées.

Tableau 5.1 :

Axe 2 :

- Option 1 : ajouter la création de microclimats et la disponibilité de produits forestiers ligneux et non-ligneux comme effet positif.
- Option 3 : ajouter l'écotourisme comme effet positif.
- Option 5 : ajouter impact négatif de l'homme sur les aires protégées et le risque de conflit fonciers.
- Option 9 : ajouter la récupération des sols dégradés comme effet positif.

Le processus REDD+ devrait viser la neutralité de l'effet sur les terres grâce à l'agriculture.

Pâturage et transhumance interne: on ne peut lutter contre ça... Toutefois, on devrait concentrer nos efforts contre celle internationale.

Il est reconnu qu'il ne faut pas laisser s'installer illégalement au départ et que plus on attend pour intervenir plus ce sera difficile de les déplacer. Les responsables forestiers et les politiques s'échangent la responsabilité du problème. Il est reconnu que les intervenants doivent s'entendre au préalable avant de procéder à une intervention.

1.3.3 Plan de Gestion des Pestes (PGP)
Il est suggéré de faire des essais pilotes sur l'utilisation de produits biologiques. Il est toutefois reconnu qu'on doit continuer d'utiliser les pesticides chimiques pour subvenir aux besoins alimentaires.
Il est suggéré de discuter des plantes mirifiques au lieu du miel et de la cire comme ressource naturelle.
Principales pestes et nuisibles rencontrés en agriculture et en agroforesterie au Togo. Les pathologies énumérées sont seulement liées aux attaques des pestes. Il est suggéré de tenir aussi compte de la carence en éléments nutritifs dans le sol et du manque d'humidité qui entraîne le flétrissement et jaunissement des feuilles.
Il est souligné dans le document que les pathologies sont remarquées sur les feuilles et fruits pour le cas des cultures comme le Riz, Maïs, Mil et Niébé. Il est suggéré de parler de graines au lieu des fruits pour ces cultures.
Apiculture : important de multiplier l'économie d'abeilles (effet des pesticides).
Herbicides utilisés pour lutter contre les pathologies causées par le « <i>Striga hermonthica</i> » et le « <i>Striga gesnerioides</i> ». La lutte agronomique ou culturale qui est plutôt utilisée.
Les attaques radiculaires sont soulignées seulement sur la culture de Riz. Prendre en compte aussi les légumineuses « niébé » les cultures maraîchères (tomate) et les essences forestières (en pépinière) qui sont aussi attaqués par les nématodes.
Foreur de tige : Aussi capsule pour le coton et gousse pour le niébé.
Pour la Culture de Riz, la Pathologie lié en l'Assèchement de feuilles et de tiges est corrigée par les herbicides : Spécifier l'herbicide sélectif car à ce stade seul cet herbicide peut corriger ce mal.
Au niveau des méthodes de lutte et en particulier la lutte préventive, un accent particulier est fait sur des ravageurs comme les chenilles légionnaires d'automne et criquets : Prendre en compte tous les ravageurs.
2.2.3 Lutte Intégrée (paragraphe 3) : Signalons qu'en gestion des pertes (peste?), la prédominance au Togo de la lutte est celle chimique, du fait sans doute de l'immédiateté des effets.
2.2.4.4 Lutte biologique : Les expériences de lutte biologique classique (demande d'explication) contre la chenille du cotonnier se sont révélées décevantes.
Expliquer et faire la nuance entre Peste et Pesticide car il est dans le document répété à plusieurs reprises à partir du point 4 / page 33 les phrases : « Le développement de pratiques d'agriculture intensive implique l'utilisation d'engrais, de pestes et de pesticides afin d'améliorer les rendements de la production qui pourrait entraîner la contamination des sols, la pollution de l'air et des eaux ».
Recommandations : — former les chercheurs en Protection des Végétaux ; — promouvoir la lutte biologique avec usages d'origines naturelles et des organismes utiles ; — restructurer la Direction des Protections des Végétaux et les équiper en matériels et en ressources humaines ; — appuyer la Direction des Protections des Végétaux dans la vulgarisation des textes réglementaires mis en vigueur et en contrôles ; — appuyer la Direction des Protections des Végétaux dans la destruction des produits non homologués saisis.
1.3.4 Cadre de Politique de Réinstallation (CPR)
Déplacement d'une communauté entrainera-t-elle la perte de la chefferie actuelle?
Comment le découpage administratif sera affecté par le déplacement des communautés? L'UCN répond qu'il y a une initiative gouvernementale pour régler cette problématique.
Critères d'admissibilité ne sont pas assez précis. L'UCN répond que cela changera selon les projets et rappelle que nous sommes à l'étape de la planification stratégique.
Préciser les conditions d'acquisition des terres. L'UCN répond que cela changera selon les projets et rappelle que nous sommes à l'étape de la planification stratégique.

1.3.5 Cadre de Procédures (CP)

Réinstallation des bénéficiaires : comment un promoteur pouvait procéder? Comment la communauté peut avoir du soutien? L'UCN répond que même si dans la passé, certains mécanismes de soutien n'ont pas été réalisés, le CPR suggéré prévoit une procédure sur cet enjeu. Le Groupement fait référence à la Figure 6-1 du CPR.

Comment acheter un terrain à quelqu'un qui n'a pas de titre foncier? Le Groupement répond que le nouveau code foncier prévoit ce cas.

1.4 ATELIERS (CARREFOURS) DE DISCUSSIONS PAR GROUPES SECTORIELS

1.4.1 Chefs traditionnels et responsables des forêts communautaires

Selon le chef canton de Mango, les différents projets qui seront exécutés lors du processus REDD+ seront tous fondés sur la terre. Or, dans presque toutes les localités et particulièrement à Mango, un sérieux problème de terre existe. Ce problème relève de l'augmentation de la population et la recherche des terres cultivables qui amène les communautés à repousser les forêts afin de trouver plus d'espaces à cultiver. Il faut noter qu'avec l'avènement des pesticides, chacun cherche à avoir plus de terres cultivables afin d'augmenter sa production. A cela s'ajoute le problème historique des aires protégées dans la zone. Le chef souligne qu'aujourd'hui, la population est consciente de la nécessité de reboisement, mais elle est confrontée à un réel manque d'information liée à la protection des forêts.

Il relève aussi que la zone de Mango est une zone où l'élevage et la pêche sont considérablement pratiqués et il serait important de mettre un accent sur cet aspect dans le document final afin que REDD+ puisse accompagner les populations dans la pratique de ces activités. Les activités d'élevage et de la pêche existent, les hommes, les femmes et les jeunes se sont constitués en Groupement, mais le problème majeur réside dans l'organisation. La population manque de formation et de sensibilisation afin de pouvoir bien s'organiser pour ces activités très rentables dans la zone.

Un aspect qui est aussi nécessaire à relever selon le chef canton de Mango, a trait au poids de la famille. Il souligne à ce sujet que des jeunes se donnent la charge de prendre plusieurs femmes (deux, trois voire même plus et faire jusqu'à 15 enfants), mais par manque de moyens pour subvenir aux besoins de ces enfants, et les parents et les enfants deviennent un véritable fardeau pour la famille.

Les projets initiés et mis en œuvre dans la zone à l'instar du projet PATA et du projet NAMILE, n'ont pas connu de réussite.

Le chef canton de Nadjoga (Tandjouare) a ajouté que la zone de la fosse aux lions reconnue comme une aire protégée est de plus en plus occupée par les activités agricoles. Il souligne que le problème foncier est un problème réel dans toutes les zones. Pour lui aussi comme pour les autres chefs, l'aspect élevage est très important et il faut y mettre un accent particulier.

En ce qui concerne l'existence des patrimoines culturels en occurrence les forêts sacrées, il n'existe plus de forêts sacrées à Mango vu que la population est généralement musulmane et que la religion musulmane interdit les pratiques au culte. Par contre, à Nadjoga, il existe une forêt communautaire de 16 hectares dans le village de Momoiné, plus de 10 forêts sacrées dans la zone.

Le responsable de forêt communautaire de Kpendjal ajoute en ce qui concerne sa zone, que dans le canton de Borgou précisément dans le village de Natiabouanga, il existe 3 hectares de forêt sacrée, 22 hectares 37 hectares de forêt verte. Grâce au projet RAFIA, ces forêts sont bien entretenues.

1.4.2 Responsables de l'environnement et des forêts

Les responsables ont relevé une situation qui prévaut actuellement et qui est liée au fait que les communautés ont des informations selon lesquelles les occupants des aires protégées seront indemnisés au moment de la mise en œuvre des activités de REDD+. Ces informations amènent les populations qui continuent d'occuper ces zones dans le but d'être indemnisées après. Ils relèvent aussi que ces occupants sont souvent appuyés par des responsables politiques du milieu. Cette situation d'occupation anarchiques des aires protégées est plus est plus remarquable dans la zone de l'Oti-Kéran-Mango.

Ils souhaitent vivement que des rencontres soient organisées à l'endroit des responsables politiques : les Préfets, les Maires, les Députés locaux, afin que ces autorités soient informées des responsabilités qui les incombent dans le cadre de ce processus.

COMPTE RENDU DE CONSULTATION EN AVAL

Ils proposent qu'en lieu et place des indemnisations, il faut plutôt opter pour des séries agricoles qui consistent à donner une partie des parcelles occupées aux occupants et reboiser le reste au lieu de déplacer avec des dépenses exorbitantes.

Ils proposent aussi de recenser les ruisseaux et les rivières, faire des galeries agricoles et utiliser le reste des parcelles pour le reboisement avec des dimensionnements bien définis.

Par rapport au reboisement en général, à une possible réhabilitation de la fosse aux lions de Nadjoga, d'une bonne organisation des populations dans les différentes zones, les chefs traditionnels et les responsables des forêts communautaires et classées souhaitent que REDD+ mette un accent distinctif sur la sensibilisation des populations. À l'endroit des leaders communautaires de même qu'à l'endroit des autres couches, il faut aussi appuyer les populations au reboisement des terres qui ne sont pas cultivées surtout dans le Kpendjal, organiser les femmes dans les Activités Génératrices de Revenu (AGR), prendre des mesures pour amener chaque éleveur à avoir un espace bien défini pour son troupeau afin de mettre fin au problème de destruction des biens des autres par les animaux.

1.4.3 Producteurs agricoles

Monsieur DOUTI Bassime, responsable des producteurs agricoles pense qu'il est important que REDD+ soit plus regardant au problème foncier dans la région. Car, sans solution à cette situation, le projet aura du mal à réussir. Il rappelle que dans la région, des gens disposent des terres, mais ne veulent pas en donner aux autres à cultiver. Si un propriétaire terrien te donne une parcelle et que tu l'aménage pour commencer l'agriculture, il suppose que ces dispositifs sont faits pour lui arracher la terre.

Pour un autre participant, lorsqu'il n'y a pas d'agriculture, il n'y a pas non plus d'élevage, ce sont les dispositifs de l'agriculture qui permettent aux animaux de trouver de l'eau. Les animaux souffrent et beaucoup d'éleveurs perdent leurs animaux surtout en période de sécheresse.

Les participants pensent donc qu'il serait important que REDD+ prenne des dispositions afin de renforcer les capacités des agriculteurs et des éleveurs. Dans la production agricole, qu'on tienne compte des produits qui marchent mieux afin de permettre aux producteurs de bien développer ces productions.

Ils rappellent aussi que les problèmes de pesticide sont à prendre avec beaucoup plus de sérieux parce que les pesticides donnent de souci aux éleveurs et tuent les animaux.

1.4.4 Techniciens de l'agriculture

Les compostages créent aussi problème aux paysans et agissent sur la santé des populations.

Les participants soulignent que l'agro forestier est connu de beaucoup de producteurs de nos jours dans la région. Il existe deux catégories de producteurs. Ceux qui sont organisés ont des informations et ceux qui ne sont pas organisés ne bénéficient pas d'informations.

Ils souhaitent que lorsque le moment du financement des projets arrive, il serait nécessaire de faire en sorte que les financements des projets soient accessibles aux producteurs au niveau des faitières.

1.4.5 Société civile

La première préoccupation est relative à l'application des textes de loi, des décisions prises. Les participants relèvent à cet effet qu'il existe beaucoup de textes, mais leur application pose beaucoup de problème. Ils donnent pour preuve les dispositions du nouveau code foncier qui donnent accès à la terre aux femmes et que les communautés ne veulent pas mettre en application. Et par rapport aux dispositifs de réinstallation, ils se demandent s'il existe réellement un contrat ou une garantie entre la Banque Mondiale et l'État togolais dans le but de rassurer les populations qui seront affectées dans le cadre de ce projet. Ils souhaitent à cet effet qu'il ait un contrat écrit qui confirme l'engagement entre l'État togolais et la Banque Mondiale.

Monsieur BOUNELE Salifou poursuit en disant qu'une ignorance totale des textes est constatée au niveau des communautés. Sur ce point, il faudra que la société civile soit imprégnée de la politique de la Banque Mondiale afin de pouvoir accompagner les communautés dans le cadre de ce projet.

Ils ont vraiment besoin d'être informées et formées sur les dispositifs de la REDD+ afin de pouvoir accompagner les communautés, elles ont besoin d'être impliquées dans les mécanismes de suivi du projet afin de bien suivre son évolution.

1.4.6 Chefs religieux

Les autorités religieuses ont dit qu'elles ont, dans le cadre de ce projet une part importante à jouer, celle de sensibiliser afin de mettre les fidèles au parfum des différents volets de REDD+. Pour cela, elles formulent le vœu d'être d'abord informées et imprégnées avant de pouvoir à leur tour informer les fidèles. Et que les différents volets du document leur soient mis à disposition (l'accessibilité du rapport).

Le responsable musulman présent a manifesté sa volonté d'intégrer REDD+ aux thèmes des émissions radio qu'il a la charge d'animer sur les radios de la région à l'instar de la radio courtoisie, radio communautaire, portant sur les thématiques relatives à l'environnement et tout ce qui concerne le bien-être des populations.

Les participants souhaitent qu'avec REDD+, les populations soient accompagnées à récupérer les terres dégradées en procédant au reboisement sur ces terres.

Ils ont relevé également le problème de transhumance et de pâturage.

1.4.8 Acteurs de la culture

Les inquiétudes majeures relevées par les acteurs de la culture sont relatives aux actes de profanation des sites sacrés coutumiers. À Tampiadoume, une localité frontalière au Ghana, les gens, surtout les ghanéens ont déboisé une bonne partie autour des sites, ce qui constitue ainsi une désacralisation de ces lieux sacrés. C'est le cas également de la forêt du village de Tampialim un village aussi frontalier du Ghana, que les ghanéens tentent de s'en approprier. À plusieurs reprises, il y a eu des affrontements entre les forces de sécurité togolaises et ghanéennes, mais la situation est toujours pendante.

Les participants ont mis aussi l'accent sur un phénomène de vol des vestiges dans certaines localités frontalières du Ghana, où des individus viennent du Ghana voisin prendre ces vestiges et s'en fuir parce que ces vestiges ne sont pas protégés.

L'occupation des fosses aux lions est aussi mentionnée par ces acteurs.

Une des situations alarmantes sur lesquelles les acteurs ont mis l'accent, se résume aux actions des entreprises des travaux publiques. Dans leurs activités de tracée des pistes, ces entreprises détruisent tout sur leur passage sans tenir compte des essences végétales recherchées de nos jours, elles détruisent les fétiches.

Au niveau du site de Dankouar, les peintures rupestres sur les tombes des ancêtres et qui sont interdits d'accès aux étrangers, sont découverts et souvent détruites par ces étrangers faute de protection. Ils nomment par exemple les peintures de Kpendjal-Est, de Lotougou récemment découvertes par un responsable de la culture.

1.4.9 Personnes vulnérables

Les acteurs présents à cet entretien ont en généralement reconnu et apprécié la stratégie REDD+ qui est de permettre à toutes les communautés d'être informées sur les activités et les responsabilités dont elles vont faire face dans le processus de mise en œuvre de ce projet. Ils ont cependant souligné des difficultés particulières relatives à leur localité de provenance.

Selon Mme Yvette NAGUIBE du consortium des femmes, Directrice, une marge considérable est réservée aux femmes pour leur implication dans les activités de REDD+. Mais, ce qui est important à mentionner ici, c'est que dans les activités prévues, il va avoir une séquence de reboisement. Pour reboiser, il faut disposer de la terre, or dans les savanes, la femme n'a pas accès à la terre. Elle se demande si dans les dispositions de REDD+, des mesures sont définies à l'endroit des femmes afin de leur permettre l'accès à la terre. Pour finir, elle souligne que le renforcement des capacités en AGR est très important pour les femmes, avec le projet, n'auront plus accès au bois pour la fabrication du charbon et la vente des bois de chauffe.

Madame PANASSA ajoute pour sa part que par rapport aux aires protégées, il serait utile que des espaces soient consacrés à la plantation des arbres qui servent de commerce aux femmes à l'instar des plantes de cure dent, des anacardes.

Pour madame MELEGUIBE Agnès, les AGR sont importantes pour amener les femmes à ne plus aller vers la coupe des bois. Elle illustre son idée avec l'exemple du projet Tami qui a permis actuellement aux femmes de trouver d'autres occupations et de ne plus se pencher vers les bois de chauffe et la fabrication du charbon de bois. Le problème de l'accès à la terre est plus récurrent par rapport aux personnes en situation de handicap, a évoqué le représentant de ces derniers. Il ajoute que dans les Savanes en général, lorsque quelqu'un est un handicapé, il n'a plus droit à rien de la part de la famille. Les familles se disent que ce dernier, quand on lui donne la terre, que sera-t-il en mesure de faire avec cette terre. Et il prône aussi la sensibilisation pour amener les populations à comprendre certaines situations et certaines réalités.

1.5 RAPPORT PHOTOGRAPHIQUE



COMPTE RENDU DE CONSULTATION EN AVAL



2. KARA – 8/9 OCTOBRE 2019

NOMBRE DE PARTICIPANTS : 77

2.1 PRÉSENTATION DU GROUPEMENT ET PÉRIODE D'ÉCHANGES AVEC LES PARTICIPANTS

2.1.1 ÉESS

La majorité des participants soulignent qu'ils n'ont pas lu les documents. Plusieurs mentionnent aussi le fait qu'ils sont volumineux. L'UCN reviens sur l'importance de lire et de commenter les documents.

Axe 1 : effets négatifs : contamination des sols. Que voulez-vous dire? L'agriculture moderne présente un risque de contamination, notamment les hydrocarbures. Toutefois, il existe des mesures d'atténuation efficaces.

Causes sous-jacentes : rareté des sols. Pourquoi? Les sols sont déjà en conflit d'usage et cet enjeu doit être considéré.

Effets négatifs de l'Axe 3 sur les productions d'énergies vertes. Pourquoi? L'utilisation des sols (conflits d'usage) est un effet négatif potentiel. De plus, il existe un risque d'augmentation des prix.

Mesures atténuation axe 1 : utilisation engrais et pesticides homologuées : quelle est la garantie sur la santé sur l'utilisation des engrais dans l'agriculture? L'UCN répond qu'il existe déjà un processus à cet effet, qui est aussi mentionné dans les instruments de sauvegardes. Il est souligné que la qualité mais aussi la quantité dans l'utilisation est importante. L'enjeu des instructions en anglais est aussi mentionné.

Quelle est la place réservée aux déchets de plastiques en général. La gestion de ces déchets n'est pas considérée au niveau de la Stratégie REDD+. La gestion des déchets fait l'objet d'une réglementation distincte. Cet enjeu est abordé dans le PGP.

Pourquoi il est prévu de déplacer les populations pour protéger les forêts? Et quelles sont les mesures prévues pour le faire? Il existe le CPR et le CP à cet effet.

Éventuels conflits entre éleveurs et agriculteurs : quelles sont les mesures d'atténuation proposées? Plusieurs mesures existent dans les instruments de sauvegarde mais aussi l'application du code foncier et de l'aménagement du territoire.

Les mesures d'atténuation sur l'utilisation des engrais : pourquoi avoir omis l'utilisation d'engrais organiques (fumier)? Cet aspect est considéré dans le PGP.

Comment mettre en place un SIG participatif (ex : avec les appareils Androïdes que beaucoup de gens possèdent)? L'idée est excellente et pourrait être une idée d'un projet REDD+ pour le renforcement des capacités. La gestion des données est déjà prévue dans la Stratégie.

Axe 1 : effets positifs : compréhension du premier point? Les explications sont données.

2.1.2 Cadre de Gestion Environnementale et Sociale (CGES)

Les mesures prévues demanderont des ressources financières importantes. Quel sera le support financier disponible? Ces montants doivent être considérés dans chacun des projets, mais représentent normalement un faible pourcentage du montant total d'un projet.

Les documents sont très volumineux. Le Groupement répond que la présentation est justement un sommaire des documents produits pour la mission.

Le représentant de l'ANGE présente en détails le processus d'ÉIES des projets.

Le représentant de l'UCN demande aux participants d'expliquer ce qu'est un CGES. Il revient sur l'importance de l'exercice en cours.

2.1.3 Plan de Gestion des Pestes (PGP)

Le contrôle douanier est un problème car les frontières sont poreuses. Un renforcement des capacités pour les douaniers est recommandé. Le Groupement mentionne que le renforcement des capacités est prévu dans la Stratégie. On mentionne aussi l'importance d'avoir une bonne banque de données sur le suivi des produits. Le Groupement mentionne aussi les responsabilités des inspecteurs phytosanitaires.

Quelles sont les mesures juridiques additionnelles qui sont recommandées? Le Groupement mentionne que les textes sont là mais l'enjeu est plutôt l'application et le chapitre 5 du PGP y fait référence. L'UCN fait référence à des documents existants au Togo.

Quelles sont les mesures de protection sociales de l'utilisation des pesticides? Malgré des efforts de sensibilisation, on voit tout de même certaines personnes utiliser les pesticides, même s'ils n'ont aucun vêtement. Le Groupement mentionne que cet enjeu est considéré dans la Stratégie et le PGP.

On demande si le mot « peste » est lié à la maladie mortelle? Le Groupement mentionne que c'est le plan de gestion des pestes et non de la maladie.

La qualité des pesticides est un enjeu important et que les produits non-homologués ne soient plus disponibles, mais aussi que les coûts des produits homologués soient accessibles pour tous. Cet enjeu est abordé dans le PGP, mais on mentionne qu'il faut aussi que les utilisateurs comprennent l'avantage d'utiliser les produits homologués, même s'ils sont plus chers. La possibilité de subventionner ces produits est avancée.

Est-ce que le contrôle est le problème lorsque la racine du problème est qu'ils existent. Il est recommandé d'interdire leur production dans tous les états. Le Groupement est en accord avec ce point.

Les emballages des engrais et pesticides traînent dans la nature et sont source de pollution. Cet est abordé dans le PGP. On souligne l'importance de ne jamais réutiliser ces emballages afin d'éviter le risque d'empoisonnement.

Il est recommandé que l'homologation soit réalisée au niveau régional au lieu de national étant donné la porosité des frontières. Le Groupement en prend note.

2.1.4 Cadre de Politique de Réinstallation (CPR)

Comme on ne peut déplacer un lieu sacré, comment allez-vous gérer cette situation? Le Groupement confirme que le CGES couvre cet aspect.

Est-ce que la réinstallation va créer d'autres conflits? Le Groupement mentionne que le CPR a comme objectif de réduire les conflits et prévoit un processus de consultation participatif, ce qui devrait permettre de résoudre les conflits.

Pour l'axe 2, quelles seront les mesures prévues lorsque les gens sont déjà dans les aires protégées? Le Groupement mentionne que le CPR prévoit une gestion de cet enjeu, selon chaque cas, notamment ceux déjà dans une situation d'illégalité.

Est-ce que la valeur financière sera considérée ? Le Groupement confirme que c'est le cas.

Est-ce qu'il y aura des voies de recours si les mesures ne sont pas adéquates? Le Groupement confirme qu'il y a un mécanisme de gestion des plaintes.

Quel seront les droits pour ceux qui se sacrifient pour l'installation d'un projet d'énergies renouvelables ? Par exemple, est-ce que ceux déplacés pourront bénéficier directement des avantages du projet. Même situation dans le cas d'un projet de création d'aires protégées pour avoir accès au bois. Le CPR ne prévoit rien de particulier, car la compensation n'est pas gérée selon les bénéfices spécifiques aux nouveaux projets. Des directives de bases de calcul de compensation sont présentées dans le CPR.

Lorsque la personne n'apprécie pas un site de réinstallation, est-ce que la personne pourra être relocalisée dans un site préférable ? Le Groupement mentionne que le CPR a comme objectif de réduire les conflits et prévoit un processus de consultation participatif, des mesures d'accompagnement. Au besoin, des mesures incitatives peuvent être proposées.

Il manque des outils de planification spatiale au Togo. Par exemple, les réserves actuelles sont occupées illégalement. Si les gens sont au courant des compensations possibles, nous allons encourager les gens à occuper illégalement les aires protégées. Le Groupement prend note, mais avise qu'il ne faut pas laisser cette situation s'établir dès le départ.

Le calcul d'indemnisation des personnes déplacées se fait sur combien d'années? Le Groupement mentionne que le CPR répond à cette situation en donnant un exemple concret.

COMPTE RENDU DE CONSULTATION EN AVAL

2.1.5 Cadre de Procédures (CP)

Les zones d'emprunts de matériel pour la construction sont impactées. Est-ce que les études réalisées ont géré cet aspect? Le Groupement revient sur le fait que nous sommes au niveau de la stratégie et non pas au niveau des projets.

On revient sur un projet réalisé dans le passé dans la région et dont les mesures d'atténuation ou de compensation ont mis des embûches. Est-ce que le CP pourrait être si contraignant que les projets pourraient être abandonnés? Le Groupement convient que c'est une possibilité, comme ce fut le cas dans l'exemple mentionné.

2.2 ATELIERS (CARREFOURS) DE DISCUSSIONS PAR DOCUMENT (REGROUPEMENT DES PARTICIPANTS)

ÉESS : Après discussion avec les parties prenantes, il est convenu qu'aucun atelier n'est requis pour discuter de l'ÉESS et qu'il est préférable de se concentrer sur les instruments de sauvegardes

Cadre de Gestion Environnementale et Sociale (CGES) – Intervenants reliés à l'environnement

Plan de Gestion des Pestes (PGP) – Intervenants reliés à l'agriculture

Cadre de Politique de Réinstallation (CPR) – Intervenants reliés à la société civile

Cadre de Procédures (CP) – Intervenants reliés à la politique

Discussions en sous-groupe par représentants sectoriels (agriculture, environnement, société civile, politique), incluant les enjeux spécifiques aux personnes vulnérables

2.3 PÉRIODE DE RESTITUTION

2.3.1 ÉESS

Aucun commentaire sur le document.

2.3.2 Cadre de Gestion Environnementale et Sociale (CGES)

Au niveau des enjeux environnementaux; en accord avec les consultants.

Une version commentée du CGES (tableaux 5.1) avec des suggestions et corrections proposées est soumise pour fin d'analyse. Le Groupement analysera le document pour la version finale du CGES.

La modification de la texture des sols peut être un effet négatif (mécanisation à outrance) ou positif (ex : compostage). Le Groupement mentionne que l'axe vise le développement des modes durables et que la mécanisation à outrance n'en fait pas partie.

Comme le volet culturel n'a pas été commenté, le Groupement revient sur l'objectif de protection du patrimoine, par exemple les forêts sacrées, les cimetières, les fétiches. Un participant du groupe politique (un maire) répond que les forêts sacrées sont en bon état dans la région de Kara.

L'UCN revient sur l'importance de considérer si les outils répondent aux besoins des acteurs.

2.3.3 Plan de Gestion des Pestes (PGP)

Une version commentée du PGP avec des suggestions et corrections proposées est soumise pour fin d'analyse. Le Groupement analysera le document pour la version finale du PGP.

Tableau 1 : ajouter pathologie et symptôme / assèchement des feuilles et tiges : les herbes sont la cause, dont il faut un herbicide : Le Groupement répond que la liste des causes dans le rapport n'est pas exhaustive et plusieurs peuvent être mises en action simultanément.

Discussion sur les recherches en cours contre le strigae. Le Groupement répond que la lutte mécanique est plus efficace que la lutte chimique dans ces cas.

Faire attention d'utiliser des herbicides sélectifs au lieu de général.

COMPTE RENDU DE CONSULTATION EN AVAL

Lutte chimique : pourquoi sur les grandes surfaces les pesticides sont moins efficaces? résistance ou problème de dosage? Le Groupement répond que la quantité requise pour être efficace pour de grandes surfaces est trop chère pour les agriculteurs, donc c'est une question de dosage.

p. 41 (acteurs de suivi) : pourquoi l'ANGE n'y est pas? Le Groupement répond que parfois l'ANGE est impliqué et parfois ce sont d'autres organismes selon les suivis à réaliser.

Les biopesticides doivent être inclus. Le Groupement répond que c'est le cas.

L'UCN reviens sur l'importance de lire et de commenter les documents. Le groupe de travail considère que le document est adéquat.

2.3.4 Cadre de Politique de Réinstallation (CPR)

Une version commentée du CPR (tableau 3.1, sections 5.5, 6.2) avec des suggestions et corrections proposées est soumis pour fin d'analyse. Le Groupement analysera le document pour la version finale du CPR.

Tableau 3.1 : promotion de la gestion intégrée du territoire axée sur les objectifs du DD : effets et risques d'expansion urbaine : ce risque n'est pas clair. Le Groupement clarifie cet enjeu et reverra le libellé dans le texte.

Tableau 6.1 (volet Terres): Il est suggéré d'ajouter l'obtention de reçus de paiements.

Tableau 6.1 : type de biens ou activités affectées : quelle est la possibilité de pertes des cérémonies culturelles/rituelles? Le Groupement explique cet enjeu culturel (types de pertes) et le Groupement convient qu'une modification sera faite dans le document.

7.1 : Les participants jugent adéquat la section sur les principes.

Un membre de la société civile prend la parole pour conscientiser les acteurs politiques, notamment les maires de communes, sur l'importance de travailler ensemble, que ce soit pour REDD+ ou autres et que des ressources financières plus importantes sont requises pour les organisations civiles. Discussions entre les maires et les membres de la société civile.

2.3.5 Cadre de Procédures (CP)

Le groupe apprécie le niveau de qualité du document. Une version commentée en mode révision du CP (tableau 3.1 : pour mines et carrières / exploitant / granulats, corrections mineures d'éditions, terminologie : personnes vivant avec un handicap au lieu d'handicapés, modifications du schéma de gestion des plaintes, notamment pour les volets locaux et l'utilisation du terme judiciaire au lieu de légal) avec des suggestions et corrections proposées est soumis pour fin d'analyse. Le Groupement analysera le document pour la version finale du CP.

L'UCN reviens sur le fait que le mécanisme de gestion des plaintes est toujours en construction et que des ateliers auront bientôt lieu.

Le service des forêts a sa propre mission et il ne faut pas confondre les demandes des bailleurs de fonds avec ce que le service des forêts doit faire appliquer au Togo. La Banque Mondiale a ses projets et les institutions togolaises ont les leurs avec leurs façons de faire.

On revient sur l'importance que les forestiers et les maires travaillent ensemble afin de procéder aux déplacements des personnes dans les aires protégées.

2.4 ATELIERS (CARREFOURS) DE DISCUSSIONS PAR GROUPES SECTORIELS

2.4.1 Chefs traditionnels et responsables des forêts communautaires

Par rapport aux actions des sociétés d'extraction des mines et des travaux publics, le chef de Bandjéli propose :

- que l'État prenne des dispositions pour amener ces sociétés au respect des mesures définies par les études d'impact ;
- qu'il faut sensibiliser tous les acteurs de l'environnement surtout les agents des eaux et forêt parce qu'ils sont souvent complices de certaines actions de déforestation.

COMPTE RENDU DE CONSULTATION EN AVAL

On revient sur un cas précis d'une société minière qui a complétée une exploitation sans avoir respectée ses promesses. La société est partie et n'a pas été punie pour ses infractions. Les communautés sont devant le désastre actuel de son environnement, incluant pour le volet social, sans pouvoir être compensées. L'ANGE précise que de la documentation légale est en cours pour prévoir des retombées financières locales.

L'enjeu de corruption de certains élus qui acceptent la dégradation de leur environnement en échange d'argent des compagnies d'exploitation est soulevé.

Il est important que les chefs soient toujours impliqués dans la réalisation des projets afin d'assurer la coordination de tous les acteurs et d'informer la population.

Le chef canton de Bandjéli souhaite :

- que des mesures soient prises dans le but de protéger les espèces d'arbre en voie de disparition telle que le « filentus roxi » ;
- qu'une étude approfondie soit faite afin d'améliorer les engrais et adapter les semences au climat.

Le chef de Nandouta (Dankpen) de son côté, souhaite :

- que des mesures d'accompagnement soient prises pour la restauration des terres pauvres ;
- que des sensibilisations soient faites pour mettre fin au conflit entre agriculteurs et éleveurs.

Le chef de Pagouda souhaite que des comités soient mis sur pied pour les sensibilisations dans le sens de la lutte contre la déforestation et la dégradation des forêts qui constitue un problème préoccupant dans sa zone.

Le chef canton de Bandjeli relève que certaines espèces comme le « filentus roxi » sont en voie de disparition.

Le chef de Nandouta (Dankpen) de son côté, est préoccupé par la pauvreté des terres dont il souhaite des mesures d'accompagnement pour leur restauration. Il soulève un conflit entre les éleveurs et les agriculteurs et envisage des sensibilisations pour rapprocher ces deux acteurs dans le but de les réconcilier.

Le chef de Pagouda a évoqué des problèmes de déforestation et dégradation des forêts dans sa zone et souhaité que des comités soient mis sur pied pour les sensibilisations dans le sens de la préservation des forêts et du suivi des actions.

Le Régent de Kantè a voulu savoir si tous les projets liés à l'environnement ont l'obligation de passer par REDD+ avant leur mise en œuvre même si les initiateurs détiennent eux-mêmes des financements. Par rapport aux réinstallations des populations, lorsqu'une famille doit être réinstallée alors qu'elle dispose des arbres fétiches et des tombes sur le site, quelle mesure sera prise à l'endroit de cette famille.

Le chef de Bandjéli ajoute que les sociétés de travaux publiques qui viennent travailler dans les localités ne prennent pas en compte les préoccupations de la population, ne respectent pas les recommandations des études d'impacts afin de pallier les dégâts liés à leurs actions.

2.4.2 Responsables de l'environnement et des forêts

Le DR environnement souligne que l'envahissement des aires protégées est très sérieux de nos jours et aussi politisé. Il existe des interférences politiques qui ne facilitent pas leur travail. Il souhaite pour palier à cette situation que les acteurs politiques les accompagnent à mieux faire le travail au lieu de s'immiscer pour leur rendre la tâche difficile.

M. ABALO de ODEF pense que le rapport a pris en compte tous les aspects nécessaires, mais il souhaite que la REDD+ aide à mettre à la disposition des forestiers les moyens et les équipements nécessaires pour mener à bien leurs activités.

Le DP de la Binah évoque la disparition progressive des aires protégées et propose qu'une cartographie des aires protégées qui existent soit établie et que la cellule de « géoréférentiation » qui se trouve à Lomé ait des antennes à l'intérieur du pays

M. TANAI, DP environnement Doufelgou souhaite qu'il y ait une synergie d'action entre les responsables de l'environnement et de l'agriculture dans la gestion des problèmes environnementaux. Il ajoute que les politiques font souvent des chantages sur les cadres de l'environnement.

M. WAKE, chef secteur ODEF souligne que les domaines de l'État sont confrontés à un problème de morcellement. Les gens font des lotissements anarchiques dans les aires protégées sans être inquiété. Il recommande que REDD+ soit regardant sur la délivrance des papiers de terrain surtout des titres fonciers.

2.4.3 Producteurs agricoles

Monsieur PATERE, un planteur privé souhaite que la stratégie REDD+ mette un accent sur le reboisement agro-forestier et que cette pratique soit encouragée.

Monsieur AGNAH, l'un des producteurs agricoles recommande que le document prenne en compte la promotion de l'agriculture familiale qui est aujourd'hui encouragée pour la réduction de la famine.

Monsieur AROUNA soutient que les producteurs sont conscients de l'utilisation des produits homologués, mais leur cherté et leur rareté sur le marché les oblige à opter pour des produits non homologués. Il souhaite donc que l'Etat subventionne ces produits.

Monsieur PATERE, un planteur privé souhaite que la stratégie REDD+ mette un accent sur le reboisement agro forestier et que cette pratique soit encouragée.

Monsieur AROUNA a évoqué le problème de pâturage nocturne et des transhumants qui deviennent sédentaires. Et ajoute le conflit entre les producteurs, les éleveurs et les forces de sécurité et dans cette situation, les éleveurs sont protégés par certaines autorités locales.

2.4.4 Techniciens de l'agriculture

Le DR DRAPA souligne qu'il faut mettre en place des dispositions pour empêcher l'entrée des produits tout venant (produits non homologués).

Dr ADOM, souhaite qu'on privilégie les plantes fourragères à la place des « eucalyptues » qu'il n'apprécie pas. Il propose qu'il soit nécessaire d'opter pour le reboisement des berges des points d'eau avec des plantes favorables au repeuplement des espèces aquatiques. Et ajoute que l'utilisation des pesticides a des impacts négatifs sur l'élevage.

Le DR ITRA revient sur le sujet des pesticides. Pour lui, ce problème est très crucial et à prendre avec beaucoup de considération. Il suggère à cet effet qu'on fasse la promotion des biopesticides. Que les gens aient des agréments pour la fabrication de ces produits et qu'après fabrication, ces produits soient homologués avant d'être vendu. Il ajoute aussi que les services d'homologation ne sont pas à proximité des zones de production, ils sont localisés à Lomé, il est souhaitable de les déconcentrer. Il souhaite aussi qu'il est nécessaire d'appuyer la recherche en matière des semences résistantes et tolérantes.

Que la sensibilisation des paysans soit accentuée et qu'on mette des outils nécessaires à leur disposition afin de faciliter leurs activités de production.

M. POUTOULI, chef suivi-évaluation à ICAT soulève qu'il existe des pesticides à base de « neem » qui sont produits à l'Ecole Supérieure d'Agronomie de l'université de Lomé et il serait préférable de les vulgariser et de faire la promotion pour leur utilisation. Les pesticides non homologués, selon lui, rendent invalide les populations surtout dans les zones où ces pesticides sont utilisés à grande échelle. Il propose qu'on mette un accent sur la culture du soja et surtout du soja bio vu que ce produit est de plus en plus utilisé dans l'alimentation des Togolais.

2.4.5 Société civile

Il est souligné que plusieurs femmes ont récemment été élues comme maires, ce qui est une belle avancée.

Il est important que des plans de communication soient mis en œuvre avant la réalisation des projets.

Les ressources financières sont importantes pour la réussite des projets.

Monsieur AGNAH des OSC souhaite que les dédommagements à l'endroit des populations se fassent de façon juste le moment venu.

Monsieur TETEYABA de l'ONG AGIR souhaite que des dispositions soient prises au niveau national pour renforcer des capacités aux élus locaux surtout les Maires afin que ces derniers puissent s'imprégner des réalités de leur communautés et qu'ils aillent susciter la venue des projets avec l'appui des acteurs de développement (OSC).

Madame DJAKATA souligne la nécessité de sensibiliser les vendeurs des pesticides non homologués sur les méfaits de leurs activités.

Monsieur POTCHONA du Conseil Régional de la jeunesse souhaite que des numéros verts soient mis à la disposition des populations afin que celles-ci puissent dénoncer les actions allant dans le sens de la déforestation et de la dégradation de l'environnement.

COMPTE RENDU DE CONSULTATION EN AVAL

Madame TADONA, préoccupée par le manque de moyen pour la restitution des informations issues des ateliers et rencontres, souhaite que REDD+ oriente des actions dans le sens de l'appui à la sensibilisation à leur endroit et les accompagne dans l'élaboration des projets.

Monsieur TAKOUGNADJI souhaite qu'un accent soit mis sur la promotion de la consommation locale.

2.4.6 Chefs religieux

Les chefs religieux doivent être impliqués pour partager l'information tous les dimanches.

Les responsables religieux ont émis le vœu que la possibilité soit donnée aux communautés religieuses de soumettre des projets pour bénéficier des financements et intégrer dans les prêches les volets relatifs à l'environnement dans le cadre de REDD+. Ils ont manifesté leur volonté d'accepter la relocalisation des églises et des mosquées s'il y a lieu.

2.4.7 Acteurs de la culture

Les acteurs de la culture souhaitent pour leur part que dans cadre de la mise en œuvre de la stratégie REDD+, le patrimoine culturel soit pris en compte. Que les promoteurs culturels qui élaborent des projets allant dans le sens de la prise en compte de l'environnement soient appuyés par REDD+.

2.4.8 Acteurs de la sécurité

Les représentants de la sécurité (gendarmerie, police nationale) mentionnent qu'ils peuvent légalement appuyer les acteurs de l'environnement et de la foresterie si des infractions sont soulevées.

2.4.9 Personnes vulnérables

Monsieur KOUYOLOU représentant des personnes handicapées souhaite que celles-ci soient soutenues dans leurs initiatives.

Monsieur BOUKPESSI désire que les jeunes soient soutenus la promotion de l'agroforesterie et soient formés à la gestion des déchets.

Monsieur BOUKPESSI, un des représentants des personnes vulnérables, souligne qu'à cause des intérêts personnels, certains responsables donnent leur accord pour le déplacement de certains lieux sacrés alors qu'ils ne sont pas garants de l'intégrité de ces lieux. En conséquence, après réalisation des travaux sur ces sites, on constate des accidents répétés ou des phénomènes incompréhensibles.

Madame TADONA, souligne que les femmes qui participent aux ateliers manquent de moyen pour la restitution des informations à leurs bases surtout celles des zones reculées. Elle a souhaité à cet effet que REDD+ oriente des actions dans le sens de l'appui à la sensibilisation à leur endroit et l'accompagnement dans l'élaboration des projets.

Monsieur KOUYOLOU souligne que les personnes handicapées ont la volonté de participer à la mise en œuvre des projets de développement, mais manquent de moyens. Il souhaite que ces personnes soient soutenues dans la réalisation de leurs activités.

Monsieur POTCHONA du Conseil Régional de la jeunesse souhaite que des numéros verts soient mis à la disposition des populations afin que celles-ci puissent dénoncer les actions allant dans le sens de la déforestation et de la dégradation de l'environnement.

Madame DJAKATA souligne que le problème foncier existe toujours surtout en ce qui concerne l'accès aux femmes à la terre. Mais lorsque les responsables sont dans des groupes, ils acceptent les dispositions du nouveau code foncier, mais lorsqu'ils sont dans leur famille, ils changent d'avis. Elle souligne aussi la nécessité de sensibiliser les vendeurs des pesticides non homologués sur les méfaits de leurs activités.

2.5 RAPPORT PHOTOGRAPHIQUE



COMPTE RENDU DE CONSULTATION EN AVAL



3. SOKODÉ – 11/12 OCTOBRE 2019

NOMBRE DE PARTICIPANTS : 61

3.1 PRÉSENTATION DU GROUPEMENT ET PÉRIODE D'ÉCHANGES AVEC LES PARTICIPANTS

3.1.1 ÉESS

Quel est le lien entre REDD+ et l'EESS? Le Groupement reviens sur la présentation

3.1.2 Cadre de Gestion Environnementale et Sociale (CGES)

La gestion du patrimoine, il y a une montagne sacrée dans la région. Que peut-on s'attendre comme impact? Le Groupement mentionne que tout dépendra des projets qui seront proposés.

On demande de présenter des exemples sur de potentiels effets négatifs de projets REDD+, notamment sur les GES. Le Groupement donne quelques exemples.

Il est important de prioriser les intérêts des communautés. Il est remarqué qu'il manque d'information ou de consultation avec les communautés avant l'autorisation des projets. On mentionne même que des gens sont morts à cause des projets.

3.1.3 Plan de Gestion des Pestes (PGP)

Les bidons des pesticides représentent une source de pollution. Est-ce qu'il y a un système de gestion de prévu? Le Groupement convient qu'il s'agit d'un problème, notamment pour la santé. Il n'existe pas d'infrastructures en place au Togo. Il est recommandé par un expert local de les accumuler jusqu'à ce que le Togo puisse les gérer. Le Groupement revient sur l'importance d'utiliser les produits homologués.

La formation est requise sur les pratiques agricoles des ignames qui sont très destructives pour l'environnement (brûlage des forêts). On doit présenter des méthodes alternatives pour les agriculteurs. Le Groupement mentionne qu'il existe des méthodes alternatives qui sont en œuvre ici, mais aussi au Nigéria. Cependant, la majorité des gens ne veut pas changer ses façons de faire.

Il est suggéré d'améliorer l'emballage des pesticides afin de conscientiser leurs risques pour la santé.

On parle de quelles pestes ici ? Le Groupement donne des exemples de pestes.

On revient sur l'importance que les processus de contrôle et d'homologation soient respectés, ce qui n'est pas le cas actuellement.

3.1.4 Cadre de Politique de Réinstallation (CPR)

PAP : demande d'information sur le dédommagement qui doit provenir du promoteur. Il est exigé des preuves de la part des PAP. Est-ce le cas pour REDD+? Le Groupement répond que le processus va considérer l'ensemble des personnes affectées un projet et revient sur les catégories et critères d'éligibilité.

Les présentations faites s'appliquent pour tous les projets ou seulement REDD+? Le Groupement répond que c'est pour REDD+ mais que la Banque mondiale et d'autres bailleurs de fonds appliquent ces instruments de sauvegardes pour les projets qu'ils financent.

Si une zone est une emprise publique, est-ce que la compensation est possible auprès des PAP? Le Groupement répond que oui, sous les termes de la Banque mondiale.

Une question est demandée à l'UCN s'ils ont reçu un projet concernant une demande de protection d'une montagne sacrée dans la région? L'UCN reviendra à l'auteur de la question plus tard, mais insiste sur l'importance des acteurs dans la salle de jouer leur rôles (ex. : empêcher que des gens s'installent dans les lieux sacrés).

L'État devrait prévoir les montants de compensation au lieu d'attendre celle des promoteurs.

Les populations doivent être considérées autant que les vestiges qui ne sont pas déplacés, eux.

Que se passe-t-il si la population ne veut pas quitter les lieux, ils seront obligés? Le Groupement répond que le CPR prévoit la participation active des PAP pour identifier une solution répondant à leurs attentes.

COMPTE RENDU DE CONSULTATION EN AVAL

Est-ce que les populations déplacées seront compensées? Le Groupement répond que le CPR a été élaboré à cet effet.
Si les populations sont déplacées, est-ce qu'on ne créera pas un problème similaire ailleurs (ex. déforestation)? Le Groupement répond que le CPR prévoit de l'accompagnement pour éviter la répétition du problème.
La population doit avant tout être sensibilisée sur les projets à venir en amont.
Les réinstallations provoquent une baisse de présence dans les écoles. L'UCN répond que des projets de telles ampleurs seraient surprenants, car les projets à faibles impacts négatifs et forts impacts positifs seront privilégiés.
Comment se compense les pertes matérielles? Le Groupement répond que le CPR a été élaboré à cet effet et résume les dispositions applicables à cet effet.
Si des projets sont trop coûteux par rapport aux compensations, est-ce qu'ils seront abandonnés même s'ils sont bénéfiques? Le Groupement répond que c'est possible (décision du promoteur).
3.1.5 Cadre de Procédures (CP)
PARAR : les catégories primaires sont faciles à identifier, mais pas les autres catégories. Le Groupement répond que les utilisateurs primaires seront consultés dans un premier temps, afin d'identifier ensuite les utilisateurs des autres catégories.

3.2 ATELIERS (CARREFOURS) DE DISCUSSIONS PAR DOCUMENT (REGROUPEMENT DES PARTICIPANTS)

ÉESS : Après discussion avec les parties prenantes, il est convenu qu'aucun atelier n'est requis pour discuter de l'ÉESS et qu'il est préférable de se concentrer sur les instruments de sauvegarde.
Cadre de Gestion Environnementale et Sociale (CGES) – Intervenants reliés à l'environnement
Plan de Gestion des Pestes (PGP) – Intervenants reliés à l'agriculture
Cadre de Politique de Réinstallation (CPR) – Intervenants reliés à la société civile
Cadre de Procédures (CP) – Intervenants reliés à la politique
Discussions en sous-groupe par représentants sectoriels (agriculture, environnement, société civile, politique), incluant les enjeux spécifiques aux personnes vulnérables.

3.3 PÉRIODE DE RESTITUTION

3.3.1 ÉESS
Il est demandé d'ajouter des détails au niveau local et régional de l'état des forêts (nom des forêts et pourcentage de dégradation, cartographie détaillée). Le Groupement rappelle que l'ÉESS est au niveau stratégique national.
3.3.2 Cadre de Gestion Environnementale et Sociale (CGES)
Le CGES est satisfaisant, mais quelques commentaires sont recommandés en mode révision dans le document : – Tableau 5-1 ; – Tableau section 6 (axe 1 : typo).
Le problème de transhumance serait réglé si les couloirs étaient respectés (toutefois, les couloirs ne sont pas physiquement visibles sur le terrain).
3.3.3 Plan de Gestion des Pestes (PGP)
Le PGP est satisfaisant mais quelques commentaires sont recommandés en mode révision dans le document.
Ajout d'une cause de la mauvaise gestion des pesticides : manque de personnel. Le Groupement répond que ceci est inclut dans la recommandation de renforcement des capacités.
L'ITRA devrait répondre au constat de l'absence de laboratoire au Togo. Le Groupement répond que l'ITRA fait des expériences sur l'efficacité des pesticides et ne répond pas à la recommandation du PGP. Toutefois, le Groupement changera absence par manque de spécialisation.

COMPTE RENDU DE CONSULTATION EN AVAL

Le constat à l'effet que le Togo est très loin de disposer des moyens financiers est jugé choquant et devrait être remplacés par « ne dispose pas encore des moyens financiers suffisants ».

La décentralisation est déjà réalisée. Toutefois, il est recommandé de remplacer cette recommandation par l'installation (renouvellement) de chambres régionales d'agricultures. L'UCN suggère de recommander le renforcement des communes pour qu'ils exécutent leur mandat dans la gestion des pesticides.

CNGP : En plus du PTA, il est recommandé d'ajouter le budget (PTBA).

POPs : ajouter un effort de vulgarisation.

La majorité des pesticides viennent de la Chine et des pays de l'Ouest. Pourquoi ne pas préciser ces pays de l'Ouest (pays anglophone de l'ouest africain)? L'UCN est d'accord avec le libellé du Groupement.

3.3.4 Cadre de Politique de Réinstallation (CPR)

Le CPR est satisfaisant, mais quelques commentaires sont recommandés en mode révision dans le document :

- Tableau 3-1.
- Incendies criminels? S'il y a un système de gestion efficace, les feux criminels devraient être réduits.
- Réhabilitation des projets minier? Conflits communautaires concernant l'utilisation future des anciens sites miniers.
- Clauses communautaires existantes partout? Difficile à dire.
- Commentaire à modifier dans le texte suggéré (suggestion) : risque d'accès inéquitable au lieu d'équitable.

Critères d'éligibilité : beaucoup de discussions du groupe pour plusieurs cas possibles mais en conclusion, le document est complet.

3.3.5 Cadre de Procédures (CP)

Le CP est satisfaisant mais quelques commentaires sont recommandés en mode révision dans le document :

- Tableau 3-1.
- Section 3-5 (fin de la section).
- Schéma de gestion des plaintes.

Les participants ne comprennent pas le commentaire à l'effet que les veufs sont vulnérables lors du décès de leur femme, ce qui provoque une discussion sur l'équité.

Groupes vulnérables : il est recommandé de changer le libellé sur les personnes handicapées (personnes en situation d'handicap).

Il est recommandé d'ajouter l'enjeu des enfants abandonnés qui sont marginalisés à cause de des coups (brûlures) de soleils et de piqûres de moustiques qui peut être atténué par le port de manches longues,

3.4 ATELIERS (CARREFOURS) DE DISCUSSIONS PAR GROUPES SECTORIELS

3.4.1 Chefs traditionnels et responsables des forêts communautaires

Le chef canton de Boulowou (plaine Mô), relève qu'il existe un producteur d'herbicide bio au Ghana voisin à moindre effet sur l'environnement. Il serait souhaitable qu'on facilite l'entrée de ses produits sur le territoire togolais. Il pense qu'il faut délimiter les aires protégées (les cartographier) en sorte de permettre aux chefs de connaître les limites réelles de ces aires et de pouvoir orienter les populations. Il ajoute le problème des transhumants nocturnes qui aujourd'hui constituent les destructeurs par excellence de forêts surtout par l'abattage des arbres à leurs bêtes.

Le chef canton de Sotouboua pour sa part, précise qu'il est nécessaire de faire en sorte que les informations puissent parvenir à la population jusqu'au bas niveau. Il parle de la promotion des énergies renouvelables à travers la fabrication des fours solaires. Il souligne qu'avec cette promotion, on pourrait ralentir le regard de la population de l'utilisation des bois de chauffe. Il termine avec la sécurisation des terres avec la proposition d'une fiche d'engagement des propriétaires terriens qui permettra de réduire les problèmes fonciers.

Monsieur ISSIFOU, président du Réseau National des Propriétaires de Forêts au Togo souligne qu'il est important de faire un inventaire des forêts et de faire une cartographie nationale de ces forêts qui permettra d'éviter l'envahissement de ces forêts et favoriser la gestion de ces forêts. Il suggère une formation des acteurs sur gestion durable des forêts.

3.4.2 Responsables de l'environnement et des forêts

Monsieur AFFO Directeur Régional de l'environnement fait une précision par rapport aux critères d'indemnisation. Il souligne qu'il est dit dans le rapport de ne pas laisser les gens s'installer dans les aires protégées ou réserves de l'État, au risque de créer problème après. Souvent, les installations sont clandestines, mais le moment de faire partir les gens pose un véritable problème. Il souhaite de réfléchir profondément sur les modes d'occupation et de réinstallation afin d'éviter des problèmes qu'on a déjà connus dans certaines zones. Et surtout ne pas accuser quelqu'un d'avoir laissé les gens s'installer.

Monsieur PANLA DP de Sotouboua ajoute que le problème auquel les forestiers sont confrontés dans l'exercice de leur fonction, c'est un problème lié au manque de personnel. Cette situation les a amenés à associer des civils à leurs activités, mais ils se sont rendus compte que ces personnes sabotent leurs actions. Il propose de renforcer les capacités des responsables communaux, surtout les nouveaux maires et de les mettre à contribution. Il propose aussi qu'il faille opter pour la foresterie urbaine qui est aussi un excellent moyen de lutte contre le réchauffement climatique.

Monsieur AKPLA Yao, DP environnement Tchaoudjo propose qu'il faille penser à la création des petites entreprises de transformation de bois. Cela pourra aider à regrouper ceux qui mènent ces activités à ouvrir ensemble avec des mesures bien définies. Ceci pour empêcher les gens de mener ces activités volontairement comme cela se fait actuellement. Par rapport à la gestion des pesticides, il existe une unité de lutte contre les armes chimiques et des produits chimiques (ANIAC). Que la coordination de REDD+ fasse le pas vers cette structure afin de mener les actions en synergie contre les pesticides qui envahissent nos marchés.

Monsieur DETY Têko, DP Blitta propose que toutes les aires protégées soient recensées et déversées au processus REDD+ pour une bonne gestion de ces aires.

Monsieur KERIM DP Mô propose que le processus REDD+ soit inscrit dans le système éducatif et enseigner dès le bas âge pour permettre aux enfants de connaître l'importance de l'environnement. Ainsi, ces enfants peuvent facilement porter l'information à leurs parents.

Monsieur TCHONDA DP de Tchamba précise qu'en rapport au processus de renforcement de capacités, les agents de l'environnement ont beaucoup de problèmes face aux acteurs locaux qui s'opposent à leurs actions sur le terrain. Il est souhaitable de renforcer les capacités de ces acteurs locaux afin qu'ils soient impliqués véritablement dans la gestion de l'environnement en collaboration avec les acteurs de l'environnement. Par rapport aux acteurs techniques de l'environnement, il existe un déphasage entre la formation et ce qui leur est réservé comme matériel de travail sur le terrain. Il faut à cet effet les doter de matériel nécessaire pour l'accomplissement réel de leur mission.

3.4.3 Producteurs agricoles

Monsieur ISSIFOU, un producteur agricole pense qu'il faut aujourd'hui, privilégier l'agroécologie pour ralentir les effets et la prolifération des pesticides. Pour cela, il faut mettre à contribution les jeunes producteurs qui comprennent un peu plus les effets des pesticides sur la santé des populations, former ces jeunes et les accompagner à développer cette pratique agricole.

Monsieur AGBOTCHO, planteur privé, soulève la nécessité d'instruire et de former les planteurs sur les essences qui sont nécessaires à conserver dans les plantations afin que les planteurs puissent mettre du sien pour leur protection.

Monsieur KADJA, de CETOP, souligne qu'aujourd'hui les pesticides sont plus utilisés en occurrence les herbicides parce qu'il n'y plus de mains d'œuvre pour aider les planteurs et agriculteurs dans les lieux de production. Tout le monde sait que ces pesticides regorgent de beaucoup de risques, mais on n'a pas d'autres choix actuellement. Il propose qu'il soit important de créer une agence sous forme d'ANPE qui aura la charge de recruter la main-d'œuvre pour les agriculteurs, qui est de plus en plus rare. Il ajoute qu'il faut vraiment faire une promotion des pesticides bio.

3.4.4 Techniciens de l'agriculture

Monsieur AKODA de L'ANADAB a constaté que des recommandations sont faites sur les pesticides dans le rapport, mais il n'y a pas précision sur les connaissances des utilisateurs sur les mesures de sécurité liées à l'utilisation de ces produits. Il est important de faire une précision sur ces mesures. Il ajoute que dans les mécanismes de luttés contre les pestes, il existe des systèmes mécaniques et manuels que certains producteurs pratiquent dans leur champ. Il est important de faire une précision de ces pratiques surtout les méthodes manuelles parce qu'elles sont plus biologiques et contribuent à la protection de l'environnement.

COMPTE RENDU DE CONSULTATION EN AVAL

Monsieur AZOTI de l'ICAT souligne de son côté qu'il manque une politique incitative pour la mise en œuvre de REDD+. Il se demande quelles sont de façon concrète des mesures prises pour inciter les populations au respect des principes de REDD+. Parce que les projets arrivent de la même façon, ils sont bien appréciés, mais en fin de compte, on ne voit pas de réalisations issues de ces projets.

Mme TCHAKENGUENA, DP Tchaoudjo suggère la mise en place d'un système de destruction des emballages des pesticides après utilisation et qu'on trouve des moyens pouvant permettre de recycler ces emballages des utilisations.

Monsieur KOTA de la direction régionale du ministère de l'agriculture précise que l'un des problèmes relatifs à la transhumance est lié aux couloirs. Les couloirs de transhumance selon lui ne sont pas définis. Il pense qu'il est important, avec REDD+ d'accélérer la matérialisation des couloirs de transhumance afin de pouvoir orienter réellement les transhumants et de réduire un peu ce problème. Il faut une harmonisation de l'espace de transhumance dans la sous-région. De sorte qu'un transhumant qui quitte le Niger par exemple à telle période sait le chemin qu'il doit parcourir jusqu'à revenir à destination. Cela amènerait aussi les transhumants à respecter la période de transhumance. L'intervalle de temps entre le début de la période de la transhumance et la fin. Par défaut de ces mesures, il y a des transhumants qui viennent s'installer surtout dans les aires protégées et refusent de partir.

Par rapport à l'homologation des pesticides, les organes accrédités se fondent seulement sur l'information pour agir. Ils doivent procéder à des tests des produits avant de les autoriser sur le marché parce que ce qu'on a écrit sur l'emballage d'un produit ne suffit pas pour dire que le produit est bon. Il est aussi important de donner la chance aux producteurs de pouvoir lire les prescriptions sur les produits dans plusieurs langues locales. Il était décidé de traduire ces prescriptions en éwé et kabyè, mais les deux langues ne suffisent pas. Il faut aussi encourager et accélérer la fabrication des compostes.

3.4.5 Société civile

Mme OURO-KOURA de l'ADCF, pense que les informations liées à REDD+ doivent parvenir à toutes les couches sociales afin que chacun puisse jouer sa partition. Pour cela, elle souligne que les cercles d'alphabétisation qui existent contribuent beaucoup à véhiculer des informations à la population. Sur ce, il est important que REDD+ prenne en compte ces cercles d'alphabétisation dans sa phase de mise en œuvre.

Monsieur ADODODJI de service régional de l'hygiène et de l'assainissement propose que pour une agriculture performante, il faut mettre en œuvre l'approche ATPC (Assainissement Total Piloté par les Communautés). Les résidus de l'assainissement, serviront à la pratique de l'agriculture et réduire ainsi la déforestation. Il propose aussi de mettre en place au niveau des communes, des services de traitement des boues de vidange. Ces boues traitées vont servir à pratiquer l'agriculture et éviter les pesticides.

Monsieur PALAKINDI de l'ONG OLADEP Togo souhaite que prochainement s'il devait avoir un atelier de ce genre, les exploitants du bois soient aussi impliqués parce qu'ils sont ceux qui agissent dans les forêts et ils ont aussi besoin d'être informé sur certaines réalités.

3.4.6 Chefs religieux

Monsieur Abbé Emile BANG'NA, représentant de la communauté catholique pense que le thème qui porte sur la protection de l'environnement aujourd'hui est un thème d'actualité et que chaque acteur de la société est appelé à apporter un plus pour la réussite de telles initiatives. En se fondant sur les écrits de St. François d'Assise, il explique que pour les chrétiens catholiques, l'environnement est considéré comme une sœur, un être humain et a besoin d'être protégé. Et si nous détruisons l'environnement, nous posons des actes contraires sur l'environnement, nous nous détruisons sans le savoir. Il est à son avis important que les communautés religieuses soient vraiment impliquées dans ce processus REDD+ afin de sensibiliser et de porter plus loin les informations dans les couches les plus reculées.

Madame le Pasteur, représentante des Églises Évangéliques Presbytériennes du Togo souligne que les pasteurs prêchent pour le bien de l'environnement et non pour le détruire. Car, selon elle, si nous détruisons l'environnement, nous détruisons nous-mêmes. Elle souhaite également que REDD+, dans la phase de mise en œuvre, puisse donner la faveur aux églises de soumettre aussi des projets, surtout dans le sens de reboisement.

L'Imam de Komah, représentant la communauté musulmane, ajoute pour terminer que l'environnement est le plus grand bien que Dieu nous a donné. Si nous le traitons bien, nous trouverons notre vie sauve, mais si nous exerçons des actions pour le détruire, nous nous détruisons nous-mêmes. Il nous revient donc de lutter pour la protection de l'environnement. Et dans cette lutte, tout le monde doit s'engager y compris les responsables religieux.

3.4.7 Acteurs de la culture

Monsieur ALIZIM DR culture souligne que dans le cadre de la délocalisation et réinstallation, il est important de protéger les vestiges culturels, les lieux sacrés. Selon lui, les lieux sacrés peuvent être conservés et renforcés. Si on délocalise un lieu sacré, il perd sa nature et n'est plus ce qu'il était.

3.4.8 Personnes vulnérables

Monsieur ATORO, Président de la Fédération Togolaise des personnes handicapées région centrale soulève une préoccupation relative au déplacement des populations. Il pense que les personnes les plus affectées lorsqu'il s'agit de déplacer une communauté ou une famille, ce sont les personnes handicapées. Dans le cadre du processus REDD+, il souhaite qu'une faveur soit accordée à ces personnes. S'il doit avoir déplacement, et qu'une personne handicapée est concernée, qu'elle soit vraiment accompagnée des mesures nécessaires afin de ne pas être déposséder de ses activités de départ. Que leurs lieux d'activité soient à proximité des lieux de réinstallation.

Mme GNONFAM, représentante des femmes, est plus préoccupée par les cas des femmes et des enfants. Elle souligne que les déplacements affectent aussi bien les femmes que les enfants. Ils amènent les femmes à perdre leurs activités et à les mettre dans des situations plus difficiles que leurs situations de départ. Et que les enfants, la plupart de temps abandonnent l'école à cause des déplacements. Elle propose que REDD+ mette des mesures plus rigoureuses en place pour suivre les déplacements et les réinstallations de cette couche avec les accompagnements nécessaires.

3.5 RAPPORT PHOTOGRAPHIQUE



COMPTE RENDU DE CONSULTATION EN AVAL



4. ATAHPAMÉ – 15/16 OCTOBRE 2019

NOMBRE DE PARTICIPANTS : 71

4.1 PRÉSENTATION DU GROUPEMENT ET PÉRIODE D'ÉCHANGES AVEC LES PARTICIPANTS

4.1.1 ÉESS

Est-ce qu'il y aura de nouvelles techniques sylvicoles qui devront être implantées? Le Groupement et l'UCN donnent l'exemple les pôles agricoles ou la mécanisation.

L'utilisation des engrais chimiques vs biologiques fait déjà l'objet de campagne de sensibilisation avec des résultats mitigés. À quel moment il y aura plus d'effort de mis dans le programme REDD+? Le Groupement mentionne que cet enjeu est considéré, notamment dans le PGP. L'UCN mentionne que REDD+ ne fait pas la promotion des engrais chimiques mais suggère une meilleure gestion générale des engrais. On revient sur l'enjeu d'homologation des produits chimiques.

La pauvreté est une cause de dégradation des forêts mais la dégradation des forêts est aussi la cause de la pauvreté. Pourquoi parle-t-on d'effets négatifs dans l'EES car REDD+ est positif? Le Groupement mentionne que malgré les effets positifs généraux du programme REDD+, on doit considérer certains effets négatifs à gérer dans les projets.

Concernant l'axe 1, quels sont les actions pour diminuer la déforestation? L'UCN mentionne qu'elles sont détaillées dans la Stratégie REDD+, version 1 ou 2.

Concernant le tableau sur les effets résiduels, comment les couleurs ont été décidées? Le Groupement et l'UCN reviennent sur la méthodologie de l'EES et présentent des exemples concrets.

Il est temps que l'Etat prenne des dispositions pour empêcher l'entrée de produits non homologué. Le Groupement mentionne que cet enjeu sera discuté au niveau du PGP.

Si le plan REDD+ est mis en œuvre, les forêts seront-elles sauvées en 2029? L'UCN mentionne que c'est l'une des raisons de la stratégie REDD+.

Concernant l'axe 2, quelles-sont les actions suggérées ? L'UCN mentionne qu'elles sont présentées dans la stratégie REDD+.

L'ANGE intervient pour clarifier que nous ne sommes pas au niveau des EIES mais vraiment au niveau stratégique.

4.1.2 Cadre de Gestion Environnementale et Sociale (CGES)

L'ANGE revient sur le processus d'EIES en détail.

Est-ce que les audits environnementaux sont applicables aux projets REDD+? L'ANGE répond à la question en mentionnant que cela peut être fait dans le cadre des suivis environnementaux prévus aux EIES.

Un intervenant sollicite auprès de l'audience l'importance d'avancer la présentation. L'UCN répond que les échanges sont importants.

Le Groupement présente des exemples au niveau de la gestion des enjeux culturels.

4.1.3 Plan de Gestion des Pestes (PGP)

Le volet d'homologation doit être géré au niveau régional. De quelles façons cela peut être fait? Le Groupement réponds que l'État mais aussi chacun de nous est responsable de mieux gérer les pesticides. Au niveau régional, voir sous régional, il existe des initiatives nationales pour tenter de trouver des solutions applicables aux sous-niveaux. L'UCN donne un exemple sur la problématique de gestion actuelle des pesticides qui est géré de façon inefficace par les intervenants locaux. L'UCN reviens que les textes d'application sont appliqués ou non de façon très variable selon les intervenants. La porosité des frontières est soulevée comme problématique à améliorer.

4.1.4 Cadre de Politique de Réinstallation (CPR)

Est-ce que la réinstallation est préalable à la réalisation des projets et est-ce que la compensation est requise pour chaque projet? Le Groupement mentionne que selon la BM, l'indemnisation doit être payée avant la réalisation des projets et que la BM ne prévoit pas payer pour la réinstallation. Ceci doit être prévu par le promoteur du projet.

COMPTE RENDU DE CONSULTATION EN AVAL

Sur le terrain dans des projets antérieurs exige aux PAP la présentation de pièces d'identités, qu'ils ne possèdent pas. Est-ce que les chefs traditionnels pourraient témoigner de l'identité des gens? Le Groupement répond que les politiques de la BM viennent en complément à celles existantes du Togo et donne des exemples où ce genre d'enjeu serait géré.

4.1.5 Cadre de Procédures (CP)

Le sujet est très complexe et est relié à l'enjeu foncier, ce qui provoque des conflits. Même la réinstallation pourrait produire des conflits. Le Groupement convient de l'enjeu et confirme que c'est inclus dans l'ÉESS. L'importance du dialogue continue est soulignée.

On revient sur l'importance que les mesures de compensation soient vraiment réalisées (référence aux promesses brisées du passé). L'UCN souligne l'importance que le CP soit respecté pour favoriser la complétion du processus.

Comment les groupes vulnérables sont considérés? Le Groupement revient sur la démarche inclusive et l'effort particulier sur ce groupe de personnes.

4.2 ATELIERS (CARREFOURS) DE DISCUSSIONS PAR DOCUMENT (REGROUPEMENT DES PARTICIPANTS)

ÉESS : Après discussion avec les parties prenantes, il est convenu qu'aucun atelier n'est requis pour discuter de l'ÉESS et qu'il est préférable de se concentrer sur les instruments de sauvegarde.

Cadre de Gestion Environnementale et Sociale (CGES) – Intervenants reliés à l'environnement

Plan de Gestion des Pestes (PGP) – Intervenants reliés à l'agriculture

Cadre de Politique de Réinstallation (CPR) – Intervenants reliés à la société civile

Cadre de Procédures (CP) – Intervenants reliés à la politique

Discussions en sous-groupe par représentants sectoriels (agriculture, environnement, société civile, politique), incluant les enjeux spécifiques aux personnes vulnérables.

4.3 PÉRIODE DE RESTITUTION

4.3.1 ÉESS

Aucun commentaire.

4.3.2 Cadre de Gestion Environnementale et Sociale (CGES)

Tableau 4.4 : Le fonctionnement actuel des CPDD souffre de lacunes (préfet comme président et président des conseils). Actualiser les CPDD par rapport à la décentralisation.

p. 84 : Enjeux environnementaux : ajout Lutte contre l'occupation des aires protégées par les transhumants

Tableau 5.2. : 2.1 : Appui à la gestion durable des forêts et à l'élaboration de chartes (ajouter : /convention) communautaires de gestion et de partages de revenus.

Tableau 5.2. : 2.5 : Effets négatifs : Perte de superficies cultivables (enlever à court terme).

Tableau 5.2 : 2.9 :

Effets positifs :

- Accroissement du couvert végétal - Amélioration de la qualité de l'air grâce à une meilleure séquestration du gaz carbonique atmosphérique (long terme).
- Ajout : Amélioration du paysage.

Effets négatifs :

- Réhabilitation déficiente des sites (Cet effet semble être contradictoire/ou à récrire) miniers / enjeux liés à la planification.

6 (tableau) :

2.1 : ajout : Appui à la sécurisation foncière.

2.4 : Mise en place et/ou renforcement des mécanismes de gestion participative des feux de végétation (enlever gestion de la lutte).

COMPTE RENDU DE CONSULTATION EN AVAL

7.4 : ajouter site régional : On peut ajouter les grottes de noc à nano (Tanjouaré).

Figure 8-1 : schéma de l'ANGE : manque un lien avec le tableau précédent : Le schéma est fait comme s'il n'y a pas d'inter dépendance la première phase et la deuxième phase.

Il faut une flèche pour poursuivre la procédure au cas où le projet requiert une EIES.

Il faut voir les étapes avec ANGE (entre étape et).

Mécanisme de gestion des plaintes :

- Ajout de CLD après CVD (village vs villes) ou CCDC?
- Ce mécanisme peut être efficace si le degré des plaintes se gère à chaque niveau.
- Il faudrait centraliser les plaintes au niveau préfectoral avant de les envoyer à la coordination.
- Les gouverneurs ne sont pas encore mis en place Est le DR seul peut statuer sur les plaintes.

4.3.3 Plan de Gestion des Pestes (PGP)

3.1.1 Types de pesticides utilisés au Togo :

- La CAGIA ne s'occupe plus de l'approvisionnement en intrants et surtout en pesticides (Elle joue un rôle régalién de contrôle des engrais). Cet organisme s'occupe du contrôle de la qualité des engrais.
- Autres causes de l'utilisation des pesticides des non homologués : insuffisance de contrôle /répression de la vente des pesticides de qualité douteuse (manque de personnel, non assermentation des inspecteurs phytosanitaire).
- Insuffisance dans l'encadrement des producteurs en général et surtout les producteurs de vivriers.

3.1.2 Importation de pesticides : Canal formel : préciser que dans le cadre de la production cotonnière la NSCT procède aux appels d'offre ; FUPROCAT pour le café –cacao (à modifier : ajout FUPROCAT pour café cacao. NSCT pour coton seulement. Le Groupement explique les raisons des différences entre le CGP et ce que les participants ont soulevés : il y a en effet plusieurs structures en place. Le PGP sera ainsi bonifié.

3.1.4 Niveau de connaissance des producteurs :

- Autres conséquences de l'utilisation abusive des pesticides : apparition de nouvelles pestes (adventice, ravageurs).
- Dépréciation de la qualité des denrées alimentaires (augmentation du risque de toxicité et diminution de la valeur nutritive).
- Réduction des pâturages.

3.4.1.2 État actuel (lutte mécanique) : Destruction manuelle des ravageurs (exemple des chenilles).

5. Plan de gestion : Insuffisance au plan institutionnel : Inexistence d'un organe régalién de sécurité sanitaire des denrées alimentaires. Le Groupement revient sur l'existence d'organismes existants (notamment l'UCAT) qui couvrent en partie (qualité des produits importés) cet aspect mais on reconnaît le problème de manque de ressources (présence de personnel mais sans moyen de déplacement). Il n'y a donc aucune structure qui s'occupe de la sécurité alimentaire. L'UCN rappelle que même en l'absence de véhicules, les techniciens peuvent marcher pour accéder à des points de contrôle.

Tableau 1 : on suggère de modifier les terminologies (ex : pathologies).

Certains produits utilisés peuvent être néfastes pour les pâturages.

4.3.4 Cadre de Politique de Réinstallation (CPR)

Répétitions de phrase : paragraphe I et paragraphe II : Les sites de réinstallation assureront un accès à toutes les infrastructures de base que les ménages auront perdues suite au recasement (latrine, point d'eau, lieu de culte, marché, etc.). La reconstruction tiendra compte du coût des matériaux et du coût de la main-d'œuvre pour la construction du site de réinstallation.

NON RÉSIDENTIELLES : Répétitions : Ce calcul se fera sur la base du coût en FCFA/m².

Tableau 0-1 : 1.2 :

Effet : Risque de résistance au changement / Mesures : Adoption des essences adaptées à chaque région.

Tableau 0-2 : 2.1 :

Effet : Risque de conflits fonciers entre les bénéficiaires de la parcelle cédée / Mesures : Réalisation d'études d'impact environnementale.

COMPTE RENDU DE CONSULTATION EN AVAL

Tableau 0-3 : 2.7 :

Effet (À AJOUTER SEULEMENT LORS DES EIES?) :

- Risque de conflits fonciers entre les bénéficiaires de la parcelle cédée.
- Accaparement des terres.

Tableau 0-4 : 3.1 :

Effet : Risque de conflits fonciers entre les bénéficiaires de la parcelle cédée.

Tableau 0-5 : 3.2 :

Effet : Risque d'accaparement des terres.

7.2.1 Terres agricoles

L'accès de femmes et de jeunes majeurs et AJOUT : « les personnes handicapées » à des parcelles de terres d'exploitation protégées en leur nom.

La réinstallation doit prendre en compte les besoins sociaux de base (école, électricité, eau, WC centre de sante etc.), même si elles n'existaient pas lors du recensement.

4.3.5 Cadre de Procédures (CP)

Tableau 3.1 : ajouter :

- l'exploitant forestier ;
- les malafoutiers ;
- les chercheurs miniers traditionnels ;
- les utilisateurs secondaires sont constitués d'utilisateurs saisonniers, dans les mêmes catégories, y compris pour la cueillette ;
- les éleveurs ou bouviers nomades ;
- les utilisateurs tertiaires sont formés d'utilisateurs marginaux, y compris ceux qui ne viennent dans la région qu'en cas de détresse extrême ;
- les éleveurs ou bouviers nomades ;
- les chercheurs de miel sauvage ;
- les réfugiés.

Mais sont-ils des utilisateurs primaires ou secondaires?

3.5 : les veuves/AJOUTER : veufs et orphelins.

Figure 4.1 : Ces 2 organismes n'ont pas la compétence de résoudre les conflits et devraient seulement agir comme courroie de transmission : CDQ/CVD organe de transmission de plainte et non de résolution.

On revient sur l'importance que les acteurs en place face leur travail en ne permettant pas à la population de s'installer dans les aires protégées.

4.4 ATELIERS (CARREFOURS) DE DISCUSSIONS PAR GROUPES SECTORIELS

4.4.1 Chefs traditionnels et responsables des forêts communautaires

Le chef Canton de Badou souligne que la zone de Litimé est une zone de forte production agricole. Chaque temps l'État demande d'intensifier la production. Avec REDD+ aussi, il est prévu d'intensifier la production agricole. Mais le problème qui se pose, c'est le manque de matériels. Il faut à cet effet que l'État vienne en aide aux agriculteurs avec des matériels agricoles pour favoriser l'intensification de la production.

Le représentant du Chef canton d'Anié a soulevé le problème de la transhumance et le non-respect des couloirs de transhumance. Les transhumants débarquent la nuit et détruisent les champs. Il ajoute que les agents de la forêt ne font plus leur travail comme cela se doit. Pour que leur travail soit bon et apprécié, il faut que les chefs traditionnels soient associés pour les aider à mener les actions.

Monsieur EDOUWOSSI, responsable de la forêt communautaire à Amou dans le canton de Kpégno, souhaite qu'avec REDD+ qu'ils aient la faveur de pouvoir intensifier les forêts communautaires. Il propose qu'il qu'avec REDD+, on développe l'élevage des abeilles dans les forêts communautaires qui existent. Selon lui, la présence des abeilles empêche les gens d'aller couper les bois et cela protège la forêt. Il souligne que de façon générale, les responsables des forêts communautaires ont besoin d'appui technique pour l'élaboration des projets dans le cadre du processus REDD+.

Monsieur ESSIOMLE Ankou, responsable de forêt communautaire dans l'Amou pense que les coupeurs de bois sont partout et agissent à tout moment sans respect des lois. Pour pallier à cette situation, il pense qu'il faut obliger ces coupeurs de bois à planter eux aussi des bois. Lorsqu'ils coupent un nombre donné, ils doivent en planter un nombre pour compenser. Ainsi, ils vont contribuer au reboisement. Il soulève aussi le problème de la transhumance et propose que le Togo définisse des normes contraignantes.

Monsieur ANKOU, responsable de forêt communautaire à Hihéatro précise que grâce au projet « Restauration et Protection des Flancs de Montagne du canton de Hihéatro, 25 hectares ont été reboisés pour en faire une forêt communautaire, mais par manque de moyen pour le suivi, et du fait que le projet n'est pas allé à terme, les arbres sont restés sans entretien. La communauté a donc besoin d'aide pour l'entretien des arbres plantés et le reboisement de 15 hectares qui restent actuellement.

Monsieur TAMBO, Maire de l'Est-Mono 2 pense que les premiers acteurs qui contribuent à la déforestation sont les forestiers. C'est la raison qui explique que dans les milieux où existent les forestiers, on constate plus de déforestation. Ils donnent l'autorisation de couper n'importe comment, ils informent les coupeurs lorsqu'il y a control, ils sont les trafiquants du bois, ils ont aussi des ristournes sur les coupes. Par rapport à la multiplication des pesticides, il propose qu'il faille créer un réseau de lutte contre les pesticides surtout non homologués et mettre sur pied un numéro vert pour dénoncer les trafiquants de ces produits. Il propose aussi qu'avec REDD+, des moyens techniques et financiers nécessaires soient mis à la disposition des élus locaux afin de leur permettre de mener leurs activités. De même que des appuis techniques et institutionnels dans le cadre l'élaboration et de la mise en œuvre des projets.

4.4.2 Responsables de l'environnement et des forêts

M. ASSOUMANOU, DP environnement Amou souligne que dans les cas d'occupation des aires protégées, la délocalisation/réinstallation ne serait pas une solution participative. Il serait alors préférable de délimiter la zone aux occupants et les mettre à contribution pour la protection du reste de l'aire protégée. Il estime également que pour une lutte efficace contre l'entrée frauduleuse des pesticides sur le territoire, qu'un réseau national soit mis en place avec de numéros vert.

Monsieur TAGBA LAKASSA DP environnement Anié, revient sur la non délocalisation des aires protégées et de les impliquer à la protection de ces aires. Il a soulevé la question de la sécurisation foncière avec l'exemple des villages qui d'un jour à l'autre se retrouvent dans le domaine acheter par un des barons qui se donne le plaisir d'acheter plus de 500 hectares. Il souhaite l'application effective du nouveau code foncier qui va résoudre un temps soit peut ce problème. Il si possible, limiter la taille maximale des domaines à acquérir.

Monsieur GNANG, DP environnement Wawa pense qu'il faut faire un inventaire national des forêts et opter pour une gestion participative de ces forêts. Selon lui les études devraient être faites pour chaque zone en vue de connaître le surplus de carbone avant de faire des planifications des exploitations des bois. Il souhaite également la décentralisation des autorisations d'exploitation des ressources forestières en vue de palier à des exploitations frauduleuses et nocturnes.

M. MOUSSA, DP Ogou propose le "développement" des bios pesticides pour limiter les effets des pesticides chimiques de synthèse. Selon lui le passage des transhumants ne serait pas le grand problème mais c'est l'installation même certains transhumants dans les aires protégées qui le plus lourd des problèmes surtout que ceux-ci reçoivent la caution de certains officier supérieurs. Il propose la création des aires protégées avec des ceintures de forêts communautaires.

4.4.3 Producteurs agricoles

M. BAYODA a soulevé la question de l'accumulation des métaux lourds liés à l'utilisation des pesticides.

KANOUR de l'ITRA souhaite qu'un mécanisme soit mis en place si possible pour le recyclage des emballages vides des pesticides avec les aspects récupération et retransformations. Aussi certains opérateurs agréés mal intentionnés peuvent mettre sur le marché les pesticides qu'ils n'ont pas encore homologués d'où il faut un système de suivi des opérateurs agréés.

4.4.4 Techniciens de l'agriculture

M. FIAKLI de la DRAPA relève qu'au Togo, il n'existe pas de structure s'occupant des cas de toxicité de même que celle qui s'occupe de la sécurité sanitaire et vérifie la qualité des produits agricoles mis sur les marchés.

M. N'TCHOU de la CETOP estime que les pesticides non certifiés sont plus utilisés à cause de leur accessibilité partout et de leurs coûts plus abordables. Pour ce dernier, le manque de structures décentralisées de la DPV rend inefficace ses actions de contrôle sur le terrain. Qu'à nos jours les producteurs n'ont pas la réelle perception de leur action, d'où il leur faut une sensibilisation. Il s'est interrogé sur la prise en compte de la lutte durable contre le CLA dans le PGPP.

4.4.5 Société civile

Mme Komlan pense que toute action humaine telle qu'elle soit, a d'effet sur l'environnement et sur la vie des populations. Il faut prévoir des mesures d'atténuation pour toutes les actions prévues dans le rapport.

Mme AMETEPÉ relève la nécessité de prendre les cas des femmes qui ont comme activités économiques la carbonisation et la vente du charbon. Si aucune solution ne leur est pas trouvée, il serait difficile de mettre en œuvre certains aspects de REDD+.

4.4.6 Chefs religieux

Les responsables religieux ont émis le vœu que la possibilité soit donnée aux communautés religieuses de soumettre des projets pour bénéficier des financements et intégrer dans les prêches les volets relatifs à l'environnement dans le cadre de REDD+. Ils ont manifesté leur volonté à accepter la relocalisation des églises et des mosquées s'il y a lieu.

4.4.7 Acteurs de la culture

Monsieur AMEGNIKPO Directeur Régional de la culture souligne qu'il est important aujourd'hui de faire un inventaire de toutes les forêts sacrées et les restaurer. Les deux grandes forêts sacrées de la région des plateaux (celle de Notsè et celle de Tado) sont touchées par les effets anthropiques. Il y a lieu de faire une cartographie de ces forêts, afin de pouvoir les protéger contre les actions humaines. Il existe des sites culturels qu'il faut reboiser à l'instar de la grotte de Tévo. De même, certaines essences de plantes sont en voie de disparition et il faut les restaurer par le reboisement. En plus, les baies de certaines rivières sont désacralisées (celle de Kpogou dont l'eau est utilisée pour traiter la tuberculose). Ces baies nécessitent d'être reboisées.

4.4.8 Personnes vulnérables

Monsieur AFELETE du Conseil Préfectoral de la Jeunesse propose de sensibiliser les jeunes qui s'intéressent déjà à l'agriculture à être bien aguerris et bien comprendre les objectifs de REDD+.

Mme ESSE de CF REDD+, représentante des femmes revient sur le problème foncier, elle souligne que les femmes sont les grandes perdantes lorsqu'on parle d'accès à la terre ceci les empêche de développer certaines activités surtout des activités agricoles puisqu'il faut disposer la terre avant de faire l'agriculture. Elle souhaite à cet effet que dans le cadre de REDD+, un effort soit fourni dans le but de la mise en œuvre effective des dispositions du nouveau code foncier. Elle propose aussi de mettre un accent sur la promotion des nouvelles techniques de carbonisation, faire la promotion des foyers améliorés ainsi que la promotion des fours (métalliques et en banco).

4.5 RAPPORT PHOTOGRAPHIQUE



COMPTE RENDU DE CONSULTATION EN AVAL



5. TSÉVIÉ – 18/19 OCTOBRE 2019

NOMBRE DE PARTICIPANTS : 54

5.1 PRÉSENTATION DU GROUPEMENT ET PÉRIODE D'ÉCHANGES AVEC LES PARTICIPANTS

5.1.1 ÉESS

Un intervenant revient sur sa compréhension de l'EESS. Il reconnaît l'importance du renforcement des capacités, selon lui cela représente 80% des recommandations, surtout l'axe 4. Est-ce que le renforcement des capacités sera suffisant pour améliorer la situation? Le Groupement reconnaît l'importance du renforcement et de l'appui technique et financier mais revient sur d'autres mesures. Au niveau de l'EESS pour ce mandat, le constat fait est normal.

5.1.2 Cadre de Gestion Environnementale et Sociale (CGES)

Est-ce que le CGES doit regrouper le cadre de gestion du patrimoine culturel, le CPR et le PGP? Les séparations amènent de la confusion. Le Groupement mentionne que les instruments sont séparés selon les exigences récentes de la Banque Mondiale au lieu de tout mettre sous en CGES, comme dans le passé.

Le PGP ne semble pas cibler tous les axes? Le Groupement mentionne que l'analyse a été faite pour tous les axes mais qu'il est possible qu'il n'y a pas d'effets importants pour toutes les activités/options.

Le cadre de gestion du patrimoine culturel ne semble pas cibler tous les axes? Le Groupement mentionne que le volet culturel n'est pas affecté par toutes les options / axes.

5.1.3 Plan de Gestion des Pestes (PGP)

Les termes pestes et pesticides doivent être précisés. Le Groupement en convient, fera les modifications et présente des précisions sur les termes.

Quelle est la place de l'utilisation des pesticides dans le CGES. Le Groupement répond que cet aspect est couvert dans le PGP.

Quel est le niveau de contrôle de la qualité des pesticides? Le Groupement mentionne que le contrôle est déficient et recommande un plan régional.

5.1.4 Cadre de Politique de Réinstallation (CPR)

Les bailleurs demandent souvent des lettres de consentement des personnes affectées pour la relocalisation. Cette lettre ne semble pas être dans la procédure du CPR. Le Groupement répond qu'il y a une partie de consultation très importante dans la procédure, incluant des procès-verbaux signés. Toutefois, rien n'empêche d'ajouter des lettres de consentement.

Un intervenant ne comprend pas le besoin d'avoir un CPR lorsque le promoteur est propriétaire du terrain.

Comment identifier les squatters? Le Groupement répond qu'en effet il est de la responsabilité du promoteur de déplacer les gens au préalable du projet sur son propre terrain, mais en utilisant la procédure s'il veut obtenir un financement de la Banque Mondiale.

Quel est l'utilité du PAR si, comme dans le passé, des gens ont été compensés mais sont toujours sur place? Que faisons-nous si les gens refusent de se déplacer ? Le Groupement répond qu'il y a des cas dans le passé ou le futur que certaines personnes ne sont pas reconnues comme pouvant avoir accès à des compensations. Dans le cas de REDD+ toutefois, qui bénéficie du financement de la Banque Mondiale, les procédures présentées doivent être appliqués. Il y a même un mécanisme de gestion des plaintes.

5.1.5 Cadre de Procédures (CP)

Quelle est la pertinence de ce document pour les responsables de l'Environnement et de la Foresterie si de toute façon ils n'appliquent pas leur propre réglementation? Le Groupement mentionne que REDD+ aura un encadrement, dont le CP, qui nécessitera un financement mais si les autorités locales n'appliquent pas leur réglementation, ce n'est pas du ressort de REDD+.

5.2 ATELIERS (CARREFOURS) DE DISCUSSIONS PAR DOCUMENT (REGROUPEMENT DES PARTICIPANTS)

ÉESS : Après discussion avec les parties prenantes, il est convenu qu'aucun atelier n'est requis pour discuter de l'ÉESS et qu'il est préférable de se concentrer sur les instruments de sauvegarde.

Cadre de Gestion Environnementale et Sociale (CGES) – Intervenants reliés à l'environnement

Plan de Gestion des Pestes (PGP) – Intervenants reliés à l'agriculture

Cadre de Politique de Réinstallation (CPR) – Intervenants reliés à la société civile

Cadre de Procédures (CP) – Intervenants reliés à la politique

Discussions en sous-groupe par représentants sectoriels (agriculture, environnement, société civile, politique), incluant les enjeux spécifiques aux personnes vulnérables.

5.3 PÉRIODE DE RESTITUTION

5.3.1 ÉESS

Aucun commentaire particulier.

5.3.2 Cadre de Gestion Environnementale et Sociale (CGES)

Par rapport aux enjeux environnementaux et sociaux, quelques propositions ont été faites par le groupe.

Il est proposé d'ajouter aux enjeux environnementaux « la préservation des écosystèmes fragiles ».

Aux enjeux sociaux, le groupe a fait des propositions suivantes : Il est proposé de reformuler le 5^e enjeu (Respect et préservation des us et coutumes), le 1^{er} enjeu (Amélioration des conditions de vie), et la (préservation et sécurisation du foncier).

Par rapport à AXE 1 : promotion d'une agriculture performante a faible impact négatif sur la forêt, le groupe propose comme effet positif : l'adoption de nouvelles techniques de gestion durable des terres (Option 1.1), et comme effet négatif : l'utilisation abusive d'intrants (Option 1.1).

Par rapport à AXE 2 : gestion durable des forêts et accroissement du patrimoine forestier, le groupe propose comme effet positif : la disponibilité des chartes communautaires de gestion et des mécanismes de partage de revenus (Option 2.1), comme effets négatifs : la réduction des surfaces cultivées (2.2), risque de diminution de la productivité agricole en lieu et place du (Risque d'atteinte à la sécurité alimentaire) Option 2.5, le risque d'utilisation abusive des ressources (Option 2.7), et le risque de conflit foncier après réhabilitation (Option 2.9). Dr. TCHEINTI du Groupement rappelle qu'il ne suffit pas seulement de faire des propositions des effets, mais à ces effets, il faut proposer des mesures d'atténuation.

Par rapport au plan de renforcement des capacités, le rapport ne prévoit pas un volet qui porte sur le renforcement de capacités des populations en matière de gestion des projets et mobilisation des ressources alors qu'à la phase de mise en œuvre, il sera question pour les populations de faire des projets et de mobiliser les ressources nécessaires pour la réalisation de ces projets.

Le groupe relève aussi que le document a mis l'accent sur le cadre de gestion du patrimoine culturel, mais n'a pas fait la précision sur ce qu'on peut appeler par patrimoine culturel. Pour une bonne compréhension, il faut que cette partie soit développée en sorte que l'on puisse faire la part de ce qui est réellement patrimoine culturel matériel et immatériel.

Le groupe a soulevé la question des CPDD en montrant qu'avec le processus de communalisation, les CPDD ne sont plus d'actualité et il faudra normalement opter pour les CCDD. Est-ce que la REDD+ va mettre en place ces CCDD. La coordination a réagi en disant qu'avec les moyens et le temps qu'elle dispose, il serait un peu difficile de parvenir à la mise en place des CCDD, mais c'est important. La coordination y travaillait déjà, elle va encore approfondir la réflexion.

5.3.3 Plan de Gestion des Pestes (PGP)

Le groupe a soulevé un problème relatif à la disparition de la galerie forestière dans la région maritime. La coordination répond en disant que, s'il faut restaurer cette galerie forestière, il faudra opter pour une discussion avec les propriétaires terriens qui cultivent souvent jusqu'à la lisière des rivières et qui ne laissent aucun espace. Il faut les sensibiliser et obtenir leur accord au préalable, ce qui serait un peu plus compliqué à réaliser.

COMPTE RENDU DE CONSULTATION EN AVAL

Un élu local (Maire) ajoute que les gens cultivent jusqu'au bord de la rivière et lorsqu'il y a une grande pluie, ils perdent toutes leurs cultures. Il propose à cet effet de sensibiliser les populations sur les risques de faire des cultures aux abords des rivières et les amener à planter des palmiers à huile qui marche bien dans certaines zones.

Concernant l'axe 1, l'option 1.1, le groupe propose d'ajouter « dont certains peuvent être non homologués » à la phrase suivante : l'utilisation d'engrais et de pesticides chimiques non homologués. Par rapport à l'option 1.2 : le groupe propose de supprimer la dernière phrase en évoquant le manque pertinence de celle-ci.

Au niveau de l'axe 2, le groupe a fait des propositions dans le tableau 2. Par rapport à l'étape de transport, il ajoute comme déterminant « manque d'information ». Par rapport à l'étape de stockage, il ajoute comme déterminant « manque de magasins appropriés », comme risques liés à la santé humaine il ajoute « inhalation des produits » et comme risques liés à l'environnement « pollution de l'air ». Par rapport à la manutention, le groupe ajoute comme risques liés à l'environnement « pollution des eaux de surface, contamination de l'air ».

5.3.4 Cadre de Politique de Réinstallation (CPR)

En dehors de quelques coquilles relevées à la page 17 du document : « court laps de temps », le groupe a fait quelques propositions qui ont suscité des réponses et commentaires par le Groupement et la coordination. Au niveau du tableau 3.1. Axe 1, promotion d'une agriculture performante, le groupe propose « de créer des prix aux meilleurs métayers du Togo pour motiver les jeunes à s'intéresser au métayage. La coordination de REDD+ répond en disant que le politique de l'Etat est d'amener les jeunes à s'auto-employer et à être autonomes. Si on les amène à s'intéresser au métayage, c'est qu'on les amène à ne pas compter sur eux-mêmes mais à attendre des autres.

Le groupe a proposé aussi de créer un grand parc pour les transhumants afin d'éviter les divagations des bœufs dans les plantations des populations locales. À cette proposition, la coordination REDD+ a répondu en disant que la transhumance est périodique, mais le fait de construire un parc constitue un risque que les transhumants s'installent et refusent de partir après. Le Groupement ajoute que cela nécessitera de moyens et de l'espace. C'est vrai qu'après tout cela va constituer une source de revenu pour le pays et c'est bien que les pays qui ont de l'espace optent pour cette mesure. Ce qu'il faut dire pour les pays comme le nôtre, c'est que les textes qui régissent les activités de la transhumance soient pris en compte et mis en œuvre avec beaucoup plus de rigueur. On constate que les textes existent, mais leur mise en œuvre pose de véritable problème. Ce qui amène les transhumants à être là à tout moment et à faire ce qu'ils veulent sans être inquiétés. Souvent ces transhumants sont même cautionnés par certaines autorités du pays, ce qui leur donne le pouvoir d'agir comme ils veulent.

Au niveau de l'axe 2, le groupe a proposé de comme effet à l'option 2.4 – les résistances de certains chasseurs et comme mesure de créer des systèmes de vente et/ou d'exportation du foin bottelé vers les pays sahéliens.

Un participant souligne que pour remédier à ce problème de transhumance, il faudra vraiment faire un dialogue social entre les différents acteurs. Il pense aussi qu'il est important que les couloirs de transhumance soient matérialisés et qu'on amène les transhumants à un respect strict de ces couloirs.

Le Directeur préfectoral du Bas-Mono pense que la transhumance n'est pas toujours une mauvaise chose comme les gens le pensent. Elle rapporte beaucoup à l'Etat et à des individus surtout propriétaires terriens. Il pense plutôt qu'il faut mettre un accent sur le contrôle au niveau des frontières afin de connaître le nombre réel de bêtes qui entrent dans le pays et aussi le contrôle sanitaire pour éviter que des bêtes malades viennent infecter celles du pays.

5.3.5 Cadre de Procédures (CP)

Le groupe a constaté une répétition au niveau du sommaire exécutif à la 3^e et 4^e ligne « de communautés locales et des communautés locales »

En dehors de cette répétition, le groupe avoue avoir parcouru tout le document et a constaté que tout a été pris en compte. Le cadre de procédure ne souffre de rien et ne doit plus faire objet d'aucune modification avant sa validation.

Un membre du groupe a mentionné qu'aucun aspect du cadre de procédure n'a mentionné le problème d'érosion côtière qui est de nos jours un problème important qu'il faille prendre avec beaucoup plus de sérieux. Il pose la gestion de savoir si REDD+ prend aussi en compte le phénomène de l'érosion côtière.

Les experts et la coordination ont répondu en disant que REDD+ n'exclut pas l'aspect relatif à l'érosion côtière, mais le projet « WAPA » s'en occupe spécifiquement. Tout compte fait, la coordination précise qu'elle va réfléchir sur cet aspect et voir si elle peut faire des propositions pouvant inclure cet aspect et voir les actions à mener surtout du côté d'Aného.

5.4 ATELIERS (CARREFOURS) DE DISCUSSIONS PAR GROUPES SECTORIELS

5.4.1 Chefs traditionnels et responsables des forêts communautaires

Le chef canton de Vogan relève une inquiétude par rapport aux nouveaux Maires. Il pense que ces élus ne connaissent pas encore les communautés dans lesquelles ils vont travailler et les réalités de ces communautés. Il faudra qu'ils soient bien informés et formés afin d'être bien outillés.

Concernant le problème foncier, il souligne que les anciens Maires qui étaient présidents de délégation spéciale ont vendu les réserves administratives dans la Préfecture de Vo. Ce qui pose un sérieux problème et risque d'affecter la mission des Maires nouvellement élus. Il propose que les réserves administratives soient connues par les nouveaux élus afin qu'ils puissent ériger des structures communautaires dessus lorsqu'il y a besoin. Qu'ils demandent compte aux anciens. Car, selon lui, avec REDD+, les communautés auront plus besoin de terres pour réaliser des projets. Il propose aussi que dans sa phase de mise en œuvre, que REDD+ soit plus regardant afin que ces problèmes de terre soient résolus autrement.

Le chef canton d'Assahoun rebondit sur le même problème foncier en évoquant la procédure de délivrance de titre foncier qui est devenue une affaire de préfet qui s'en est accaparé. Il autorise même les églises à occuper les réserves administratives à la grande surprise des communautés.

Pour le chef canton de Tsévié, le problème foncier interpelle aujourd'hui tout le monde. Et pour y remédier, il est important que les Maires, les Préfets et autres responsables politiques la terre appartient aux communautés et qu'on ne peut pas résoudre un problème de terre dans une communauté sans implication des chefs traditionnels.

5.4.2 Responsables de l'environnement et des forêts

Monsieur BALIBAKOU propose que pour une meilleure compréhension, que les différents documents soient plus synthétisés.

Mme AMADOU DP Avé dit qu'elle attendait voir un outil qui donne précision sur le montage et le suivi des projets, mais elle a parcouru tous les documents elle n'en a rien vu de ce genre. Elle se demande comment est-ce que cela pourra – t-il être possible pour rédaction et la conduite des projets dans la phase de mise en œuvre.

Monsieur ALINON DP Bas-Mono souligne que le cadre de procédure est l'instrument le plus important pour les DP, il semble être un peu flou et a besoin d'être synthétisé pour être bien compris. Il propose que des mesures de suivi soient bien définies pour la phase de réinstallation.

5.4.3 Producteurs agricoles et planteurs

Monsieur SIZING souligne que les producteurs ont besoin du financement pour développer les activités agricoles. Dans le cadre de REDD+, il est souhaitable qu'une faveur soit accordée aux producteurs afin d'obtenir facilement du financement. Il ajoute que le rapport a pris en compte tous les aspects, mais ce qui inquiète, c'est la lourdeur de l'administration togolaise qui ne favorise pas la mise en œuvre des textes.

Mme ZEWOU souhaite que dans la mise en œuvre qu'on accorde un traitement particulier aux femmes et aux jeunes étant donné qu'ils sont considérés comme des personnes vulnérables.

Mme TATIANA propose de prévoir des séances de formations dans le cadre de REDD+ pour renforcer les acteurs de développement dans la rédaction et l'accompagnement de projets.

Monsieur AGBOTE propose que dans le cadre de REDD+, pour pouvoir déplacer une famille dans les conditions normales, il faut qu'il y ait un protocole d'engagement des différentes parties prenantes.

5.4.4 Techniciens de l'agriculture

Le DR souligne que le document n'a pas mis l'accent sur les mangroves qui constituent une source de vie pour les espèces aquatiques. Il faut penser restaurer les mangroves.

Monsieur HOUKALI DR agriculture salut la qualité de document en premier lieu et ajoute que dans la région maritime, les forêts sont suffisamment détruites en sorte qu'aujourd'hui on ne peut plus parler de protection des forêts. Ce sur quoi il est nécessaire de mettre un accent, c'est plutôt les abords des cours d'eau et des rivières. Selon lui, de nos jours les abords des cours d'eau et des rivières sont aussi déboisés ce qui fait qu'à chaque pluie, ces rivières et cours d'eau sortent de leur lit et provoquent des inondations. Il faut donc penser au reboisement de ces lieux.

Monsieur ZOPOYA pense que le document fait l'état des lieux parfait de la situation du Togo actuellement. Il se pose la question de savoir si les actions prévues par le rapport sont testées au Togo, si elles répondent aux réalités du Togo ou bien ce sont des actions qu'on a copié ailleurs et qu'on veut mettre en œuvre ici. Si elles sont importées, elles risquent de créer d'autres problèmes au pays dans la phase de mise en œuvre.

Il dit que nous voulons pratiquer une agriculture intensive alors qu'en optant pour ce type d'agriculture, on doit utiliser des produits qui vont plus émettre des effets sur l'environnement, mais est-ce que nous prévoyons des moyens nécessaires pour protéger l'environnement dans ce cas. Il est vrai de penser à l'homologation des produits, mais est-ce que les produits homologués sont ceux qu'il faut ? Est-ce que les produits sont accessibles aux producteurs ? Ce sont des inquiétudes sur lesquelles il faut bien réfléchir.

Il ajoute qu'il faut chercher à comprendre ce qui amène l'homme à détruire la forêt. Cela peut amener à trouver de véritables remèdes.

Monsieur KEME pense que les effets des ravageurs ont amené les agriculteurs à opter pour l'utilisation des produits chimiques. Si on trouve une solution aux ravageurs, on pourra efficacement lutter contre ces produits. Dans un autre cas, il faudra mener la lutte dans le sens d'empêcher les produits non homologués.

5.4.5 Société civile

La première inquiétude est relative à l'application des textes juridiques. Les participants pensent qu'il existe de beaux textes, mais leur application pose beaucoup de problème. Par rapport à la réinstallation, ils se demandent s'il existe un contrat ou une garantie entre l'État togolais et les bailleurs de fond qui peut rassurer les populations affectées dans le cadre de la mise en œuvre de REDD+.

Un poursuit en disant que les communautés ignorent totalement les textes. Il est important que la société civile soit renforcée par rapport à la politique de la Banque Mondiale afin de pouvoir accompagner les communautés dans le cadre de la mise en œuvre de REDD+.

Les OSC ont besoin d'être informées et formées sur les dispositifs de la REDD+ afin de pouvoir accompagner les communautés, leur implication dans les mécanismes de suivi du projet est plus qu'obligatoire afin qu'elles puissent bien suivre son évolution.

5.4.6 Chefs religieux

Les autorités religieuses ont souligné que dans le cadre de REDD+, elles ont un important rôle à jouer, celle de sensibiliser afin de mettre les fidèles au courant des différents aspects de REDD+. Pour cela, elles formulent le vœu d'être d'abord informées et imprégnées avant de pouvoir à leur tour informer les fidèles. Et que les différents volets du document leur soient mis à disposition et leur soient accessibles.

5.4.7 Acteurs de la culture

Le DR de la culture pense que tous les aspects relatifs à la culture, au patrimoine culturel est pris en compte. Il ne peut que féliciter les consultants pour le travail réalisé.

5.4.8 Personnes vulnérables

Selon la représentante du consortium des femmes de REDD+, une place considérable est réservée aux femmes pour leur implication dans le processus REDD+. Mais, ce qui est important à mentionner, c'est que dans les activités prévues, il va avoir une séquence de reboisement. Pour reboiser, il faut disposer de la terre, alors que dans nos milieux la femme n'a pas accès à la terre. Elle se demande si dans les dispositions de REDD+, des mesures sont prévues et qui vont permettre aux femmes l'accès à la terre.

Elle souligne que le renforcement des capacités des femmes en AGR est très important, avec le projet, les femmes n'auront plus accès au bois pour la carbonisation et la vente des bois de chauffe.

5.5 RAPPORT PHOTOGRAPHIQUE



COMPTE RENDU DE CONSULTATION EN AVAL



6. LOMÉ –23/24 OCTOBRE 2019

NOMBRE DE PARTICIPANTS : 65

6.1 PRÉSENTATION DU GROUPEMENT ET PÉRIODE D'ÉCHANGES AVEC LES PARTICIPANTS

6.1.1 ÉESS

Un représentant du Ministère de l'environnement que les données utilisées par rapport au taux de déforestation au Togo ne sont plus d'actualité, ce sont des vieilles données. Une étude a été faite récemment et qui a permis de disposer actuellement des données précisant le taux de déforestation au Togo. Donc il est important que le Groupement prenne en compte ce nouveau rapport afin d'actualiser les données si cela n'a pas été fait.

M. TCHATOM Enseignant chercheur à ESTEBA/Université de Lomé a donné un éclaircissement aux concepts « impact et effet ». Le Groupement réagit en disant que par rapport aux deux concepts, le problème ne se pose pas au niveau de la définition. C'est plutôt l'appellation et l'usage qui sont évoqués. Ce sont des concepts utilisés beaucoup plus par les Canadiens. Étant donné qu'il y a un cabinet canadien, le terme est utilisé dans le contexte canadien. Mais l'inquiétude c'est de savoir si ces concepts ont le même sens dans le contexte togolais. Le même participant souligne que le document fait la précision sur l'utilisation du biogaz et que celle-ci a un impact sur trois éléments à savoir l'eau, l'air et la terre. Il ne comprend pas en quoi cela peut être possible et cherche plus d'éclaircissement. Le Groupement propose qu'il procèdera à une vérification de la partie concernée et ensuite apporter des corrections s'il y a lieu.

Monsieur BOKOVI du ministère de l'économie et des finances revient sur les concepts « impact et effet » en précisant que selon la terminologie de l'Union Européenne, les termes s'appliquent selon les contextes de même que selon les anglo saxons.

6.1.2 Cadre de Gestion Environnementale et Sociale (CGES)

Monsieur SANOSSI de l'ANGE relève par rapport aux mesures de renforcement des capacités que le document a donné des précisions sur ces mesures, mais en ce qui concerne les stratégies d'analyse des besoins en renforcement des capacités, rien n'est précisé. Le Groupement répond que les besoins seront identifiés par les promoteurs des projets et selon les exigences de chaque projet.

Monsieur MALOU du Ministère de l'environnement réagit par rapport aux effets résiduels en posant la question de savoir comment les consultants ont-ils pu ressortir ces effets au moment où une étude préalable n'a pas été faite et aussi qu'on n'est pas à la phase de mise en œuvre. Le Groupement répond que tout ce qui est précisé c'est juste au niveau stratégique et que les mesures définies sont des mesures génériques. Il n'y a pas encore de projets à réaliser.

Monsieur DJENDA du FONGTO, il veut s'assurer que les mesures d'identification qui ont été évoquées à la phase 1 ont été prises en compte. Il souligne qu'aucun accent n'a été mis sur la transhumance dans la présentation. De même que l'aspect lié à la disponibilité de l'eau pour le reboisement.

6.1.3 Plan de Gestion des Pestes (PGP)

Monsieur TIFIRI du département de géographie de l'université de Lomé demande d'ajouter si possible les points d'entrée et de contrôle des pesticides.

Monsieur TCHANILE de l'Ecole Supérieure d'Agronomie (ESA) de l'Université de Lomé, relève que par rapport à l'utilisation des pesticides, il faut noter que les utilisateurs ne sont pas conscients de ces produits. Pour eux, il faut mettre suffisamment de pesticides pour que le légume soit bien vert et que la carotte soit bien grosse. Et malheureusement c'est ce qui plaît aussi aux consommateurs. Il pose la question de savoir si dans le cadre du processus REDD+ des mesures sont prévues pour décourager les utilisateurs de ces pesticides et sensibiliser les consommateurs des produits. De plus, les voitures d'occasion émettent beaucoup de gaz à effet de serre, mais ces voitures arrivent au Togo et nous les utilisons comme des produits de luxe. La question est de savoir si quelque chose est prévu dans le cadre de REDD+ par rapport à l'arrivée de ces voitures. Le Groupement répond en disant que par rapport aux voitures, REDD+ n'a rien prévu parce que le processus REDD+ s'intéresse uniquement aux émissions de gaz à effet de serre liées à la déforestation et à la dégradation des forêts. Il ne s'élargit pas aux autres sources d'émission de gaz à effet de serre.

Monsieur AGBODJAN souligne qu'il est nécessaire de contrôler l'entrée des pesticides non homologués au pays en étant plus regardant sur le contrôle au niveau des frontières, mais ce qui pose problème et qui rend difficile le contrôle, c'est la non disponibilité des pesticides homologués et aussi leur cherté.

Monsieur TCHANILE de l'Ecole Supérieure d'Agronomie (ESA) de l'Université de Lomé pose la question de savoir s'il existe un service technique de conseil et d'accompagnement aux agriculteurs dans le cadre de REDD+ étant donné que les agriculteurs utilisent les pesticides de façon abusive sans connaître les effets de ces produits. Est-ce qu'il existe une stratégie d'accompagnement pour ces agriculteurs. La réponse c'est que beaucoup d'actions et de bonnes pratiques sont prévues dans le document par rapport à l'utilisation de ces pesticides.

6.1.4 Cadre de Politique de Réinstallation (CPR)

Monsieur TCHAGOUNI demande si dans le cadre de réinstallation les personnes affectées auront un intérêt par rapport à leur réinstallation ou elle sera conforme à ce qu'elles avaient avant. Le Groupement répond en disant que deux cas se présentent lorsqu'il est de réinstaller des personnes affectées. Dans le premier cas, il peut avoir d'indemnisation proportionnellement à la valeur de ce qui est détruit selon les dispositions de la législature togolaise. Dans un second cas, c'est-à-dire dans le cas où il y a résistance des personnes affectées par rapport à leur déplacement, des mesures incitatives sont définies pour les amener à accepter. Par exemple, dans le cadre de la construction du troisième lac à Akodesséwa, lorsqu'on a décidé de déplacer les gens qui sont affectés, le site de réinstallation c'était Adetikopé alors que ces personnes étaient auparavant au centre-ville. Donc pour les amener à accepter, le gouvernement a décidé de donner 1 lot à quelqu'un qui avait demi lot au départ, 2 lot à celui qui en avait 1. Et ces mesures les ont amenés à accepter.

Monsieur LIASSIDI du Ministère de l'environnement pose la question de savoir ce qui sera fait lorsque les personnes affectées ont des fétiches et des tombes sur les sites avant leur déplacement. Le Groupement répond que ces cas arrivent souvent. Et ce qui se passe est que le promoteur du projet dans lequel les personnes sont affectées est appelé à discuter avec les propriétaires de ces fétiches ou tombes par rapport à la possibilité et aux conditions de déplacement. Au cas où il n'est pas possible de déplacer ces biens, le promoteur revoit la conception du projet.

Monsieur SOMANA du Ministère de développement à la base dit que le document relève les mécanismes de réinstallation des personnes affectées de même que des cas de patrimoines culturels, mais rien n'est prévu par rapport aux mécanismes de compensation ou de l'évaluation des biens affectés.

Le Groupement répond en disant que pour les biens affectés, la compensation dépend du propriétaire ou du détenteur du bien concerné.

Monsieur POLORIGNI du Ministère de l'urbanisation souligne que le consultant a bien répondu à la question concernant l'évaluation des biens à compenser. Il continue en disant que lorsqu'il s'agit d'un bâtiment, on évalue le coût du bâtiment en le prenant dans son état neuf sans tenir compte de son état de vétusté même s'il est vieux. Ensuite, le Ministère donne le choix au propriétaire de pouvoir récupérer tous ses biens et détruire le bâtiment lui-même s'il le souhaite. Tout est fait dans le souci de ne pas trop frustrer les gens affectés.

Monsieur TOMFAI demande si des mesures sont prévues pour des biens immatériels que l'on peut perdre dans le cadre de réinstallation. Le Groupement répond que dans le cas où il n'y a pas possibilité de déplacer des biens culturels immatériels, on se réfère aux personnes avisées qui sont à même de dire comment procéder pour le déplacement de ces biens. Dans le cas où on ne trouve pas ces personnes, on laisse le site et on contourne ces biens. Bref, le déplacement des biens culturels matériels comme immatériels dépend des détenteurs. On se réfère aussi à la loi de 1990 relative aux patrimoines culturels.

Un participant précise que le Ministère de l'Administration territoriale dispose des personnes, qui ont, spirituellement habileté à dire ce qu'il faut pour déplacer les différents types de fétiches et de tombes.

6.1.5 Cadre de Procédures (CP)

Monsieur TCHATOM de l'ESTEB/ Université de Lomé cherche à savoir si un projet financé par la Banque Mondiale par exemple, dans sa mise en œuvre réinstalle des gens. Mais ce projet n'est pas pu aller à terme, et qu'un autre projet est financé par la même structure sur le même site, est ce qu'il va encore prévoir la réinstallation. Le Groupement précise dans sa réponse que si le premier projet a procédé à la réinstallation mais n'est pas allé à terme, après au plus deux ans, si d'autres personnes sont installées sur le site, le nouveau projet qui est prévu sur le même site doit devoir procéder encore à la réinstallation.

Un participant pose la question de savoir si une personne affectée par le projet dans le cadre de REDD+ qu'on veut déplacer peut refuser le site proposé pour la réinstallation.

6.2 ATELIERS (CARREFOURS) DE DISCUSSIONS PAR DOCUMENT (REGROUPEMENT DES PARTICIPANTS)

ÉESS : Après discussion avec les parties prenantes, il est convenu qu'aucun atelier n'est requis pour discuter de l'ÉESS et qu'il est préférable de se concentrer sur les instruments de sauvegarde.

Cadre de Gestion Environnementale et Sociale (CGES) – Intervenants reliés à l'environnement

Plan de Gestion des Pestes (PGP) – Intervenants reliés à l'agriculture

Cadre de Politique de Réinstallation (CPR) – Intervenants reliés à la société civile

Cadre de Procédures (CP) – Intervenants reliés à la politique

Discussions en sous-groupe par représentants sectoriels (agriculture, environnement, société civile, politique), incluant les enjeux spécifiques aux personnes vulnérables.

6.3 PÉRIODE DE RESTITUTION

6.3.1 ÉESS

Aucun commentaire.

6.3.2 Cadre de Gestion Environnementale et Sociale (CGES)

Le groupe a fait des propositions suivantes :

Axe 1 ajouter « agriculture » et utilisation de « bois-énergie ».

Axe 3 ajouter ... réduction de la pression sur « les ressources forestières pour ».

Au niveau du cadre de gestion du patrimoine culturel (CGPC), le groupe a fait des propositions suivantes : Le patrimoine culturel togolais se compose de : Premier tiret : ne plus mettre « de » parce qu'il y a « de » en facteur. Ajouter « historiques, industriels » et archéologiques.

(il faut noter que le groupe s'est plus intéressé à la forme et non au fond du document).

6.3.3 Plan de Gestion des Pestes (PGP)

Page 2 : tableau 1 : le groupe propose de ressortir les pestes rencontrées et pesticides utilisées en santé publique.

Page 25 : 3.3.3.1 le titre : le groupe propose de remplacer « l'union » par « UEMOA ».

Page 29 : 3.4. le groupe propose que par rapport au titre : le mot « SWOT » de faire ressortir toutes les composantes de l'analyse (forces et faiblesses, opportunités et menaces : FFOM).

Qu'au niveau de l'introduction : il faut ajout « la lutte chimique/le contrôle des vecteurs »

3.4.1.2 État actuel de la lutte mécanique : L'application des traitements à chaud, préciser la température de traitement.

page 30 : 3.4.2.2 États actuels lutte biologique : le deuxième paragraphe (résumé) à mettre à la fin de la lutte biologique.

— il propose de mettre tous les noms scientifiques en italique et l'harmoniser dans tout le document.

— d'harmoniser l'écriture de « le ministère de l'agriculture » dans le texte.

Page 31 : 3.4.2.2 : Difficulté contrôle des vecteurs : « État des lieux de la gestion des insecticides au Togo.... à glitho3 : le groupe propose de préciser l'année et revoir la citation de la référence.

Page 37 : le groupe propose la reformulation du paragraphe « D'après les données de l'OMS..... disease: 2004 update ».

Page 67 : Tableau 7 : il propose d'insérer une colonne en précisant les structures impliquées

Activité 1 de remplacer « Partage » par « diffusion », Indicateur : d'ajouté « nombre ».

Activité 2 : activité supprimée, reformulation de l'activité et de l'indicateur : Dotation du personnel. renforcement des capacités ; élaboration des textes.

Activité 3 : l'indicateur a été supprimé et reformulé : nombre d'élus locaux.

Activité 4 : acteur : on a ajouté MAPAH.

Activité 6 : supprimer « confession ».

COMPTE RENDU DE CONSULTATION EN AVAL

Page 68 : au niveau de activité 2 : reformulation de l'indicateur : « nombre d'acteurs formés ».

Activité 3 : ajout d'indicateur « nombre de producteurs formés ».

Activité 4 : premier indicateur supprimé et reformulé : « le nombre de guide élaborés ».

Activité 6 : ajout d'indicateur « nombre de bénéficiaires ».

Page 69 : activité 2 : reformulation de l'activité, ajout « équipé ».

Activité 3 : reformulation de l'indicateur : « nombre d'entrepreneur formé », « nombre d'entrepreneurs équipé ».

Pour finir, le groupe a fait l'observation ci-après : Prendre en compte dans le plan d'action la recherche régulière de résidus de pesticides dans les plans d'eau, dans la nappe phréatique et dans les produits agricoles et prendre des mesures.

6.3.4 Cadre de Politique de Réinstallation (CPR)

Axe 1 ::

Au point 1.2. effet et risque générique = Risque de résistance au changement, Risque diminution de l'espace exploité :

- Cause : Diminution des rendements.
- Mesures génériques : Sensibilisation et mesure d'accompagnement.

Au point 1.4. effet et risque générique = Détérioration des termes de l'échange, Appauvrissement des populations locales.

- Mesures génériques : Sensibilisation et mesure d'accompagnement.

Au point 1.5. effet et risque générique : Destruction des cultures des populations sédentaires.

- Cause : Mauvaise réparation des justiciable, Non-respect des couloirs de transhumances.

Axe 2 :

2.1. effets et risques générique = Risque de contestation du partage de revenus, Conflits (leadership, intérêt, genre, etc.).

- Cause : Mauvaise gestion et redistribution des revenus et des ressources générées par la gestion durable des forêts.
- Mesures génériques : Élaboration d'un plan de redistribution équitable des revenus et des ressources générées par la gestion durable des forêts.

2.2. Cause = -mauvaise redistribution des biens issus la préservation des forêts existantes restaurées.

6.3.5 Cadre de Procédures (CP)

TABLEAU 3.1 :

Activité = médecine traditionnelle.

Utilisateur = proposition : détenteurs du patrimoine culturel immatériel.

Activité = exploitation du bois.

Utilisateur : proposition = Scieurs, carbonisateurs.

Ressources naturelles : proposition = Bois d'œuvre, bois énergie.

En plus des observations le groupe a formulé quelques recommandations à l'endroit de la REDD+ :

- Implanter des panneaux d'indication au niveau des aires protégées.
- Implantation des panneaux de sensibilisation dans les villages.
- Prévoir une séance de pré validation avant la validation de ces documents stratégiques.

D'ordre général : Revoir le délai raisonnable d'envoi des documents pour validation et prévoir une fiche d'évaluation de l'atelier.

6.4 ATELIERS (CARREFOURS) DE DISCUSSIONS PAR GROUPES SECTORIELS

6.4.1 Chefs traditionnels et responsables des forêts communautaires

Aucun participant de ce groupe.

6.4.2 Responsables de l'environnement et des forêts

Monsieur LIASSIDI du Ministère de l'environnement revient sur la question de ce qui sera fait lorsque les personnes affectées ont des fétiches et des tombes sur les sites avant leur déplacement. Il propose que des mesures soient bien précises dans le document pour éviter qu'à la phase de mise en œuvre des problèmes soient créés entre les promoteurs des projets et des communautés.

6.4.3 Producteurs agricoles et planteurs

Aucun participant de ce groupe.

6.4.4 Techniciens et acteurs de l'agriculture

Monsieur ADJOSSA du Ministère de l'agriculture souligne que par rapport à la politique agricole, le document a évoqué la gestion des couloirs. Il propose qu'on parle plutôt de la gestion de la transhumance. Dans la gestion de la transhumance le PNIASA, inclus la gestion des couloirs de transhumance et tous les autres aspects qui ont trait à la transhumance.

Un participant propose que les textes soient plus compréhensibles surtout le volet relatif à l'occupation et aux indemnités afin que tout le monde puisse facilement les lire et les comprendre. Et que la précision soit fait un peu plus claire sur le système d'occupation afin qu'on sache qui est le propriétaire, qui est l'occupant, et qui doit réellement bénéficier d'indemnité s'il y a lieu.

6.4.5 Société civile

La représentante d'Actions sociales ne sait pas prononcée. Elle a justifié qu'elle n'a pas de suggestions à faire.

Monsieur KOLOU de l'ONG JVE, évoque le cas de réinstallation en relevant qu'il est précisé dans le document que dans la phase de mise en œuvre de REDD+, les personnes qui se sont installées illégalement sur un site ne seront pas prises en compte. A son avis, est important que dans le cadre de REDD+, le Togo arrive à rendre conforme certains textes nationaux à ceux de la Banque Mondiale et faire un peu plus d'effort pour que ces textes prennent plus en compte l'aspect social.

6.4.6 Chefs religieux

Aucun participant de ce groupe.

6.4.7 Acteurs de la culture

Le représentant du Ministère de la culture souligne que c'est une bonne chose qu'une fois au Togo, un projet de l'Etat donne considération au volet culturel. A son avis, tous les aspects ont été pris en compte. Il souhaite qu'avec REDD+, surtout dans la phase de mise en œuvre que le Ministère puisse avoir la possibilité de faire une cartographie nationale du patrimoine culturel.

6.4.8 Personnes vulnérables

Monsieur AGBODJAN, responsable des personnes handicapées a fait une précision relative à l'appellation attribuée aux personnes qui n'ont pas toutes leurs capacités physiques ou autres. Il précise qu'on parle de « personne handicapée » en évoquant toute personne née avec un handicap et non « personne en situation de handicap » parce que tout individu est une potentielle personne en situation de handicap, ni « handicapées physique ou motrice » parce que personne handicapée veut déjà dire soit handicapée physique ou autre.

Monsieur AGBODJAN propose que pour les prochains ateliers de REDD+, que la coordination fasse plus d'effort afin que les documents puissent parvenir aux participants à temps afin que chacun ait le temps suffisant de se les approprier avant d'arriver à l'atelier.

Monsieur KATALIA du Conseil National de la Jeunesse pense que les jeunes ne sont pas suffisamment pris en compte dans le processus REDD+. Que le fait de dire que les jeunes font partie des personnes vulnérables ne suffit pas pour dire qu'ils sont pris en compte.

Un autre participant souligne que le fait de dire que « aucun risque » par endroit ne présente pas de logique parce que pour lui, la transhumance est un réel problème et on ne doit pas le prendre à la légère. Dire que ça n'a aucun effet, c'est ne pas considérer ce problème.

Un autre participant souligne qu'il n'y a pas d'activités prévues par le document pour remplacer les activités que les femmes faisaient et qui avaient d'impacts sur la forêt et sur l'environnement à savoir la carbonisation et la vente des bois de chauffe.

6.5 RAPPORT PHOTOGRAPHIQUE



COMPTE RENDU DE CONSULTATION EN AVAL



ANNEXE

D

**PRÉSENTATION DU
GROUPEMENT**

ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE STRATÉGIQUE (ÉESS) DE LA STRATÉGIE NATIONALE REDD+ AU TOGO

POUR LE COMPTE DE L'UNITÉ DE COORDINATION
NATIONALE DU PROJET REDD+, DIRECTION
NATIONALE ODEF

Atelier de consultation et de validation
Octobre 2019



PLAN DE PRÉSENTATION

Retour sur la conduite de la mission

Présentation du Rapport d'Évaluation Environnementale et Sociale Stratégique (ÉESS)

— Période d'échanges

Présentation des instruments de sauvegarde environnementale et sociale

- Le Cadre de Gestion Environnementale et Sociale (CGES), comprenant :
 - Le Plan Cadre de Gestion Environnementale et Sociale (PCGES)
 - Le Plan de Renforcement des Capacités dans le domaine de l'Évaluation (PRC)
 - Le Cadre de Gestion du Patrimoine Culturel (CGPC)
- Période d'échanges
- Le Plan de Gestion des Pestes (PGP)
 - Période d'échanges
- Le Cadre de Politique de Réinstallation (CPR)
 - Période d'échanges
- Le Cadre de Procédures (CP)
 - Période d'échanges

2

GROUPEMENT
WSP-LR-ENDE

RETOUR SUR LA CONDUITE DE LA MISSION

- Septembre 2017 : Mission de démarrage de l'ÉESS tenue à Lomé
- Novembre 2017 : Ateliers régionaux de validation du plan de travail et du plan de consultation
- Décembre 2017 et janvier 2018 : Consultation des principaux acteurs de la Stratégie nationale REDD+ au Togo
- Octobre 2018 : Ateliers régionaux portant sur l'analyse des effets environnementaux et sociaux des options stratégiques
 - *Évaluer les effets environnementaux et sociaux;*
 - *Recueillir les appréciations des parties prenantes par rapport aux effets, risques, doléances, préoccupations;*
 - *Affiner ou améliorer les options stratégiques*
- Octobre 2019 : Ateliers régionaux portant sur la validation de l'ÉESS et des instruments environnementaux et sociaux

GROUPEMENT
WSP-LR-ENDE

1. Évaluation Environnementale et Sociale Stratégique (ÉESS)

STRUCTURE DE L'ÉESS

- Concept de la REDD+ et des principes
- Cadres politique, juridique et institutionnel de mise en œuvre de la stratégie nationale REDD+
- Description du milieu (environnemental et social)
- État de la dégradation des forêts au Togo
- Présentation de la Stratégie nationale REDD+ (version 1)
- Consultations réalisées
- Identification et évaluation des effets environnementaux et sociaux potentiels des options proposées pour REDD+
- Bilan des effets potentiels
- Identification et analyse des alternatives à la Stratégie REDD+
- Conclusions et recommandations

5

GROUPEMENT
WSP-LR-ENDE

DÉFINITION DE L'ÉESS

L'ÉESS est un instrument qui évalue les **effets environnementaux et sociaux** associés à une proposition de politique, stratégie, plan, ou programme (PPP).



DÉVELOPPEMENT DURABLE

6

GROUPEMENT
WSP-LR-ENDE

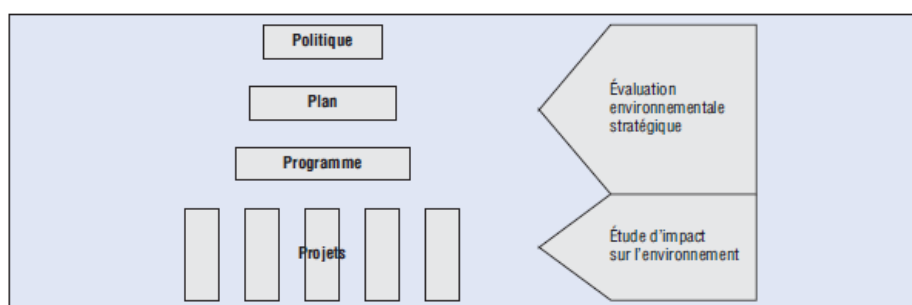
POURQUOI FAIRE UNE ÉESS ?

- Examiner la portée et la nature des effets environnementaux potentiels de PPP en amont des projets
- Évaluer la pertinence de plusieurs options de solution
- Proposer des mesures d'atténuation et de bonification générales
- Améliorer la collaboration et la communication entre les différents acteurs du processus de planification
- Encourager la participation des parties prenantes
- Faciliter la prise de décision éclairée
- Améliorer la synergie avec les ÉIES

7

GROUPEMENT
WSP-LR-ENDE

ÉESS vs ÉIES



Source: OCDE, 2006

ÉESS

- Niveau stratégique
- Aire d'étude régionale
- Enjeux régionaux ou sectoriels

ÉIES

- Niveau du projet
- Aire d'étude locale
- Enjeux locaux

GROUPEMENT
WSP-LR-ENDE

8

POURQUOI FAIRE UNE ÉESS DE LA REDD+ AU TOGO ?

9

- Évaluer les effets, positifs ou négatifs, des options stratégiques REDD+ sur l'environnement et sur l'homme
- Confirmer ou modifier par la suite les options stratégiques REDD+ initialement proposées
- Proposer des mesures d'atténuation ou de bonification des effets environnementaux et sociaux

GROUPEMENT
WSP-LR-ENDE

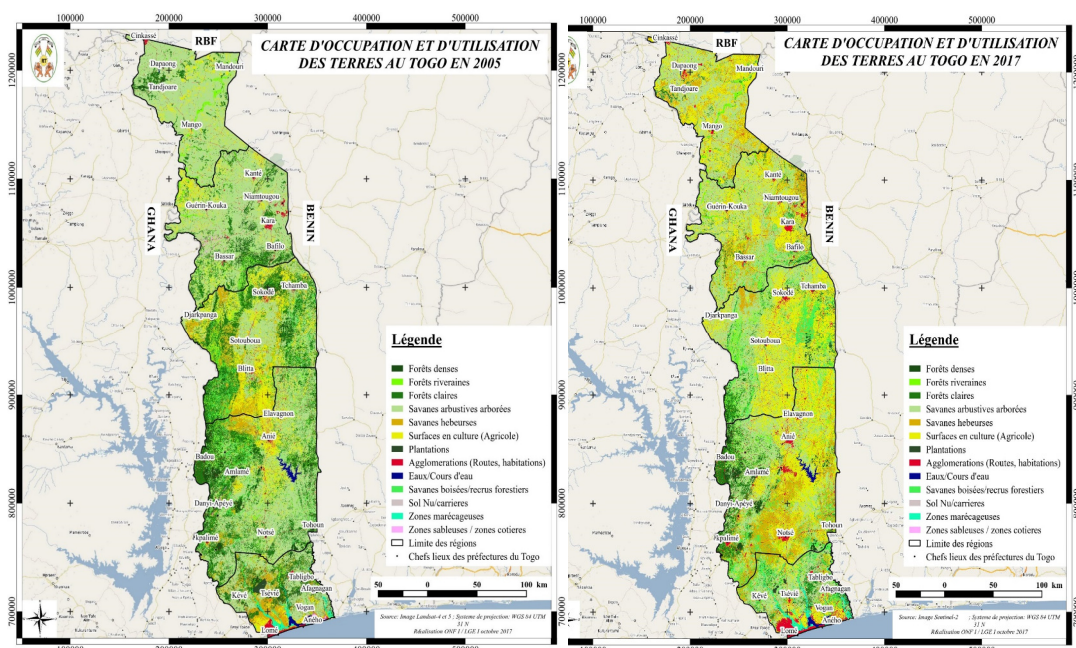
ÉTAT GÉNÉRAL DE LA SITUATION

10

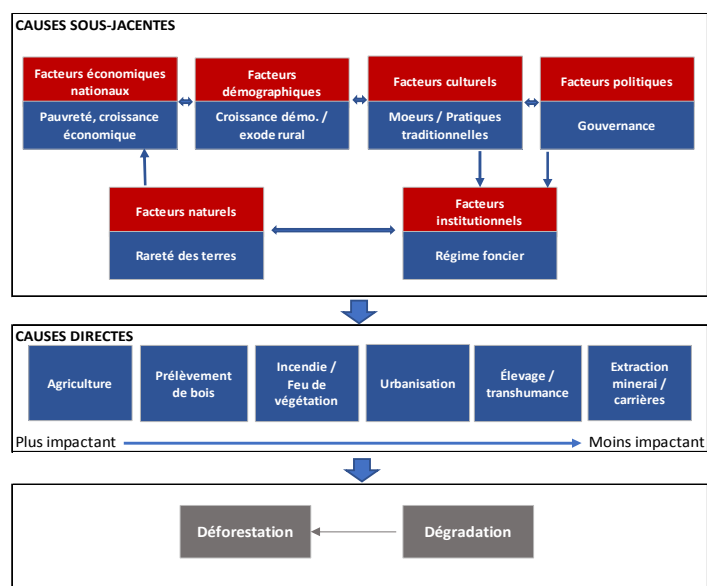
- Le Togo a été classé en 2010 comme pays à fort taux de déforestation et de faible couverture forestière
- Inventaire Forestier National de 2017 : Forêts naturelles et plantations = 24% de la superficie
- **Si rien n'est fait :** les forêts restantes devraient être perturbées par déboisement ou dégradation
- REDD+ vise deux objectifs intimement liés :
 - *Réduire les émissions de GES liées à la déforestation et à la dégradation des forêts*
 - *Accélérer la croissance durable du pays et promouvoir l'emploi en milieu rural tout en réduisant la pauvreté*

GROUPEMENT
WSP-LR-ENDE

ÉVOLUTION DE L'OCCUPATION DES TERRES 2005-2017



CAUSES DE LA DÉFORESTATION ET DE LA DÉGRADATION DES FORÊTS AU TOGO



FAITS SAILLANTS DES EFFETS POTENTIELS IDENTIFIÉS

AXE 1 : Promotion d'une agriculture performante à faible impact négatif sur la forêt

Effets positifs

- Préservation des ressources forestières : diminution de la culture sur brûlis et diminution des feux de végétation incontrôlables
- Accroissement du couvert végétal : Amélioration de la qualité de l'air grâce à la séquestration du gaz carbonique par les arbres
- Accroissement des revenus et amélioration des conditions de vie
- Diminution importante des impacts imputables à la divagation des troupeaux (piétinement des sols et des repousses forestières)

Effets négatifs

- Intensification de la productivité : risque de contamination des sols et de l'eau
- Aspects sociaux : changement de comportement des agriculteurs mais amélioration des conditions de vie
- Diminution de la qualité de l'environnement liés à la construction et à l'exploitation d'unités de transformation

13

GROUPEMENT
WSP-LR-ENDE

FAITS SAILLANTS DES EFFETS POTENTIELS IDENTIFIÉS (suite)

AXE 2 : Gestion durable et accroissement du patrimoine forestier

Effets positifs

- Accroissement du couvert végétal : amélioration de la qualité de l'air grâce à la séquestration du gaz carbonique par les arbres
- Diminution des feux de végétation incontrôlables
- Implication des parties prenantes au niveau local dans la gestion du territoire
- Accroissement des revenus et amélioration des conditions de vie

Effets négatifs

- Risque de mésentente lors de l'élaboration et de l'application des chartes et des mécanismes de partage des revenus
- Risque de conflits avec les agriculteurs et les éleveurs pour l'occupation des terres
- Risque de déplacements de populations

14

GROUPEMENT
WSP-LR-ENDE

FAITS SAILLANTS DES EFFETS POTENTIELS IDENTIFIÉS (suite)

AXE 3 : Réduction de la pression sur le bois énergie

Effets positifs

- Diminution importante des émissions atmosphériques par rapport aux énergies traditionnelles et aux énergies de substitution

Effets négatifs

- Changements significatifs des habitudes de consommation
- Diminution de la qualité de l'environnement liée à l'installation des équipements requis (occupation du sol, coût des équipements)
- Biogaz : émissions atmosphériques et effets négatifs potentiels sur la qualité de l'air, des sols et de l'eau
- Diminution de l'accès à certaines sources énergie pour la population suite à l'augmentation des prix
- Diminution de la qualité de l'environnement liée à l'utilisation de GNL et de GPL (émissions de GES, risque de déversement, transport de matières dangereuses)

15

GROUPEMENT
WSP-LR-ENDE

FAITS SAILLANTS DES EFFETS POTENTIELS IDENTIFIÉS (suite)

AXE 4 : Appui à la mise en œuvre des actions transversales de renforcement du processus REDD+

Effets positifs

- Meilleure cohésion et harmonisation de l'aménagement du territoire
- Implication des collectivités locales dans la gestion du territoire
- Sécurisation des investissements liés à la saine gestion du territoire
- Amélioration de l'offre de services d'appui: conseil, gouvernance et recherche par le renforcement des capacités techniques, humaines et financières des institutions et autres parties prenantes
- Participation et plus grande intégration groupes vulnérables dans l'économie: augmentation des revenus et amélioration des conditions de vie

Effets négatifs

- Risque de conflits fonciers à court terme
- Risque de résistance aux réformes juridiques : le renforcement coercitif de la législation entourant la requalification des aires protégées peut engendrer le déplacement de populations

16

GROUPEMENT
WSP-LR-ENDE

EXEMPLES DE MESURES D'ATTÉNUATION ET D'OPTIMISATION/AMPLIFICATION

AXE 1 : Promotion d'une agriculture performante et à faible impact négatif sur la forêt

- Utilisation d'engrais et de pesticides homologués
- Réalisation de reboisements compensatoires
- Amélioration des capacités des organisations paysannes (regroupement des producteurs en coopératives, promotion et formation sur les bonnes pratiques agricoles)
- Construction d'ouvrages de maîtrise d'eau
- Promotion des espèces locales à valeur socio-économique ou environnementale
- Formation des éleveurs aux bonnes pratiques agricoles
- Sensibilisation et implication des acteurs (producteurs et éleveurs)

17

GROUPEMENT
WSP-LR-ENDE

EXEMPLES DE MESURES D'ATTÉNUATION ET D'OPTIMISATION/AMPLIFICATION

AXE 2 : Gestion durable des forêts et accroissement du patrimoine forestier

- Formation sur les nouvelles techniques sylvicoles et sur la gestion durable des forêts
- Renforcement des capacités des structures communautaires de gestion des forêts
- Sensibilisation des populations sur l'importance des aires protégées
- Développement d'un programme de sensibilisation des populations: problématique des feux de végétation
- Appui à l'accès au marché des filières artisanales

18

GROUPEMENT
WSP-LR-ENDE

EXEMPLES DE MESURES D'ATTÉNUATION ET D'OPTIMISATION/AMPLIFICATION

AXE 3 : Réduction de la pression sur le bois énergie

- Structuration d'une filière de bois énergie durable et professionnalisation des acteurs de la filière
- Identification des superficies des zones propices à la mise en place de plantations pour la production de bois-énergie et élaboration de plans d'aménagement pour ces zones
- Développement des énergies renouvelables

19

GROUPEMENT
WSP-LR-ENDE

EXEMPLES DE MESURES D'ATTÉNUATION ET D'OPTIMISATION/AMPLIFICATION

AXE 4 : Appui à la mise en œuvre des actions transversales de renforcement du processus REDD+

- Appui technique et financier pour la mise en œuvre et la promotion des initiatives intégrées d'aménagement du territoire
- Accélérer l'élaboration des textes d'application du code foncier
- Renforcement des rôles de la femme dans les sphères de décision et des capacités des femmes et des groupes vulnérables en matière de gestion des ressources naturelles
- Renforcement de la collaboration entre les centres de recherches universitaires, les organisations à la base, les collectivités territoriales, les organisations de la société civile et l'administration, notamment forestière

20

GROUPEMENT
WSP-LR-ENDE

EFFETS RESIDUELS PAR COMPOSANTE

21

AXE / OPTION STRATÉGIQUE	MILIEU PHYSIQUE			MILIEU BIOLOGIQUE				MILIEU HUMAIN					
	Air et climat	Sol	Eau	Végétation	Zones humides	Faune terrestre	Faune aquatique	Aires protégées	Emplois et activités économiques	Utilisation et aménagement du territoire	Culture et archéologie	Utilisation des ressources	Santé humaine et qualité de vie
AXE 1 : PROMOTION D'UNE AGRICULTURE PERFORMANTE À FAIBLE IMPACT NÉGATIF SUR LA FORÊT													
Option 1.1 : Promotion de modes alternatifs de production pour les producteurs agricoles													
Option 1.2 : Promotion des systèmes d'agroforesterie consolidant les stocks de carbone													
Option 1.3 : Appui au développement de pôles de croissance agricole intégrant la dimension REDD+													
Option 1.4 : Appui à la valorisation des productions et à l'accès au marché													
Option 1.5 : Promotion d'une gestion efficace de l'élevage et de la transhumance													
MINEUR MOYEN MAJEUR													
Effet positif													
Effet négatif													

GROUPEMENT
WSP-LR-ENDE

EFFETS RÉSIDUELS PAR COMPOSANTE (suite)

22

AXE / OPTION STRATÉGIQUE	MILIEU PHYSIQUE			MILIEU BIOLOGIQUE				MILIEU HUMAIN					
	Air et climat	Sol	Eau	Végétation	Zones humides	Faune terrestre	Faune aquatique	Aires protégées	Emplois et activités économiques	Utilisation et aménagement du territoire	Culture et archéologie	Utilisation des ressources	Santé humaine et qualité de vie
AXE 2 : GESTION DURABLE DES FORÊTS ET ACCROISSEMENT DU PATRIMOINE FORESTIER													
Option 2.1 : Appui à la gestion durable des forêts et à l'élaboration de chartes communautaires de gestion et de partages de revenus								---					
Option 2.2 : Préservation des forêts existantes et restauration des paysages dégradés								---					
Option 2.3 : Protection et conservation de la biodiversité et des stocks de carbone dans les aires protégées													
Option 2.4 : Mise en place et renforcement du système de prévention et de gestion participative des feux de végétation													
Option 2.5 : Incitation au reboisement privé, communautaire et familial								---					
Option 2.6 : Appui à l'augmentation des stocks de carbone dans les zones urbaines et péri-urbaines								---					
Option 2.7 : Promotion de la valorisation et de la transformation des ressources forestières								---					
Option 2.8 : Amélioration des moyens d'existence et des sources de revenus des communautés engagées dans la gestion durable des forêts													
Option 2.9 : Réhabilitation et reboisement des sites miniers et autres emprises d'infrastructures routières													
MINEUR MOYEN MAJEUR													
Effet positif													
Effet négatif													

GROUPEMENT
WSP-LR-ENDE

EFFETS RÉSIDUELS PAR COMPOSANTE (suite)

AXE / OPTION STRATÉGIQUE	MILIEU PHYSIQUE			MILIEU BIOLOGIQUE				MILIEU HUMAIN					
	Air et climat	Sol	Eau	Végétation	Zones humides	Faune terrestre	Faune aquatique	Alcôves protégées	Emplois et activités économiques	Utilisation et aménagement du territoire	Culture et archéologie	Utilisation des ressources	Santé humaine et qualité de vie
AXE 4 : APPUI À LA MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS TRANSVERSALES DE RENFORCEMENT DU PROCESSUS REDD+.													
Option 4.1 : Mise en place et opérationnalisation d'outils et de mécanismes permettant une meilleure observation et planification du territoire													
Option 4.2 : Promotion de la gestion intégrée et décentralisée de l'aménagement du territoire axée sur les objectifs de développement durable (ODD)													
Option 4.3 : Renforcement de la sécurisation foncière	---	---	---	---	---	---	---	---					
Option 4.4 : Intégration de la REDD+ dans les documents de planification et dans les programmes													
Option 4.5 : Information, éducation, communication et sensibilisation environnementale													
Option 4.6 : Amélioration de l'accès aux ressources productives des femmes, des jeunes et autres couches vulnérables	---	---	---	---	---	---	---	---					---
Option 4.7 : Renforcement des capacités institutionnelles et de recherche													
Option 4.8 : Réformes juridiques													
MINEURMOYENMAJEUR													
Effet positif													
Effet négatif													

ET SI ON NE FAIT RIEN ?

Simulations de l'évolution du processus de déforestation et de dégradation forestière effectuées pour l'horizon 2019-2030:

- Au rythme actuel de l'urbanisation, de l'agriculture et des savanes, l'ensemble des forêts restantes devrait être fortement perturbé
- En théorie, la disparition complète du couvert forestier pourrait être anticipée à l'horizon 2028-2029

25

GROUPEMENT
WSP-LR-ENDE

CONSTATS GÉNÉRAUX

Avantages

- Lutte aux changements climatiques
- Gestion durable de la ressource
- Amélioration de la qualité de vie

Défis liés aux changements de comportement

- Modification des pratiques agricoles et des habitudes en matière d'élevage et de transhumance
- Intégration des pratiques d'agroforesterie
- Adaptation des modes de vie traditionnels
- Changement des habitudes dans la production/consommation du bois énergie
- Utilisation de sources énergies renouvelables
- Préservation des forêts existantes et des aires protégées
- Déplacements de populations

26

GROUPEMENT
WSP-LR-ENDE



Période d'échanges sur l'ÉESS

wsp  



1^{er} OUTIL DE SAUVEGARDE :

Cadre de Gestion Environnementale et Sociale (CGES)

wsp  

STRUCTURE DU CGES

- Définitions (CGES, REDD+)
- Description sommaire du milieu environnemental et social
- Analyse des cadres politique, juridique et institutionnel de mise en œuvre de la stratégie nationale REDD+
- Identification, caractérisation et évaluation des effets environnementaux et sociaux
- Mesures génériques d'atténuation des effets négatifs et de prévention des risques
- Protection du patrimoine culturel physique
- Plan cadre de gestion environnementale et sociale (PCGES)
- Consultation du public
- Calendrier et budget de mise en œuvre du PCGES

29

GROUPEMENT
WSP-LR-ENDE

POURQUOI FAIRE UN CGES ?

- Orienter les options de REDD+ pour que les questions environnementales et sociales soient considérées dans la mise en œuvre
- Servir de guide à l'élaboration **d'une EIES pour chacun des futurs projets** provenant de la Stratégie REDD+

30

GROUPEMENT
WSP-LR-ENDE

PLAN CADRE DE GESTION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE

POURQUOI?

- Évaluer les risques environnementaux et sociaux des projets REDD+ **mais surtout** des mesures pour éviter, atténuer, compenser ou bonifier les impacts anticipés

COMMENT?

1. Processus de screening, d'analyse et de validation environnementale et sociale des projets
2. Cadre de surveillance, de suivi et de contrôle environnemental et social
3. Plan de gestion environnementale et sociale
4. Cadre de gestion du patrimoine culturel
5. Programme de renforcement des capacités

31

GROUPEMENT
WSP-LR-ENDE

1. PROCESSUS DE SCREENING, D'ANALYSE ET DE VALIDATION DES PROJETS

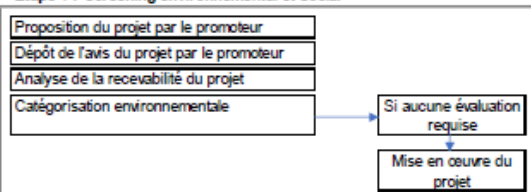
- Étape 1 : Screening environnemental et social (avis de projet et analyse de la recevabilité)
- Étape 2 : Approbation de la catégorie environnementale (préparation des projets de TdR par le promoteur et validation par l'ANGE)
- Étape 3 : Préparation de l'instrument de sauvegarde environnementale et sociale (dépôt de l'ÉIES et demande de certificat de conformité)
- Étape 4 : Examen, Approbation du rapport de l'EIES et Obtention du Certificat de Conformité Environnementale (CCE)
- Étape 5 : Consultation publique et diffusion
- Étape 6 : Intégration des dispositions environnementales et sociales dans les DAO et approbation des PGES
- Étape 7 : Surveillance, Suivi et Contrôle de la mise en œuvre du PGES

32

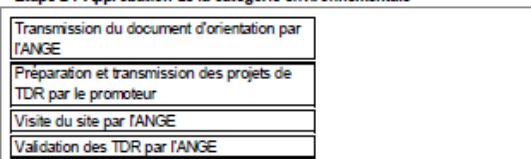
GROUPEMENT
WSP-LR-ENDE

PROCESSUS DE SCREENING, D'ANALYSE ET DE VALIDATION ENVIRONNEMENTALES ET SOCIALES

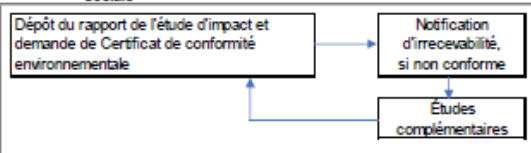
Étape 1 : Screening environnemental et social



Étape 2 : Approbation de la catégorie environnementale



Étape 3 : Préparation de l'instrument de sauvegarde environnementale et sociale

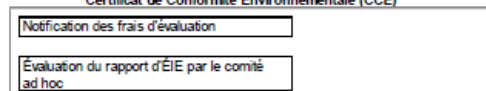


33

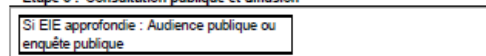
GROUPEMENT
WSP-LR-ENDE

PROCESSUS DE SCREENING, D'ANALYSE ET DE VALIDATION ENVIRONNEMENTALES ET SOCIALES

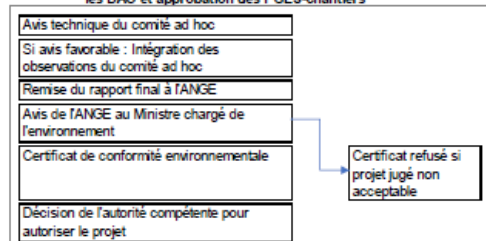
Étape 4 : Examen, Approbation du rapport de l'EIES et Obtention du Certificat de Conformité Environnementale (CCE)



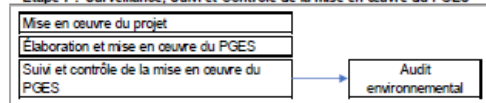
Étape 5 : Consultation publique et diffusion



Étape 6 : Intégration des dispositions environnementales et sociales dans les DAO et approbation des PGES-chantiers



Étape 7 : Surveillance, Suivi et Contrôle de la mise en œuvre du PGES



Source : Agence Nationale de Gestion de l'Environnement (Ange)

34

GROUPEMENT
WSP-LR-ENDE

2. CADRE DE SURVEILLANCE, DE SUIVI ET DE CONTROLE ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL

POURQUOI?

- S'assurer du respect (de la préparation à la fermeture):
 - des mesures proposées dans les EIES
 - des engagements des maîtres d'œuvre aux autorisations ministérielles
 - des exigences relatives aux lois et règlements pertinents

COMMENT?

- Surveillance: vérifier la mise en œuvre des mesures de prévention et d'atténuation à être réalisées par le promoteur
- Suivi interne: vérifier la qualité de la mise en œuvre des mesures ainsi que les interactions avec la population environnante
- Suivi et contrôle externe: Assurer le respect de la réglementation (ANGE)

35

GROUPEMENT
WSP-LR-ENDE

3. PLAN DE GESTION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE (PGES) DE CHAQUE PROJET

QU'EST-CE C'EST?

Outil pour assurer la mise en œuvre et l'efficacité des mesures de l'ÉIES (santé et sécurité au travail, environnement, social et communautaire)

COMMENT?

- Collige les mesures pour éliminer, atténuer et compenser les effets négatifs sur l'environnement naturel et social, ainsi que les mesures de bonification des effets positifs
- Détermine les rôles et responsabilités
- Détermine un échéancier d'implantation et les ressources financières
- S'applique aux phases de construction, d'exploitation et de fin de projet

36

GROUPEMENT
WSP-LR-ENDE

4. CADRE DE GESTION DU PATRIMOINE CULTUREL (CGPC)

POURQUOI?

Définir les orientations pour un plan de protection des ressources culturelles

QU'EST-CE QUE LE PATRIMOINE CULTUREL?

Objets meubles ou immeubles, des sites, des structures, des groupes de structures, des éléments naturels et des paysages qui ont une signification archéologique, paléontologique, historique, architecturale, religieuse, esthétique

37

GROUPEMENT
WSP-LR-ENDE

4. CADRE DE GESTION DU PATRIMOINE CULTUREL (suite)

Types de projets d'investissements pouvant requérir un CGPC

- Projets qui entraînent des restrictions d'accès à des portions du territoire
- Projets qui demandent des excavations, des déplacements de terres, la construction ou la réouverture de routes
- Projets qui entraînent des réinstallations

38

Le cas des découvertes fortuites :

- Mis au jour de manière inattendue durant l'exécution ou l'exploitation d'un projet
- Requiert une déclaration immédiate au maître d'ouvrage et toutes les mesures de gestion doivent être mises en œuvre

GROUPEMENT
WSP-LR-ENDE

CONTENU D'UN CADRE DE GESTION DU PATRIMOINE CULTUREL

- Description du projet
- Description des activités susceptibles de provoquer des effets indésirables
- Description des effets
- Description des biens et des sites qui peuvent être touchés
- Processus de consultation et d'analyse de la solution préconisée
- Présentation de la solution, des alternatives et des mesures consensuelles prises avec les utilisateurs traditionnels des sites
- Identification des sites/biens pour lesquels aucune solution consensuelle n'a pu être trouvée
- Définition des mesures d'atténuation ou de compensation acceptées
- Présentation du plan de réalisation, du budget, du processus de suivi et des rapports à produire

39

GROUPEMENT
WSP-LR-ENDE

PLAN DE RENFORCEMENT DES CAPACITÉS (PRC)

Renforcement des capacités de la Coordination Nationale REDD+

- Connaissances et expertises (p.ex. : géomatique)
- Capacités pour la mesure et la surveillance
- Expertise en matière de communication et de formation des parties prenantes

Renforcement des capacités en gestion et suivi environnemental et social

- Capacité et expertise permettant une approche décentralisée en matière d'accompagnement et de planification de projets REDD+
- Connaissances en matière d'ÉE et du suivi des projets

Renforcement des capacités des collectivités locales par rapport à la REDD+ et aux enjeux environnementaux et sociaux

- Connaissances concernant la Stratégie REDD+ et les objectifs poursuivis
- Intégration des principes de la REDD+ dans l'élaboration de projets
- Conscientisation de la population aux enjeux environnementaux
- Plus grande intégration des femmes et des jeunes dans la planification de projets de développement durable

40

GROUPEMENT
WSP-LR-ENDE



**Période d'échanges sur le
CGES**

wsp  



2^e OUTIL DE SAUVEGARDE:
Plan de Gestion des Pestes (PGP)

wsp  

STRUCTURE DU PGP

- État de la situation de la gestion des pestes et des pesticides
- Identification des options REDD+ concernées par la gestion des Pestes et des Pesticides
- Plan de gestion des pestes en agriculture
- Mesures de renforcement des capacités
- Conclusions

43

GROUPEMENT
WSP-LR-ENDE

ÉTAT DE LA SITUATION

Nombreux manquements et insuffisances à tous les niveaux :

- Plans et programmes
- Institutionnel
- Législatif et réglementaire
- Capacités des acteurs
- Gestion technique et des infrastructures
- Contrôle et suivi

44

GROUPEMENT
WSP-LR-ENDE

OPTIONS REDD+ CONCERNÉES PAR LA GESTION DES PESTES ET PESTICIDES

Axe 1

- Option 1.1 : Promotion de modes alternatifs de production pour les producteurs agricoles
- Option 1.2 : Promotion des systèmes d'agroforesterie consolidant les stocks de carbone
- Option 1.3 : Appui au développement de pôle de croissance agricole intégrant la dimension REDD+
- Option 1.4: Appui à la valorisation des productions et à l'accès au marché

Axe 2

- Option 2.5 : Incitation au reboisement privé, communautaire et familial

45

GROUPEMENT
WSP-LR-ENDE

ANALYSE DIAGNOSTIQUE (suite)

Plans et programmes

- Insuffisance de la mise en œuvre des actions dans les programmes et projets

Institutionnel

- Insuffisance de coordination dans les interventions des acteurs
- Insuffisance d'appropriation des initiatives sectorielles par les acteurs et les populations
- Manque d'organisation (anarchie) des petits producteurs pour l'acquisition des produits
- Inexistence au plan national, d'un centre antipoison

Législatif et réglementaire

- Insuffisance de la réglementation relative à la lutte anti-larvaire (LAV)
- Absence de réglementation sur la lutte biologique (larvicides)

46

GROUPEMENT
WSP-LR-ENDE

ANALYSE DIAGNOSTIQUE (suite)

Capacités des acteurs

- Insuffisance d'appropriation des initiatives sectorielles par les acteurs et les populations
- Insuffisance de la formation des acteurs et des usagers sur l'usage rationnel et sécuritaire des pesticides de même que le mode de gestion approprié aux emballages vides de pesticides
- Insuffisance de l'information et de la sensibilisation des populations bénéficiaires sur les risques et dangers liés aux pesticides
- Insuffisance de coordination et de mise à la disposition des paquets d'alternatives aux pesticides
- Insuffisance d'information sur les incidents/accidents liés aux intoxications dus aux pesticides

47

GROUPEMENT
WSP-LR-ENDE

ANALYSE DIAGNOSTIQUE (suite)

Gestion technique et des infrastructures

- Inexistence de données fiables sur les pesticides utilisés
- Inexistence/inadéquation d'infrastructures de stockage des produits
- Application non sécuritaire des pesticides
- Difficultés d'accès aux équipements de protection individuelle complet
- Expérimentation timide et faible adoption des méthodes alternatives aux pesticides et de lutte intégrée
- Absence ou inadéquation de systèmes de traitement et élimination des contenants vides de pesticides et déchets liés aux déversements de pesticides obsolètes et autre
- Inexistence d'un système de collecte, d'infrastructures de stockage et d'élimination des emballages vides de pesticides

48

GROUPEMENT
WSP-LR-ENDE

ANALYSE DIAGNOSTIQUE (suite)

Contrôle et suivi

- Insuffisance de moyens et dispositifs de contrôle, d'où l'introduction illicite et frauduleuse de pesticides toxiques tout venant et de qualité douteuse
- Difficultés de retrait des pesticides non homologués et vendus sur le marché
- Insuffisance des brigades villageoises de surveillance et de protection phytosanitaire des cultures
- Inexistence d'un système toxicovigilance de contrôle et de suivi des effets négatifs liés aux pesticides (pollution, intoxication)

49

GROUPEMENT
WSP-LR-ENDE

AXES D'INTERVENTION PROPOSÉS

RENFORCEMENT INSTITUTIONNEL ET JURIDIQUE

- Renforcer les capacités dans les domaines de l'agriculture, l'élevage, la pêche et la santé publique
- Développer et mettre en œuvre un mécanisme d'échange d'information entre parties prenantes

MESURES D'ORDRE TECHNIQUE

- Faire l'inventaire et la vulgarisation des techniques culturales et alternatives aux pesticides
- Créer une base de données fiable sur les pesticides importés, distribués et utilisés, obsolètes et périmés
- Mettre en œuvre le système harmonisé d'étiquetage des produits chimiques
- Doter les services techniques de moyens de contrôle

50

GROUPEMENT
WSP-LR-ENDE

AXES D'INTERVENTION PROPOSÉS (suite)

MESURES D'ORDRE TECHNIQUE (suite)

- Mettre en œuvre un programme de surveillance des effets et impacts des pesticides
- Promouvoir une politique incitative de collecte et de récupération des emballages vides de pesticides
- Sensibiliser et former les populations et usagers sur les dangers et risques liés aux pesticides et sur les bonnes pratiques de manipulation et d'utilisation rationnelle et sécuritaire des pesticides
- Sensibiliser la population à la protection des personnes vulnérables contre les effets négatifs des pesticides
- Renforcer les capacités des laboratoires en matière de dosage de résidus de pesticides dans les aliments, végétaux, l'eau, le sol et l'air

51

GROUPEMENT
WSP-LR-ENDE

AXES D'INTERVENTION PROPOSÉS (suite)

CONTRÔLE ET SUIVI

- Renforcer les contrôles au niveau des frontières douanières et sur le territoire national
- Assurer une meilleure organisation du service de contrôle des normes et du conditionnement des produits chimiques
- Renforcer les infrastructures d'évaluation des risques

52

GROUPEMENT
WSP-LR-ENDE



Période d'échange sur le PGP

wsp  



3^e OUTIL DE SAUVEGARDE:

Cadre de Politique de Réinstallation (CPR)

wsp  

STRUCTURE DU CPR

- Brève description de la Stratégie nationale REDD+
- Impacts sociaux négatifs potentiels
- Cadre réglementaire et institutionnel de la réinstallation
- Préparation, revue et approbation d'un PAR
- Critères d'éligibilité à la réinstallation
- Méthode d'évaluation des biens affectés et détermination des coûts de compensation
- Rétablissement des moyens de subsistance des PAP
- Méthodes de consultation et de participation des parties prenantes
- Système/Mécanisme de gestion et de résolution des plaintes
- Responsabilités institutionnelles pour la mise en œuvre du PAR
- Calendrier de mise en œuvre du processus de réinstallation
- Dispositions de suivi et évaluation de la mise en œuvre du PAR
- Budget prévisionnel et sources de financement du CPR

55

GROUPEMENT
WSP-LR-ENDE

POURQUOI FAIRE UN CPR?

- Fournir des directives pour l'organisation et la mise en œuvre des activités de réinstallation et de compensation :
 - Assurer un dédommagement efficace, uniforme et équitable des populations directement affectées par les projets REDD+
- Établir les principes, les procédures, les catégories de droits, les critères d'éligibilité et les dispositions organisationnelles et juridiques :
 - Régir l'acquisition des terres, la réinstallation et le dédommagement des populations
- Promouvoir l'équité et l'appui aux groupes vulnérables à travers le processus de réinstallation

56

GROUPEMENT
WSP-LR-ENDE

QUI EST CONCERNÉ?

Personne Affectée par le Projet (PAP)

- Toute personne perdant des droits de propriété, d'usage, ou d'accès, en totalité ou en partie et de manière permanente ou temporaire :
 - Celles qui possèdent, exploitent ou traversent actuellement les ressources naturelles ou les terres sur lesquelles elles se trouvent avant l'aménagement, la mise en défens ou la réduction d'accès
- **Attention particulière aux groupes vulnérables :**
 - Personnes qui, du fait de leur sexe, de leur ethnie, de leur âge, de leurs handicaps physiques ou mentaux, ou de facteurs économiques ou sociaux, peuvent se trouver affectées de manière plus importante par une restriction d'accès aux ressources, ou dont la capacité à réclamer ou à bénéficier de l'assistance à la réinstallation et autres avantages peut se trouver limitée

57

GROUPEMENT
WSP-LR-ENDE

OPTIONS STRATÉGIQUES POUVANT ÊTRE À LA SOURCE DE DÉPLACEMENTS INVOLONTAIRES DE POPULATIONS

Axe 1 (options 1.1 et 1.3) : Modes alternatifs de productions agricoles, maîtrise de l'eau et développement des pôles de croissance agricole

Axe 2 (option 2.3) : Agrandissement ou la création d'aires protégées

Axe 3 (option 3.2) : Développement des énergies renouvelables

Axes 4 (options 4.1, 4.2 et 4.3) : Planification et aménagement du territoire en fonction des objectifs de développement durable

58

GROUPEMENT
WSP-LR-ENDE

QUI EST ÉLIGIBLE À LA RÉINSTALLATION ?

59

- PAP avec une perte de bâtiments ou autres structures: maisons/cases d'habitation, abris d'activité économique, clôtures, hangars, boutiques, objets ou lieux sacrés
- PAP avec une perte de revenus: pour les entreprises (boutiques, étals), les commerçants et les vendeurs (marchés) pendant la période d'inactivité provoquée par la relocalisation
- PAP avec une perte de terres agricoles et/ou accès à la terre incluant les *squatters*
- PAP avec une perte de cultures et/ou de pâturage
- PAP avec une perte d'accès aux ressources

GROUPEMENT
WSP-LR-ENDE

COMMENT FAIRE UN PLAN D'ACTION DE RÉINSTALLATION (PAR)?

60

- Recrutement par le promoteur d'un cabinet privé ou d'un consultant
- Identification des PAP et des impacts sur leur niveau de vie et leurs moyens de subsistance
- Recensement des PAP et inventaire par ménage des biens matériels et fonciers affectés afin de définir les indemnisations
- Validation du PAR par l'ANGE
- Mise en œuvre et suivi du PAR selon le processus d'expropriation officiel : déclaration d'utilité publique, enquête, décret de cessibilité et négociation des compensations

❖ **Attention particulière à l'amélioration des moyens de subsistance des groupes vulnérables**

GROUPEMENT
WSP-LR-ENDE

CONTENU D'UN PLAN D'ACTION DE RÉINSTALLATION

1. ÉVALUATION DES ACTIFS (BIENS MATÉRIELS ET FONCIERS):

- Éligibilité à une compensation accordée seulement à ceux qui se sont installés sur les sites du projet **après** la date butoir
- Valeurs de compensation basées sur les coûts de remplacement à la date à laquelle l'inventaire des actifs a été complété (incluant l'inflation)
- Coûts de remplacement des cultures fixés selon les valeurs déterminées par les services agricoles ainsi que sur les prix du marché
- Les PAP qui perdent une terre (**titre formel ou informel**) recevront une compensation en nature (parcelle équivalente en termes de production et/ou superficie) ou une compensation en espèces si ce n'est pas possible

61

GROUPEMENT
WSP-LR-ENDE

CONTENU D'UN PLAN DE RÉINSTALLATION (suite)

2. RÉTABLISSEMENT DES MOYENS DE SUBSISTANCE

- Planifier et négocier des activités avec les personnes déplacées
- Prioriser le remplacement des activités perdues
- Prioriser les investissements plutôt que les interventions directes
- Créer, favoriser et améliorer les réseaux avec les parties prenantes existantes
- Considérer l'ampleur de la perte subie et le niveau de vulnérabilité du ménage

62

GROUPEMENT
WSP-LR-ENDE

CONSULTATION DES PARTIES PRENANTES

QU'EST-CE QUI DOIT ÊTRE DISCUTÉ AVEC LES PAP ?

- Options et droits concernant la réinstallation et les compensations
- Options spécifiques techniquement et économiquement réalisables pour les sites de réinstallation
- Procédures et dates proposées pour la réinstallation et la compensation
- Taux effectifs de compensation au coût intégral de remplacement pour la perte des biens et des services
- Mesures proposés pour maintenir ou améliorer leur niveau de vie

❖ **Le promoteur doit aller au-delà d'une simple information des populations afin qu'elles puissent participer pleinement à la planification, la conception, la réalisation et au suivi de la réinstallation**

63

GROUPEMENT
WSP-LR-ENDE

Période d'échanges sur le CPR



4^e OUTIL DE SAUVEGARDE:

Cadre de procédures (CP)

wsp  ENDE Consulting

STRUCTURE DU CP

- Brève description de la Stratégie nationale REDD+
- Gestion / règlement des conflits potentiels
- Dispositifs de suivi
- Responsabilités institutionnelles

66

GROUPEMENT
WSP-LR-ENDE

POURQUOI FAIRE UN CP ?

- Identifier les procédures à suivre pour éviter, minimiser ou compenser les impacts sociaux **liés aux restrictions d'accès aux ressources naturelles**
- Établir les directives pour la préparation d'un **Plan d'action pour la restriction d'accès aux ressources (PARAR)** à être élaboré en collaboration avec les PAP
- Identifier les catégories de PAP
- Présenter les méthodes pour l'évaluation des effets
- Décrire le processus de participation publique à mettre en place ainsi que les procédures à appliquer en cas de litige

67

GROUPEMENT
WSP-LR-ENDE

COMMENT FAIRE UN CP ?

- Catégoriser les personnes affectées par le projet (PAP)
- Identifier les groupes vulnérables
- Élaborer un plan d'actions de restriction d'accès aux ressources :
 - Établir un processus de participation des communautés locales à l'élaboration et la mise en œuvre
 - Définir des modalités de participation des communautés locales
 - Définir le processus d'élaboration d'un PARAR

68

GROUPEMENT
WSP-LR-ENDE

OPTIONS STRATÉGIQUES POUVANT IMPLIQUER UNE LIMITATION D'ACCÈS AUX RESSOURCES NATURELLES ET/OU UNE RÉINSTALLATION INVOLONTAIRE

Axe 1 (option 1.1 et 1.3) : Modes alternatifs de productions agricoles, maîtrise de l'eau et développement des pôles de croissance agricole

Axe 2

- Option 2.1 : La gestion durable des forêts peut restreindre l'accès aux ressources
- Option 2.2 : La préservation des forêts existantes peut créer des conflits avec les occupants actuels pour l'occupation des terres et restreindre l'accès aux ressources
- Option 2.3 : La requalification des aires protégées qui engendrerait la restriction des accès ou l'interdiction d'activités

69

GROUPEMENT
WSP-LR-ENDE

OPTIONS STRATÉGIQUES POUVANT IMPLIQUER UNE LIMITATION D'ACCÈS AUX RESSOURCES NATURELLES ET/OU UNE RÉINSTALLATION INVOLONTAIRE

Axe 3

- Option 3.1 et 3.2 : L'implantation d'infrastructures de production ou de transport d'énergie peut impliquer une restriction d'accès aux ressources

Axe 4

- Option 4.1, 4.2 et 4.3 : Planification et aménagement du territoire en fonction des objectifs de développement durable

70

GROUPEMENT
WSP-LR-ENDE

LES 3 CATÉGORIES DE PAP

Utilisateurs primaires

- Tous les utilisateurs de ressources naturelles de chaque communauté
- Agriculteurs, éleveurs ou bouviers sédentaires, apiculteurs, femmes dans les foyers (préparation de nourriture pour les familles), pêcheurs, tradi-praticiens ou tradi-thérapeutes (médecine traditionnelle), artisans et artisanes, chasse traditionnelle

Utilisateurs secondaires

- Constitués d'utilisateurs saisonniers, dans les mêmes catégories, y compris pour la cueillette

Utilisateurs tertiaires

- Utilisateurs marginaux, y compris ceux qui ne viennent dans la région qu'en cas de détresse extrême

71

GROUPEMENT
WSP-LR-ENDE

COMMENT IDENTIFIER ET IMPLIQUER LES PAP ?

- Identifier **sur une base participative** les groupes résidents et les **utilisateurs primaires** (les plus évidents, faciles à trouver et qui connaissent le mieux la zone et leurs utilisateurs)
- Élaborer un diagnostic participatifs pour établir :
 - le profil socio-économique détaillé des personnes affectées
 - la nature réelle et l'étendue des restrictions
 - comment ces restrictions seront appliquées
- Proposer les démarches pour éviter, atténuer et/ou compenser les impacts sociaux attribuables à la perte d'accès à des ressources naturelles
- Proposer les démarches pour assurer l'intégration des personnes affectées dans les différentes structures locales et régionales de décision et de gestion

72

GROUPEMENT
WSP-LR-ENDE

COMMENT ÉLABORER UN PARAR ?

- Informer et consultation des communautés locales de manière participative
- Identifier les effets et les mesures d'atténuation
 - Les populations seront associées à l'évaluation des impacts de restrictions d'accès concernant toutes les ressources naturelles concernées
 - Les mesures seront trouvées à la suite du **consensus** obtenu avec les communautés au cours de réunions organisées spécifiquement à ce sujet
- Définir les responsabilités, le budget et le calendrier de mise en œuvre
- Valider et mettre en œuvre:
 - Incluant un mécanisme de gestion des plaintes et de suivi

73

GROUPEMENT
WSP-LR-ENDE

QUELLES SONT LES RESPONSABILITÉS DU PROMOTEUR ?

- Diffuser le CP, particulièrement auprès des PAP
- Préparer les TdR des consultants pour l'élaboration du PARAR
- Respecter les TdR et les délais
- Approuver le PARAR et valider auprès de l'ANGE
- Exécuter les actions prévues pour le rétablissement de l'accès aux ressources et
- Coordonner les actions avec le gouvernement, les autorités administratives et coutumières locales
- Superviser, suivre et évaluer la mise en œuvre des actions
- Éviter et réduire la restriction d'accès aux ressources

74

GROUPEMENT
WSP-LR-ENDE



Période d'échange sur le CP

